



RAPPORT SUR
LA SOLVABILITÉ
ET LA SITUATION
FINANCIÈRE AU
NIVEAU CONSOLIDÉ
2017

TABLE MATIÈRE

SCOPE	6
SYNTHESE	7
Activité et performance	7
Système de gouvernance	7
Profil de risque	7
Valorisations aux fins de la solvabilité	8
Gestion du capital	8
ACTIVITES ET PERFORMANCE	9
A.1 Profil du groupe	9
A.1.1 Structure	9
A.1.2 Régulateur et Réviseur	10
A.1.3 Rapport d'activités	10
A.1.4 Gestion des ressources humaines	14
A.2 Performance des activités de souscription	16
A.2.1 Non-Vie	16
A.2.2 Vie	17
A.3 Performance des activités d'investissement	17
A.3.1 Information concernant charges et produits par rapport à l'année précédente	17
A.3.2 Performance (en %)	18
A.3.3 Investissements en titrisation	19
A.4 Performance des autres activités	19
A.5 Autres informations	19

SYSTEME DE GOUVERNANCE	20
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	20
B.1.1 Conseil d'administration	20
B.1.2 Comité de direction	22
B.1.3 Comités spécialisés créés par le conseil d'administration	23
B.1.4 Autres comités	26
B.1.5 Rémunération de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle	27
B.1.6 Actionnariat	28
B.1.7 Transactions importantes	29
B.1.8 Compétence et honorabilité	29
B.2 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	30
B.2.1 Mission de la gestion des risques	30
B.2.2 Objectifs du département de gestion des risques	30
B.2.3 Gouvernance de la gestion des risques	31
B.2.4 Gestion des risques au niveau du groupe	34
B.2.5 Processus ORSA	34
B.3 Système de contrôle interne	37
B.3.1 Description du système de contrôle interne	37
B.3.2 Processus d'évaluation des risques et des contrôles	37
B.3.3 Système de contrôle interne au niveau du groupe	38
B.4 Compliance	38
B.5 Fonction d'Audit Interne	38
B.5.1 Mission	38
B.5.2 Organisation & indépendance	39
B.6 Fonction actuarielle	39
B.7 Outsourcing	40
B.8 Autres informations	40

PROFIL DE RISQUE	41
C.1 Risques de souscription	41
C.1.1 Risque de souscription Vie	41
C.1.2 Risque de souscription Non-Vie	41
C.1.3 Gestion du risque de souscription	42
C.2 Risque de marché	42
C.2.1 Risque de change	43
C.2.2 Risque de taux d'intérêt	43
C.2.3 Risque lié aux marchés d'actions et à l'immobilier	43
C.2.4 Sensibilités	44
C.3 Risque de crédit	44
C.4 Risque de liquidité	46
C.5 Risque opérationnel	46
C.6 Autres risques matériels	46
C.7 Autres informations	46
VALORISATIONS AUX FINS DE LA SOLVABILITE	47
D.1 Valorisation des actifs	47
D.1.1 Bases et méthodes de valorisation aux fins de Solvabilité II	47
D.1.2 Explication des différences	49
D.2 Évaluation des provisions techniques Non-Vie	50
D.2.1 Vue d'ensemble des provisions techniques	51
D.2.2 Bases et méthodes d'évaluation selon Solvency II	51
D.2.3 Explication des différences	53
D.2.4 Créances nées des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation	55
D.3 Évaluation des provisions techniques Vie	55
D.3.1 Vue d'ensemble des provisions technique vie	55
D.3.2 Bases et méthodes d'évaluation selon Solvency II	55
D.3.3 Hypothèses de travail utilisées pour évaluer les provisions techniques	56
D.3.4 Créances nées d'opérations de réassurance	59
D.3.5 Contrôles et validation de la meilleure estimation	59

D.4 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme	60
D.5 Valorisation des autres passifs	60
D.5.1 Valorisation des autres passifs selon Solvency II	60
D.5.2 Explication des différences	60
GESTION DE CAPITAL	62
E.1 Objectifs de la gestion de capital	62
E.2 Structure et qualité des fonds propres	63
E.3 Réconciliation entre valeur nette des actifs sous Solvabilité 2 et fonds propres IFRS	65
E.4 Exigences en matière de fonds propres	65
E.4.1 Capital de solvabilité requis	65
E.4.2 Ratio de solvabilité consolidé Solvency II	66
E.5 Modèle interne	67
E.6 Paramètres spécifiques à l'entreprise	67
E.7 Risque de non-conformité	67
E.8 Autres informations significatives	67
LISTE DES ABREVIATIONS	68
ANNEXES	69
G.1 Annexe 1 : Liste des entreprises liées du groupe	69
G.2 Annexe 2 : Liste des QRT publics	70

SCOPE

Ce rapport présente la solvabilité et la situation financière du groupe Belfius Insurance au niveau consolidé.

SYNTHESE

ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

Comme assureur multi-canal sur le marché belge, Belfius Insurance propose une gamme complète de produits d'assurance Vie et Non-Vie aux particuliers, aux entreprises, aux indépendants, au secteur social et au secteur public.

En 2017, Belfius Insurance réalise un encaissement sur le marché Belge de 1.728 millions d'euros, dont 61% en Vie.

Au 31 décembre 2017 le Groupe occupait 1.254 collaborateurs en équivalent temps plein.

Belfius Insurance a deux segments opérationnels, Retail & Commercial Insurance ("RCI") et Public & Corporate Insurance ("PCI").

La stratégie RCI repose sur trois piliers:

- La poursuite du développement du modèle de bancassurance, un des moteurs de croissance du groupe Belfius ;
- Le réseau Les AP continue à mettre l'accent sur la valeur ajoutée de ses intermédiaires ; et
- Corona Direct Assurances, l'assureur direct du Groupe, est une société indépendante et agit également comme pionnier pour les développements numériques futurs pour tous les canaux de Belfius Insurance.

Belfius Insurance achève l'exercice 2017 sur un résultat net après impôt de 184 millions EUR. Cet excellent résultat est le fruit de notre stratégie à long terme : le renforcement du modèle de la bancassurance, la maîtrise de nos coûts avec une attention particulière à la rentabilité de tous nos canaux, le développement du portefeuille Non-Vie et la satisfaction de nos clients.

Afin d'envisager sereinement les défis futurs, nous avons entamé une série de projets au cours de cette année. La collaboration rapprochée avec notre société mère Belfius Banque doit donner le jour à une offre digitale de produits d'assurances encore plus performante, ainsi qu'à une expérience client intégrée et sur mesure. Nous améliorons constamment nos processus pour augmenter leur efficacité et donc leur impact sur la satisfaction de nos clients.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Cette section sur la gouvernance permet d'avoir une bonne compréhension de la manière dont la gouvernance au sein de Belfius Insurance est organisée et d'évaluer son adéquation à la stratégie commerciale et aux opérations. Elle contient des informations sur la structure de ses organes d'administration, de gestion et de surveillance ainsi qu'une description de leurs principales responsabilités.

PROFIL DE RISQUE

Comme toute compagnie d'assurance, Belfius Insurance est exposée à des risques de diverses natures: financiers ou non financiers, existants ou émergents, mesurables de façon qualitative ou quantitative. L'importance de ces risques est évaluée tantôt sur la base des exigences réglementaire (Solvency II), tantôt par une vue propre à l'entreprise.

La conformité du niveau des risques avec l'appétit au risque est suivie de façon régulière à postériori mais aussi avant toute décision pouvant avoir un impact matériel sur le niveau de risque.

La bonne gestion de ces risques est facilitée par une gouvernance adaptée, qui permet d'en assurer la détection, la mesure et la gestion.

En outre, une bonne diversification est permise grâce à la diversité des activités d'assurance, des canaux de distribution, des techniques permettant d'éviter les concentrations excessives aussi bien sur les actifs que sur les passifs.

Finalement, Belfius Insurance est soumis à la supervision d'autorités de contrôle belges et européennes. En tant qu'acteur important, des contacts réguliers permettent aux superviseurs de prendre connaissance des éléments pouvant influencer son profil de risque et des stress tests permettent au superviseur d'en mesurer la résilience.

VALORISATIONS AUX FINS DE LA SOLVABILITÉ

Pour mesurer sa solvabilité, Belfius Insurance valorise ses actifs et passifs à leur « juste valeur » et selon les exigences de la réglementation Solvabilité II.

Des méthodes d'approximation sont également utilisées mais d'une manière très limitée.

Les différences résultant de la comparaison du bilan Solvency II et du bilan IFRS sont par ailleurs expliquées dans cette section du document.

GESTION DU CAPITAL

Belfius Insurance calcule ses besoins en capital selon la formule standard de Solvabilité II, celle-ci reflétant les règles et lignes directrices de l'EIOPA et de la Banque nationale de Belgique.

Compte tenu du niveau des capitaux propres disponibles de Belfius Insurance, le risque que ceux-ci tombent sous le SCR ou le MCR est peu élevé. Ceci est confirmé par les résultats des tests de résistance du business plan, les stress tests réglementaires et les diverses analyses de sensibilité exécutées durant les clôtures trimestrielles.

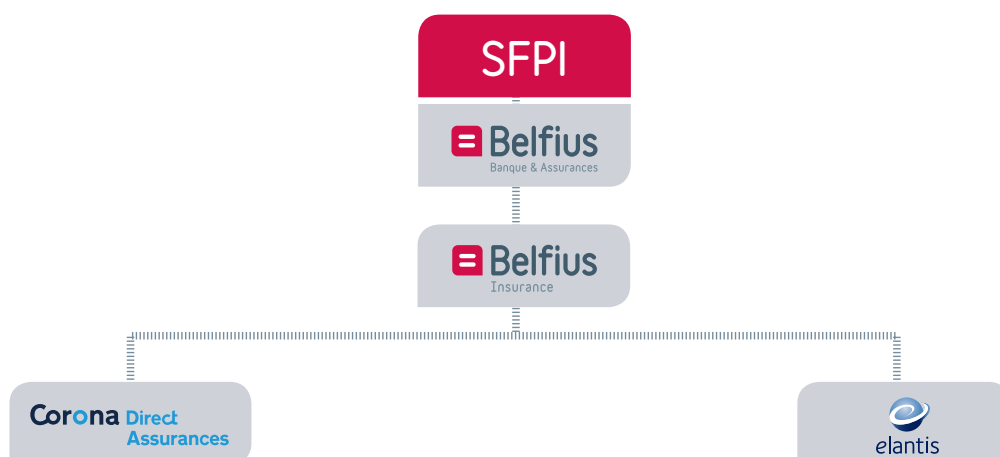
En fin décembre 2017, le SCR de Belfius Insurance au niveau consolidé s'élevait à 1.128 millions d'euros. La part la plus importante des capitaux propres exigés a pour origine le risque de marché, en particulier le risque lié à la valeur des spreads ou des actions. Compte tenu de la politique visant à maintenir un écart réduit entre les durations de l'actif et du passif, les capitaux propres exigés pour faire face au risque de taux d'intérêt restent plutôt limités.

A fin décembre 2017, les fonds propres réglementaires de Belfius Insurance s'élèvent à EUR 2.469 millions. Ceci mène à un ratio Solvency II de 219% à cette date, après prise en compte du dividende prévisible.

ACTIVITES ET PERFORMANCE

A.1 PROFIL DU GROUPE

A.1.1 STRUCTURE



Belfius Insurance appartient au groupe non-coté Belfius Banque et Assurance, depuis fin 2011 propriété de l'Etat Belge qui le détient au travers de la Société Fédérale de Participation et d'Investissement à laquelle la supervision du groupe a été confiée.

Occupant la sixième¹ place sur le marché belge de l'assurance, Belfius Insurance propose une gamme complète de produits d'assurance Vie et Non-Vie (s'adressant) aux particuliers, aux entreprises, aux indépendants, au secteur social profit et au secteur public.

Depuis 2012, nous avons mis en place une nouvelle stratégie grâce à laquelle nous ambitionnons de devenir l'assureur le plus efficace du marché belge, en termes de résultat opérationnel, de frais généraux et de satisfaction du client. Et ce, en nous appuyant sur nos collaborateurs engagés et notre distribution multimarque et multicanal.

Cette approche multicanal et multimarque, unique sur le marché belge, nous permet de proposer des produits et services différenciés à l'ensemble de nos clients, afin de leur offrir la solution la plus adaptée à leurs besoins.

A.1.1.1 Belfius Banque et Assurances

Via les agences de Belfius Banque, nous distribuons une large gamme de produits standardisés, tant Vie que Non-Vie. Au travers du canal de la bancassurance, nous nous adressons aux clients de la banque de détail et commerciale, c'est-à-dire les particuliers, les petites entreprises et les indépendants qui souhaitent avoir l'ensemble de leurs besoins financiers couverts au même endroit : leur agence Belfius Banque.

Nos clients corporate, social profit et du secteur public bénéficient d'une gamme complète de produits d'assurance spécifiquement adaptés aux besoins de chaque secteur, via des courtiers spécialisés, la distribution directe ou le canal bancaire.

A.1.1.2 Les AP assurances

Les AP assurances, assureur familial, distribuent leurs produits par le biais d'un réseau exclusif de conseillers, répartis sur l'ensemble du pays. Via les 321 agences des AP, particuliers, indépendants et petites entreprises se voient offrir une gamme complète de produits d'assurance et de crédits hypothécaires, avec un service de qualité et sur mesure.

1 Chiffre 2016 - Assuralia : chiffres 2017 pas encore disponibles.

A.1.1.3 Corona Direct Assurances

Notre filiale Corona Direct Assurances est l'assureur direct du groupe Belfius Insurance. Corona Direct Assurances propose ses assurances par le biais de deux canaux. D'une part, le canal direct, à savoir principalement Internet et le téléphone. D'autre part, le canal affinity, via des partenaires tels que des concessionnaires auto qui proposent à leur client une assurance lors de l'achat d'une voiture. L'assurance au kilomètre et l'assurance funéraires sont deux produits phares de Corona.

A.1.1.4 Elantis

Elantis, société active dans les crédits hypothécaires et crédits à la consommation basée à Liège, distribue ses produits via des courtiers indépendants. Sa large gamme de produits permet d'offrir des solutions ciblées, selon les besoins de chaque emprunteur.

A.1.2 RÉGULATEUR ET RÉVISEUR

Superviseur : Banque Nationale de Belgique (BNB), boulevard du Berlaymont, 1000 Bruxelles. Téléphone : 02/221 21 11

Réviseur : Deloitte Réviseurs d'entreprise, SC s.f.d. SCRL, Luchthaven Nationaal 1 J / Gateway building, 1930 Zaventem.

A.1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les chiffres de production cités dans le rapport d'activité portent sur les affaires directes des activités Vie et Non-Vie, Branche 23 incluse. Le rapport d'activité se concentrant principalement sur la production commerciale, ces chiffres ne tiennent compte ni de la réassurance reçue, ni d'une série d'écritures techniques (IFRS) et réglementaires.

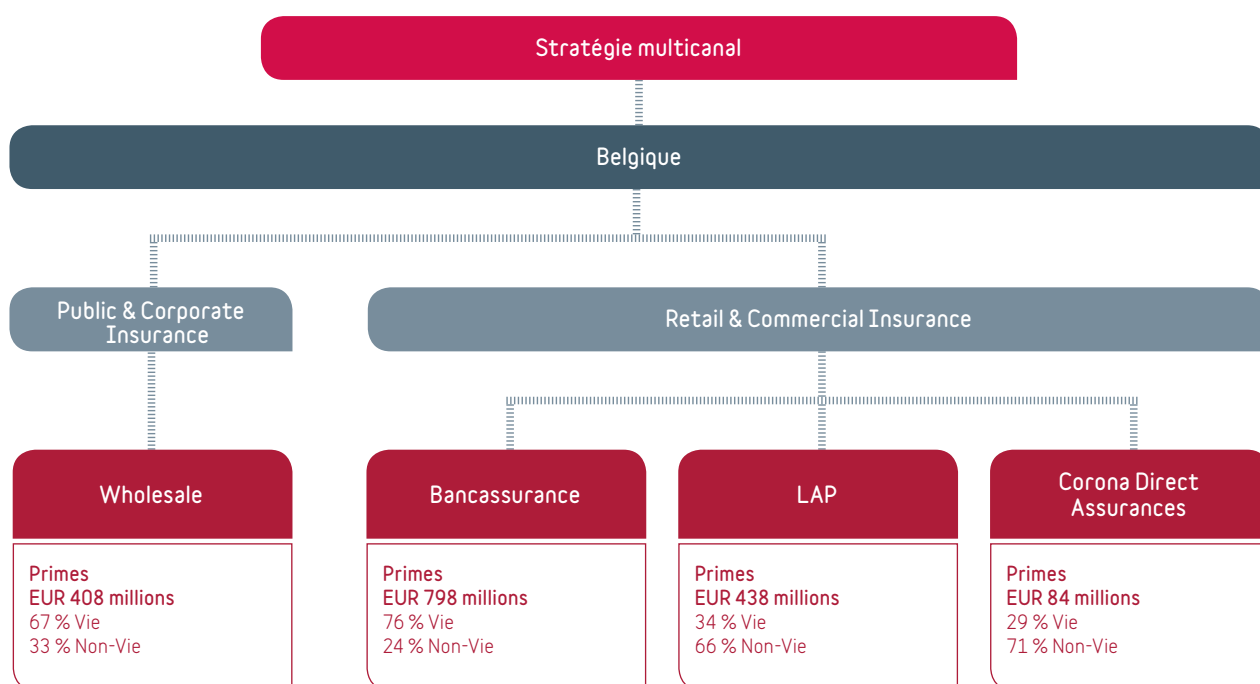
L'encaissement brut total s'élève en 2017 à 1728 millions EUR, contre 1525 millions EUR l'année précédente.

Les graphiques ci-après présentent les encaissements réalisés par Public & Corporate Insurance et par Retail & Commercial Insurance.

A.1.3.1 Public & Corporate Insurance (« PCI »)

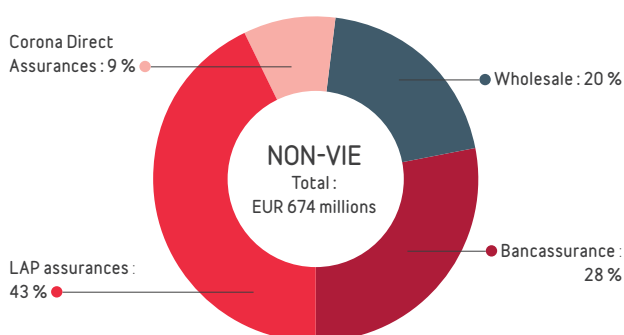
PCI peut se prévaloir de longues années d'expérience dans les marchés, stratégiques pour Belfius, du Secteur Public et Non-Profit. Il est également actif dans le segment des entreprises. Les clients bénéficient d'une gamme complète de produits d'assurances adaptés à leurs besoins, tant en Vie (assurances pension et groupe - 1er et 2e piliers - et assurances placements) qu'en collective Hospitalisation et en Non-Vie.

Belfius PCI a pour ambition permanente d'être à l'écoute des besoins de ses clients, voire de les anticiper, pour continuer à garantir un service de qualité. Sa position de partenaire privilégié du Secteur Public et Non-Profit s'explique par son orientation clientèle, par l'adéquation de son offre de produits et par la modernité de ses services.



A.1.3.1.1 Non-Vie

Ventilation des primes Non-Vie par canal



L'investissement conséquent dans la gestion de relations via le canal bancaire, en combinaison avec les courtiers spécialisés, a permis en 2017 une poursuite de la croissance substantielle dans le Secteur Public et Social Profit. L'association de cette croissance dont l'accent est mis sur la rentabilité dans le secteur des entreprises a pour effet que l'encaissement de primes est resté stable à EUR 135 millions.

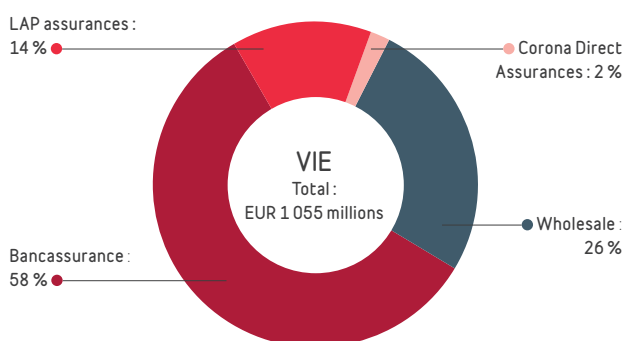
Afin de garantir un service encore meilleur, une attention spécifique a été accordée en 2017 à une approche sales et marketing intégrée entre Belfius Banque Public & Corporate Banking et Belfius Insurance. Dans le canal des courtiers, l'accent a été mis sur la rentabilisation des activités. Dans la continuité des efforts consentis ces dernières années, les techniques et outils de souscription et de gestion des risques ont été affinés et ce, au bénéfice de la rentabilité.

PCI continue à miser sur le développement de la plateforme digitale du réseau Belfius Insurance, avec pour fil conducteur une forte simplification de la gestion des assurances pour le client. De plus, l'actualisation du système informatique pour la gestion des polices et des sinistres a fait l'objet d'un travail d'analyse soutenu.

La conjonction de ces initiatives permet de répondre parfaitement aux besoins actuels et futurs des différents segments des clients de PCI.

A.1.3.1.2 Vie

Ventilation des primes Vie par canal



PCI se profile sur le marché en tant que spécialiste de solutions de pension et produits d'investissement spécifiques pour le Secteur Public et Social Profit. C'est pourquoi PCI continue également à miser sur une croissance contrôlée du portefeuille des Branches 21, 27 et 26 (Belfius PubliPension, un produit pour les pensions du secteur public, et les contrats d'assurance placement) et sur une gestion active de nos portefeuilles d'assurances groupes existants.

L'encaissement Vie a augmenté d'un peu plus de 4 % par rapport à 2016, pour atteindre 272,9 millions EUR.

Le suivi proactif du portefeuille par une équipe d'actuaire et d'experts en finance, les succès enregistrés par des projets comme SIGeDIS (banque de données des pensions du deuxième pilier des salariés et des indépendants, créée par les pouvoirs publics) et le lancement de la phase d'implémentation en vue de moderniser les systèmes de gestion, sont autant de facteurs qui permettent à la fois à Belfius et à sa clientèle d'envisager l'avenir avec sérénité.

La stratégie qui consiste à viser une croissance durable et ciblée, allée à la poursuite du développement d'une organisation plus efficace et davantage orientée clientèle, jette les bases d'une relation étroite avec les clients du Secteur Public, Social et Corporate.

A.1.3.2 Retail & Commercial Insurance (« RCI »)

A.1.3.2.1 Les AP

Belfius Insurance utilise le canal des AP, qui lui-même s'appuie sur un réseau de conseillers des AP indépendants et exclusifs, pour s'adresser aux particuliers, aux indépendants et aux PME. Outre l'offre qualitative de produits d'assurance Vie et Non-Vie, le service personnalisé et le conseil assurés par l'intermédiaire local constituent la valeur ajoutée la plus importante pour le client.

Les AP entendent bien continuer à mettre l'accent sur la valeur ajoutée de leurs intermédiaires, de leur présence et de leur implication locale. Elles investissent pour cela dans des outils informatiques de vente et de conseil qui permettent aux conseillers locaux de se profiler comme des spécialistes en assurances, au fait de toutes les nouveautés.

A.1.3.2.1.1 Résultats commerciaux

Les AP ont consacré l'année 2017 à continuer de développer leurs activités en assurances Dommages et Vie.

L'encaissement Non-Vie est passé à 290 millions EUR, soit une croissance légèrement supérieure à la moyenne du marché.

En assurance Auto, le taux d'attrition au sein du portefeuille restait inférieur à 10 %. La production Auto a continué à s'accélérer et se maintient à un bon niveau. Cela signifie une croissance de 6,2 % de l'encaissement par rapport à 2016.

La production en crédits hypothécaires était plus basse en 2017 qu'en 2016 (965 nouvelles affaires). Dans le cadre des objectifs stratégiques des AP, un plan de relance a été élaboré pour 2018.

Grâce aux avantages fiscaux, les assurances Vie fiscales n'ont pas souffert de la mollesse des taux d'intérêts.

L'encaissement de primes pour les produits de placement a fortement augmenté tant pour la branche 21 (+ 17 %) que pour la branche 23 (+ 29 %).

L'attention constamment accordée au développement de la clientèle a également porté ses fruits en 2017. Les efforts commerciaux consentis en faveur de l'obtention d'un fichier de clientèle complet ont permis de consolider la part de la clientèle IVAF-1 (3 des 4 produits : Incendie, Vie, Auto, Familiale) ; en d'autres termes, plus de 42 % des clients des AP dispose d'au moins trois des quatre produits de base (IVAF : Incendie, Vie, Auto, Familiale) – au profit, ici encore, de la faiblesse du taux d'attrition.

Notons, parmi les fers de lance du mouvement de numérisation, la poursuite du développement de l'application de gestion des leads, destinée à augmenter la force de frappe commerciale, et de la plate-forme de services électroniques à la clientèle. Le nouveau site web des AP a été lancé. Divers projets destinés à faciliter la transition numérique des AP ont par ailleurs été initiés. Tout ceci est lié au service personnel du conseiller des AP, essentiel dans le cadre de l'approche de la clientèle. L'identité de la marque a été modernisée et est à présent en parfaite adéquation avec la stratégie des AP.

L'approche commerciale des AP demeure fidèle à la promesse de la marque, qui consiste à offrir à ses clients des solutions d'assurance de qualité. Des contacts réguliers, sous la forme d'entretiens de check-up, à quoi s'ajoute le service personnalisé du conseiller, permettent de s'attacher des clients très satisfaits et fidèles – en témoignent, les excellents résultats obtenus au terme des diverses enquêtes, dont la plus récente (782 répondants) fait état d'un taux de satisfaction porté à 96,7 % et d'un Net Promotor Score historiquement élevé de 36,8 %.

A.1.3.2.2 Bancassurance

Belfius Insurance s'adresse, par le canal Belfius Banque, aux particuliers, indépendants et PME en quête d'une solution (pour les produits d'assurance tant Vie que Non-Vie) au sein de leur agence bancaire. Belfius Banque propose à sa clientèle les produits d'assurance Vie et Non-Vie de Belfius Insurance. La gamme englobe les garanties d'assurance Non-Vie (assurances Auto – RC et omnium –, Responsabilité civile, Incendie et de risque), à quoi s'ajoutent les assurances Vie, comme l'épargne-pension, les assurances Vie mixtes, les assurances Épargne, Revenu garanti, Décès et Solde restant dû liées à des crédits hypothécaires. Cette offre extrêmement vaste permet à Belfius Insurance de jouer pleinement son rôle d'assureur à l'ancrage local, qui se fait fort de protéger les ménages belges et leurs revenus et de contribuer à l'accroissement de leur patrimoine.

A.1.3.2.2.1 Stratégie

2017 est la quatrième année entière durant laquelle Belfius Insurance aura misé sur la bancassurance, et confirmé sa croissance. Les efforts de vente sont bien intégrés par les réseaux et le chiffre d'affaires a progressé de plus de 12 % en un an. Les agences ont adapté leur organisation à cette stratégie. La vente croisée entre assurances et crédits, les entretiens de check-up, etc., portent leurs fruits. La facilité pour le client et la qualité du service et des produits sont au cœur de cette approche one-stop shopping. Belfius Banque et Belfius Insurance ont modifié le 1er janvier 2016 leur organisation pour intensifier leur collaboration mutuelle dans le but de concrétiser la stratégie de bancassurance.

A.1.3.2.2.2 Résultats commerciaux

Pour la bancassurance, l'encaissement brut en assurances Non-Vie a franchi la barre des 189,3 millions EUR en 2017 (croissance de 12,7 % par rapport à 2016). Ce phénomène s'explique par la vente de plus de 111 724 garanties, une augmentation qui se vérifie tout autant en Auto qu'en Incendie, en Familiale et en Assistance.

L'intense activité sur le marché des crédits-logement a en outre été renforcée par l'amélioration (autour de 85 %) du taux de vente croisée pour les assurances Incendie. Le bond enregistré par la vente croisée intentionnelle des assurances solde restant dû (Vie) s'est confirmé en 2017, le taux ayant désormais franchi la barre des 144 %.

L'année 2017 s'est avérée importante pour le reste de l'activité Vie également. La conjoncture macro-économique, difficile pour les assurances placement de la Branche 21, a continué à orienter l'encaissement vers les produits Branches 23 et 44. Plusieurs produits ont été mis sur le marché dans ce cadre, au premier semestre comme au second. L'encaissement des assurances Vie a augmenté de 32 % pour atteindre 609 millions EUR brut de primes encaissées en 2017. Tant les Branches 23 et 44 que les assurances Vie classiques assorties d'une assurance solde restant dû ont contribué au résultat. La croissance de plus de 18 % des réserves Branche 23 est pour le moins impressionnante. Elle est en tout état de cause plus vigoureuse que celle du marché. Les réserves Branche 21 accusent toutefois un recul sous le poids des échéances (durée de plus de huit ans), à l'origine de rachats massifs.

A.1.3.2.2.3 Principales réalisations

Une étape importante vers une organisation optimale des agences a été franchie en 2016. Les conclusions de l'étude s'étendaient à l'exercice 2017, de manière à permettre à l'intégralité du réseau d'améliorer la vente et son service à la clientèle. Le nouveau système informatique pour les produits d'assurance Auto a été testé et développé dans différentes agences pilotes en 2017. En 2018, ce nouveau produit sera globalement déployé et un salesflow entièrement digital sera également prévu. La vente d'assurances Belfius Assistance via les canaux numériques s'est considérablement accélérée. À l'heure actuelle, presque 23 % des nouvelles affaires sont souscrites par ce biais. Le projet-pilote consacré à la vente directe, par le canal bancaire, d'assurances Non-Vie, est une réussite.

Un nouveau produit innovant de la Branche 23 est lancé en mars : Belfius Invest Target Income offre une solution au vieillissement et à l'augmentation considérable de l'espérance de vie. Le client investit dans un fonds d'investissement interne - sans protection du capital et sans rendement garanti - pendant une durée de maximum 15 ans. Pendant la durée du contrat, le client reçoit un complément à ses revenus grâce à des rachats mensuels d'un montant préalablement déterminé de son investissement. En outre, Belfius Invest Target Income offre une protection en cas de « Dépendance ». S'il a besoin de soins lourds et permanents (physiques ou psychologiques), le client peut compter sur le paiement d'un montant mensuel à vie à partir de la date de fin du contrat Branche 23.

Par ailleurs, une nouvelle couverture complémentaire a été ajoutée à l'assurance de solde restant dû au mois de juin : la garantie « Maladie redoutée », qui offre une protection financière complète aux clients qui contractent un crédit hypothécaire chez Belfius. En cas de diagnostic d'une maladie redoutée couverte (cancer, infarctus, accident vasculaire cérébral ou tumeur cérébrale bénigne), cette assurance offre : le versement d'un capital afin de faire face aux conséquences financières d'une maladie, au traitement et à la revalidation ainsi qu'aux prestations d'assistance en cas de maladie couverte ou en cas de décès à la suite d'une de ces maladies. Après 6 mois, près de 6 % des assurances solde restant dû avaient souscrit également la couverture complémentaire « Maladie redoutée ».

A.1.3.2.3 Corona Direct Assurances

Corona Direct Assurances offre des produits d'assurance courants (dont les assurances Auto, Incendie, Familiale et Frais de funérailles) à une clientèle de détail par le biais d'un canal direct, essentiellement numérique. Elle utilise pour ce faire d'une part la marque Corona Direct Assurances et d'autre part des partenariats « affinity » spécifiques, dans le cadre desquels c'est la marque du partenaire qui est utilisée. L'assurance Auto, qui représente 55 % de l'encaissement, est son principal produit ; elle est suivie de l'assurance Frais de funérailles (27 %). Corona Direct Assurances a poursuivi en 2017 sa stratégie de croissance avec, à la clé, un bond de 6,7 % de l'encaissement.

C'est de plus en plus sur le site Internet que le client entre en contact avec la marque Corona Direct Assurances. En 2017, le site a recensé plus de 1,1 million de visiteurs uniques. Corona Direct Assurances ne se contente pas de proposer un site convivial et intuitif, y compris une nouvelle version mobile conversationnelle du site web : elle se veut également très facilement accessible par téléphone, par courriel et par chat, autant de canaux animés par des collaborateurs passionnés par le service à la clientèle. Corona Direct Assurances caresse l'ambition de poursuivre sa croissance tout en conservant sa rentabilité et en faisant en sorte que ses clients demeurent extrêmement satisfaits (98 % de satisfaction à l'heure actuelle).

Elle continue à cet effet d'investir dans le marketing et de tirer parti de chaque signal de vente. Les développements numériques jouent un rôle majeur dans cette stratégie de croissance.

A.1.4 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

A.1.4.1 Effectif du personnel

Au 31 décembre 2017, Belfius Insurance et ses filiales Corona Direct Assurances, Elantis et Belfius Insurance Invest en Belgique et Belfius Insurance Finance au Luxembourg occupaient 1.339 collaborateurs, soit 1.254 ETP.

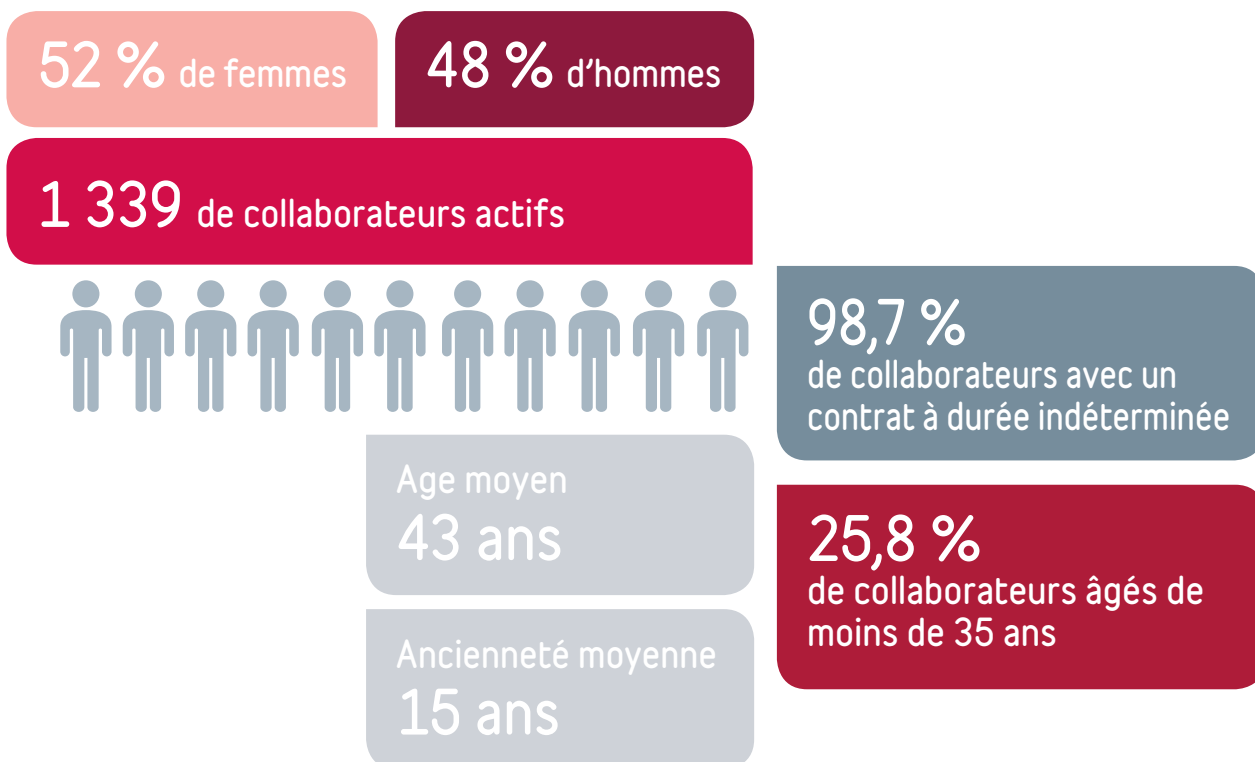
Tous ces collaborateurs représentent 17 nationalités différentes, mais la majorité du personnel sont belges (97,7 %), suivent les nationalités française, néerlandaise, espagnole et congolaise (entre 0,2 % et 0,6%).

L'âge moyen est de 43 ans et reste stable par rapport au niveau de 2016. Belfius Insurance Invest et Elantis affichent l'âge moyen le plus élevé (54 et 46 ans respectivement).

Belfius Insurance (et ses filiales) affiche de façon générale un bon équilibre entre le nombre d'hommes et de femmes. Les femmes représentent 52% et les hommes 48% de l'effectif. Chez Belfius Insurance Finance, Elantis et Corona ces dames sont largement majoritaires (près de 2/3 de l'effectif au sein de chaque entité). Chez Belfius Insurance, la plus grande entité, qui compte 1.124 salariés, on observe une proportion pratiquement égale de femmes (50,2%) et d'hommes (49,8 %).

La sécurité d'emploi est assurée au sein des différentes entités: près de 99% des salariés ont un contrat à durée indéterminée.

Dans un monde et contexte qui change de plus en plus rapidement, Belfius Insurance et ses filiales travaillent aux solutions du futur. C'est pour cette raison qu'il est crucial d'attirer de jeunes talents. Fin 2017 près de 25,8% des collaborateurs était âgé de moins de 35 ans.



A.1.4.2 Focus 2017: Belfius Together

Avec le projet « Belfius Together », une étape fondamentale a été franchie en 2017 en vue d'aligner davantage Belfius Banque et Belfius Insurance sur le plan stratégique et organisationnel. Ce projet de croissance permet une collaboration plus étroite dans de nombreux domaines, et donc de générer des opportunités de croissance pour les clients et les collaborateurs. Cela permet en outre à Belfius de devenir un « bancassureur » au vrai sens du terme.

Nous sommes convaincus que les différentes entités de Belfius abritent les talents et compétences nécessaires à l'atteinte de nos objectifs, mais que ceux-ci restent souvent sous-exploités par manque de mobilité interne. Belfius Together facilite ces échanges en travaillant en équipes diverses, complémentaires et nouvellement recomposées. Ceci entre autre en créant de nouvelles opportunités de carrière au sein d'un marché de l'emploi interne plus vaste, ainsi qu'en créant de nouvelles opportunités pour les collaborateurs dans le cadre de la « talent company » que nous désirons être et intensifier davantage.

En 2017 une offre de formations d'aptitudes professionnelles unique et ouverte à Belfius Banque et Belfius Insurance a été conçue, dont un module d'e-learning entièrement revisité et dédié aux assurances. Les formations sont offertes sur une base commune, c'est-à-dire tant aux collaborateurs de la banque qu'à ceux de l'assurance.

Des trajets communs / initiatives communes ont en outre également été organisés avec Belfius Banque:

- Bridge Builders est une initiative qui vise à construire des 'ponts' à plusieurs niveaux. Un 'pont' entre les collègues plus âgés et plus jeunes, entre Belfius Banque et Belfius Insurance, entre Belfius et le monde extérieur. Pendant les sessions Bridge Builders les participants (en duo's d'un collaborateur avec 25 ans ou plus d'ancienneté et d'un plus jeune collaborateur) se concentrent sur 2 rôles du modèle de leadership, et cherchent ainsi sur la base d'échanges avec des organisations externes, des idées innovantes qui peuvent également être mises en œuvre au sein de Belfius.
- Growth Mindset a pour but d'inspirer nos collaborateurs en leur faisant découvrir comment d'autres entreprises étrangères s'approprient de nouvelles technologies et les principes de leadership afin d'en tirer des idées concrètes et créatives qui pourraient être appliquées dans notre organisation.

A.1.4.3 Enquête d'engagement

Cette année aussi, un Engagement Survey annuel a été lancé afin de mesurer l'engagement et la satisfaction du personnel. Par rapport à l'année passée, les résultats du 'engagement indicator' ont augmenté vers un score 86% (85% en 2016) et les résultats du 'satisfaction indicator' ont augmenté vers un score de 94% (93% en 2016). Ces résultats nous donnent confiance pour le futur, car des collaborateurs satisfaits forment la base de clients satisfaits.

A.2 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS DE SOUSCRIPTION

A.2.1 NON-VIE

Le tableau ci-dessous reprend le résultat des assurances Non-Vie par groupe de produits pour les années 2016 et 2017 tel que publié dans la rapport annuel 2017.

2. Aperçu des assurances Non-Vie par groupe de produits

	Primes brutes acquises	Charges de sinistres et autres frais techniques	Commissions d'acquisition	Résultat technique de réassurance	Frais de gestion	Revenus financiers	Autres	Résultat avant impôt
(en milliers d'EUR)								
TOTAL								
AU 31 DÉCEMBRE 2016	633 539	(383 894)	(124 983)	(23 916)	(132 211)	46 607	1 537	16 678
À charge de la réassurance	2 158	(8 884)	(221)	(541)	(179)	1 253	(9)	(6 423)
En affaire directe	631 381	(375 010)	(124 762)	(23 375)	(132 032)	45 354	1 546	23 101
Tous risques / accidents	103 130	(44 804)	(21 559)	(7 788)	(24 181)	8 707	(14)	13 493
Véhicules motorisés / responsabilité civile	163 254	(103 531)	(28 342)	(7 241)	(36 455)	21 505	(25)	9 164
Véhicules motorisés / autres branches	84 947	(50 366)	(15 816)	(796)	(20 355)	1 360	(1)	(1 028)
Incendie et autres sinistres	208 241	(112 346)	(51 942)	(7 162)	(35 760)	7 162	(11)	8 183
Autres ⁽¹⁾	71 808	(63 963)	(7 103)	(388)	(15 281)	6 620	1 596	(6 711)

(1) Crédits, distribution, maladie et accidents de travail.

	Primes brutes acquises	Charges de sinistres et autres frais techniques	Commissions d'acquisition	Résultat technique de réassurance	Frais de gestion	Revenus financiers	Autres	Résultat avant impôt
(en milliers d'EUR)								
TOTAL								
AU 31 DÉCEMBRE 2017	668 515	(369 870)	(129 789)	(17 768)	(157 528)	48 447	833	42 841
À charge de la réassurance	1 753	(1 229)	(171)	(337)	(83)	1 246	(9)	1 168
En affaire directe	666 763	(368 640)	(129 617)	(17 431)	(157 445)	47 201	843	41 673
Tous risques / accidents	109 298	(56 875)	(22 672)	(723)	(28 992)	9 097	(80)	9 053
Véhicules motorisés / responsabilité civile	168 161	(120 954)	(28 578)	1 787	(42 557)	22 664	(193)	330
Véhicules motorisés / autres branches	92 228	(51 915)	(17 684)	(940)	(23 590)	1 550	(13)	(364)
Incendie et autres sinistres	223 317	(83 884)	(55 622)	(16 982)	(45 792)	7 215	(310)	27 943
Autres ⁽¹⁾	73 759	(55 012)	(5 060)	(574)	(16 514)	6 675	1 437	4 712

(1) Crédits, distribution, maladie et accidents de travail.

Les primes brutes acquises augmentent de 5,5 %, passant de EUR 634 à 669 millions. Cette croissance témoigne du succès du modèle de bancassurance et des développements numériques dans lesquels Belfius investit.

En 2016, le résultat technique Non-Vie a été impacté par un certain nombre d'éléments, tels que les attentats terroristes du mois de mars, les inondations du deuxième trimestre et la constitution de réserves supplémentaires pour l'assurance RC Auto suite à une révision des tableaux indicatifs.

En revanche, 2017 se caractérise par une année moyenne pour les dommages, avec de bons résultats au sein de la branche Incendie en particulier. Il n'y a pas eu de réclamations significatives pour dommages autres qu'en 2016. Globalement, nous notons que la fréquence du nombre de sinistres continue à baisser, mais le coût moyen par sinistre augmente.

A.2.2 VIE

Les chiffres repris dans le tableau ci-dessous reflètent l'activité telle que publiée dans la rapport annuel 2017.

	31/12/2016			Total
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec participation bénéficiaire	Index-linked et Unit-linked	
(en milliers d'EUR)				
Réserves brutes	4 756 399	10 055 333	2 189 714	17 001 446
Réserves brutes - Part des réassureurs	164 355			164 355
Primes brutes acquises	467 599	301 699	120 681	889 979

	31/12/2017			Total
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec participation bénéficiaire	Index-linked et Unit-linked	
(en milliers d'EUR)				
Réserves brutes	4 947 398	8 967 105	2 597 572	16 512 075
Réserves brutes - Part des réassureurs	180 757			180 757
Primes brutes acquises	474 465	325 202	250 070	1 049 737

Bron tabel jaarverslag verzekeringen Leven, balans in jaarverslag (reserves Tak23) en staat 10 statutair (premies Tak23)

Contrats d'assurance

Bons résultats générés par cette gamme de produits en 2017, à la hausse par rapport à l'an dernier, principalement en raison du succès de l'assurance solde restant dû (SRD) en Bancassurance. Le cross-selling des prêts hypothécaires continue d'augmenter avec une bonne rentabilité.

Assurances avec participation bénéficiaire

Cette ligne de produit est confrontée à de nombreux rachats sur les polices à maturité (taux garanti sur 8 ans). Une partie est réinvestie dans de nouveaux produits (branche 23), mais la plupart des polices à maturité ont été remboursées aux clients. Par conséquent, les réserves mathématiques baissent significativement pour ces produits en run-off.

Assurances index-linked et unit-linked

En 2017, l'encaissement a fortement progressé, principalement en raison de la relance de nouveaux produits. L'augmentation des réserves s'explique par les primes perçues et les transferts de la branche 21, mais aussi par une évolution positive du marché.

A.3 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

A.3.1 INFORMATION CONCERNANT CHARGES ET PRODUITS PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Le résultat financier s'élève à 705 millions EUR, dans la lignée des 703 millions EUR enregistrés fin de l'exercice précédent.

Nous observons en 2017 un recul de la marge nette d'intérêts de quelques 66,5 millions EUR pour atteindre 467 millions EUR. Ce repli s'explique par les principaux facteurs suivants :

- La poursuite de la baisse des réserves Vie, causée par le déplacement de l'orientation stratégique vers des produits moins capitalistiques tels que les produits de la branche 23, les assurances-placement fiscales ou assurances solde restant dû - entraînant une diminution de l'encours des actifs financiers. Le rendement moyen du portefeuille a lui aussi continué à reculer suivant l'évolution des taux d'intérêts du marché.

- La baisse des revenus d'intérêts sur les prêts hypothécaires a été causée par des refinancements externes avec un impact sur le volume et par des refinancements internes avec un impact sur le rendement moyen ;
- Jusqu'à la vente de IWI, 6 mois de résultats d'intérêt ont été enregistrés en 2016. En outre, le fonds NPS a été cédé à la fin de 2016.

Le résultat net des cessions et dépréciations sur actifs financiers s'élève à EUR 154 millions contre EUR 74 millions lors de l'exercice précédent. La réalisation d'actifs financiers dépend des opportunités de marché et s'inscrit toujours dans le cadre d'une gestion efficace des actifs, en fonction des passifs. Tout comme l'an dernier, des réalisations ont été opérées sur les obligations d'état belge, les actions, les certificats immobiliers et les fonds. Pour les plus-values réalisées dans le segment Vie lors de la vente des participations dans les sociétés immobilières North Light SA & Pole Star SA, une provision supplémentaire a été constituée en vue d'une future participation bénéficiaire discrétionnaire. Ceci se reflète dans la marge technique.

Les revenus de dividendes provenant d'actions et de fonds s'élèvent à 63 millions EUR, en ligne avec les 65 millions EUR de 2016, et cela reflète l'importance majeure de ces actifs dans le portefeuille total.

Le résultat net des entreprises associées et coentreprises a chuté de 1 million EUR pour atteindre 3 millions EUR en 2017, à la suite de la vente de North Light SA, Pole Star SA et Aviabel SA durant l'exercice 2017. Auxipar SA est l'unique société restante encore comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

Résultat financier (en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Charges et produits d'intérêts	533 322	466 788
Dividendes	64 727	63 391
Résultat net des entreprises associées et joint ventures	4 101	2 602
Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	2 731	1 327
Résultat net issu des réalisations et réductions de valeur sur les actifs financiers	73 960	154 230
Autres produits et charges financiers	24 324	16 726
TOTAL	703 165	705 064

A.3.2 PERFORMANCE (EN %)

Actions	31/12/17
Actions	8,00%
Fonds d'actions	4,37%
TOTAL	7,95%

Immobilier coté	31/12/17
Immobilier coté	5,70%
TOTAL	5,70%

Obligations	31/12/17
Obligations d'Etat	0,50%
Obligations d'entreprises	1,92%
Collatéral	0,89%
Obligations hybride	1,23%
Fonds d'obligations	3,65%
TOTAL	0,97%

La contribution de toutes les classes d'actifs dans le portefeuille d'investissement total est positive.

En 2017, la performance des actions cotées et des fonds d'actions était de 7,95%. L'immobilier coté obtient un score de 5,70%.

La performance du portefeuille de titres à revenu fixe était de 0,97%. Il n'y a pas de benchmark pour ce portefeuille.

Le tableau ci-dessous reprend le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente par classe d'actifs. Les ajustements en fair value sont directement reconnus dans les fonds propres. Les chiffres sont exprimés en millions d'euros.

Actifs financiers disponibles à la vente (en Mio EUR)	31/12/2017			
	Valeur d'acquisition	Ajustement juste valeur	Dépréciations	Total
Obligations d'entreprises	1 271,38	83,71	0,00	1 355,09
Obligations sécurisées	825,72	125,90	0,00	951,62
MBS danois	167,52	3,46	0,00	170,98
Obligations d'institutions financières	534,07	17,56	0,00	551,63
Obligations d'Etat	6306,15	1 320,61	0,00	7 626,76
Fonds monétaires	935,58	-0,52	0,00	935,06
Fonds cotés	359,69	4,66	-2,44	361,90
Actions cotés	503,82	82,70	-2,70	583,82
Immobilier coté	459,00	62,07	-15,86	505,21
Fonds et actions non cotés	196,15	13,20	-6,35	203,00
TOTAL	11 559,09	1 713,34	-27,36	13 245,07
intérêts acquis				64,18
TOTAL				13 309,24

A.3.3 INVESTISSEMENTS EN TITRISATION

Valeur de marché:	31/12/17
RMBS (Residential Mortgage Backed Securities)	105 673 872
DMBS (Danish Mortgage Backed Securities)	171 949 923
TOTAL	277 623 795

Au 31/12/2017, Belfius Insurance a une position de 277,6 millions EUR en titrisation dont 105,7 millions EUR en RMBS et 171,9 millions EUR en MBS danois. Notons que les investissements en titrisations sont régulés par le cadre de risque mis en place.

A.4 PERFORMANCE DES AUTRES ACTIVITÉS

Belfius Insurance ne dispose pas de d'autres activités significatives.

A.5 AUTRES INFORMATIONS

Néant.

SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

B.1.1.1 Composition

Le conseil d'administration de Belfius Insurance comptait, au 31 décembre 2017, treize membres, dont cinq font partie du comité de direction et se composait comme suit :

Président	Jos Clijsters Président du conseil d'administration de Belfius Banque SA et Belfius Insurance SA	b) Administrateurs non exécutifs	Marc Raisière Vice-président du conseil d'administration de Belfius Insurance SA Président du comité de direction de Belfius Banque SA
Autres membres <i>a) Dirigeants effectifs</i>	Dirk Vanderschrick Président du comité de direction de Belfius Insurance SA		Eric Hermann Membre du comité de direction de Belfius Banque SA Chief Risk Officer
	Frédéric Van Der Schueren Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Chief Financial Officer		Johan Vankelecom Membre du comité de direction de Belfius Banque SA Chief Financial Officer
	Michel Luttgens Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Chief Distribution Officer		Rudi Vander Vennet Membre du conseil d'administration de Belfius Banque SA Professeur ordinaire
	Laurent Goudemant Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Chief Markets and Technical Officer		c) Administrateurs indépendants
	Emmanuel Michiels Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Chief Risk Officer		Johan Tack Administrateur indépendant de Belfius Insurance SA
			Cécile Coune Administrateur indépendant de Belfius Insurance SA
			Chris Sunt Administrateur indépendant de Belfius Banque SA

B.1.1.2 Changements dans la composition du conseil d'administration depuis le 1er janvier 2017

B.1.1.2.1 Changements concernant les administrateurs exécutifs

A partir du 20 mars 2017, Monsieur Dirk Vanderschrick a été nommé administrateur-délégué et Président du comité de direction.

Madame Cécile Flandre a démissionné en tant que membre du comité de direction et administrateur avec effet au 3 août 2017. Sa responsabilité en tant que « Chief Financial Officer » a été reprise par Monsieur Frédéric Van Der Schueren qui a été nommé membre du comité de direction et administrateur avec effet au 14 novembre 2017.

Monsieur Michel Vanhaeren a démissionné en tant que membre du comité de direction et administrateur avec effet au 14 novembre 2017. Sa responsabilité en tant que « Head of PCI, ICT et Claims Non-Life » a été reprise par Madame Els Blaton, qui a été nommée en tant que membre du comité de direction et administrateur avec effet au 6 février 2018.

B.1.1.2 Changements concernant les administrateurs indépendants

Deux administrateurs indépendants supplémentaires ont été nommés avec effet au 16 mai 2017 : Madame Cécile Coune et Monsieur Chris Sunt.

B.1.1.3 Rôle, responsabilités et compétences du conseil d'administration

Le conseil d'administration est un organe collégial qui a pour mission, d'une part, de définir la politique générale de l'entreprise et, d'autre part, d'exercer le contrôle de la gestion de l'entreprise.

Par « politique générale », nous entendons notamment :

- la définition de la politique générale, de la stratégie et des valeurs de l'entreprise, sur proposition ou après avis du comité de direction ;
- le contrôle de l'application de cette stratégie et de ces valeurs par le comité de direction ;
- l'approbation du plan financier (le budget) ;
- la détermination et l'approbation de l'appétit au risque et de la stratégie en matière de risques de l'entreprise, en ce qui concerne les montants ;
- l'approbation des réformes structurelles importantes ; et
- la responsabilité des relations entre la société et ses actionnaires.

Dans le cadre de sa fonction de surveillance, le conseil d'administration assume également les tâches suivantes :

- l'établissement des comptes annuels, qui doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats annuels de la société ;
- l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration ;
- la surveillance du comité de direction et l'évaluation des prestations des membres du comité de direction ;
- l'évaluation de la structure de gestion et de l'organisation de l'entreprise ;
 - l'évaluation de l'existence et du fonctionnement de systèmes de contrôle interne adéquats, y compris une identification et une gestion correctes des risques et la fiabilité du processus de rapport financier ;
 - l'établissement d'une politique de recrutement appropriée et l'évaluation de l'adéquation et de la formation des administrateurs, des responsables des fonctions de contrôle indépendant et des dirigeants effectifs ;
- le contrôle de l'existence et du fonctionnement adéquat des fonctions de contrôle indépendantes (audit interne, compliance, fonction de risque et fonction actuarielle) ;
- le contrôle de l'existence des conditions permettant au commissaire ou, le cas échéant, au collège des commissaires de remplir son rôle de manière adéquate ;
- l'évaluation des prestations de la société par rapport aux objectifs stratégiques et aux budgets fixés ;
- la définition et l'approbation des éléments qui font partie de la gestion des risques auxquels Belfius Insurance doit faire face en tant que groupe d'assurances, ce conformément au rôle renforcé du conseil d'administration dans le processus de gestion du risque, tel que décrit dans le Risk Management Framework.

Le conseil d'administration exerce en outre les compétences légales et statutaires suivantes :

- la nomination du président, éventuellement d'un ou plusieurs vice-présidents, du secrétaire du conseil d'administration, des membres du comité de direction et la cooptation d'administrateurs ;
- la décision d'accorder décharge aux membres du comité de direction ;
- la décision d'accorder décharge aux membres du comité d'audit, si ce comité doit prendre une décision en vertu de l'article 133 §5 du Code des Sociétés ;
- la décision de verser un acompte sur dividende ;
- la fixation de la rémunération des membres du comité de direction ;
- la détermination de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et des assemblées générales extraordinaires et spéciales éventuelles ;
- la décision de convoquer l'assemblée générale ;
- l'établissement du corporate governance memorandum ;
- la création de comités consultatifs au sein du conseil d'administration et la détermination de leurs compétences.

B.1.1.4 Conflits d'intérêts

Si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du conseil d'administration, il doit le communiquer aux autres administrateurs avant la délibération au conseil d'administration. Sa déclaration, ainsi que les raisons justifiant l'intérêt opposé qui existe dans le chef de l'administrateur concerné, doivent figurer dans le procès-verbal du conseil d'administration qui devra prendre la décision.

B.1.1.5 Relation entre le conseil d'administration et le comité de direction

La gestion de l'entreprise d'assurances relève de la compétence exclusive du comité de direction. Cette gestion s'effectue sans aucune ingérence de l'extérieur, dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration.

B.1.2 COMITÉ DE DIRECTION

B.1.2.1 Composition

Le comité de direction est composé de membres qui ont une expérience professionnelle dans le monde de la finance et des assurances. Les membres du comité de direction forment un collège.

Au 31 décembre 2017, le comité de direction compte cinq membres et se compose comme suit :

Président	Dirk Vanderschrick (depuis le 20 mars 2017)
Membres	Frédéric Van Der Schueren (depuis le 14 novembre 2017) Chief Financial Officer
	Michel Luttgens Chief Distribution Officer
	Emmanuel Michiels Chief Risk Officer
	Laurent Goudemant Chief Markets and Technical Officer

B.1.2.2 Rôle et compétences du comité de direction

Le conseil d'administration a délégué la gestion de l'entreprise au comité de direction qui a été créé en son sein.

Cette délégation de compétences ne porte pas sur le contrôle de la gestion et sur la position de l'entreprise, ni sur la définition de la politique générale, ni sur les autres compétences qui sont réservées, en vertu de la loi, au conseil d'administration.

Le comité de direction est chargé de la direction effective de l'entreprise dont il dirige et coordonne les divers métiers et leurs activités de support, et ce, dans le cadre des objectifs et de la politique générale définis par le conseil d'administration.

Le comité de direction, sous le contrôle du conseil d'administration, prend les mesures nécessaires pour veiller à ce que l'entreprise dispose d'une structure stratégique, d'une organisation administrative et comptable, de mesures de contrôle et de protection adaptées à ses activités ou activités futures en matière de traitement électronique de l'information et de contrôle interne.

Le comité de direction contrôle la hiérarchie et le respect des compétences et responsabilités attribuées, ainsi que les informations financières.

Le comité de direction est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour pouvoir disposer :

- d'une procédure pour effectuer un rapport financier adéquat ;
- d'un fonctionnement opérationnel adapté ;
- d'un système fiable de contrôle interne ; et
- de règles efficaces en matière de compliance et d'intégrité de l'entreprise.

Le comité de direction formule des propositions et donne des avis au conseil d'administration concernant la politique générale et la stratégie de l'entreprise et informe le conseil d'administration de la situation financière et de tous les autres aspects nécessaires à une exécution correcte de ses tâches.

Le comité de direction fait régulièrement rapport aux instances de contrôle et au commissaire agréé sur la situation financière, l'organisation, le contrôle interne et les fonctions de contrôle indépendantes.

B.1.3 COMITÉS SPÉCIALISÉS CRÉÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

B.1.3.1 Comité d'audit

Le comité d'audit est un comité consultatif créé au sein du conseil d'administration et se compose de trois administrateurs non exécutifs.

B.1.3.1.1 Composition

Les personnes suivantes composent le comité d'audit de Belfius Insurance :

Président	Johan Tack Administrateur indépendant de Belfius Insurance SA
Membres	Chris Sunt Administrateur indépendant de Belfius Insurance SA et de Belfius Banque SA
	Johan Vankelecom Administrateur de Belfius Insurance SA Membre du comité de direction (Chief Financial Officer) de Belfius Banque SA

B.1.3.1.2 Indépendance et compétence

D'une part, un administrateur indépendant, qui dispose de la compétence individuelle requise en matière de comptabilité et/ou d'audit, siège au comité d'audit. Le comité d'audit dispose, d'autre part, dans sa composition actuelle, d'une expertise collective en matière d'activités de la société et en matière de comptabilité et d'audit.

Monsieur Johan Tack, qui a obtenu une licence en sciences économiques et une licence spéciale en gestion, peut se prévaloir d'une expérience professionnelle en matière de comptabilité et d'audit, qu'il a notamment acquise en qualité d'administrateur et de membre du comité d'audit de diverses entreprises (City Hotels SA, Samsonite Corporation, Picanol SA et Quest for Growth SA), et en qualité de CEO d'AON Belgium SA. Il dispose de la compétence individuelle requise et siège en tant qu'« administrateur indépendant » au sens de l'article 526ter du Code des sociétés.

Monsieur Chris Sunt, avocat ayant l'expérience du barreau. Il a acquis ses connaissances en matière de comptabilité et d'audit au cours de sa grande expérience professionnelle en tant qu'administrateur et il siège en tant qu'« administrateur indépendant » au sens de l'article 526ter du Code des sociétés.

Monsieur Johan Vankelecom a de l'expérience en comptabilité et audit de par sa fonction de membre du comité de direction de Belfius Banque SA, responsable de Finance, Tax et Legal (Chief Financial Officer).

Par conséquent, le comité d'audit dispose d'une expertise collective dans le domaine des activités d'assurances et également de la comptabilité et de l'audit.

B.1.3.1.3 Tâches et compétences

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans l'exercice de sa mission de surveillance et de contrôle.

B.1.3.1.3.1 Reporting financier

Le comité d'audit contrôle l'intégrité des informations financières qui sont fournies par la société, en évaluant en particulier les normes comptables appliquées, y compris les critères pour le périmètre de consolidation.

Le contrôle couvre également le monitoring des informations financières périodiques avant que celles-ci ne soient soumises au conseil d'administration de l'entreprise.

B.1.3.1.3.2 Contrôle interne et gestion des risques

Au moins une fois par an, le comité d'audit examine l'efficacité des systèmes de contrôle internes et la gestion des risques mises en place par le management exécutif pour s'assurer que les principaux risques (y compris les risques liés au respect de la législation et de la réglementation en vigueur) sont correctement identifiés et gérés. À cet effet, le comité de direction fournit au comité d'audit un rapport relatif aux systèmes de contrôle internes et à la gestion des risques.

Dans le courant de l'année 2017, le comité d'audit a pris connaissance des rapports sur les activités de Compliance et les activités d'Audit et de Contrôle Interne.

B.1.3.1.3.3 Fonctionnement de l'audit interne

Le comité d'audit évalue l'efficacité et l'indépendance du fonctionnement du département Audit interne. Il vérifie également dans quelle mesure le management répond aux constatations de l'audit et à ses recommandations. Chaque année, le comité d'audit analyse le rapport d'activités de l'audit interne au 31 décembre et au 30 juin, l'évaluation des risques d'audit annuel et le plan annuel d'audit ainsi que les rapports périodiques relatifs au suivi des recommandations.

B.1.3.1.3.4 Contrôle du rapport financier intermédiaire et annuel

En 2017, le comité d'audit a fait rapport au conseil d'administration des résultats financiers de Belfius Insurance au 31 décembre 2016 et au 30 juin 2017. Après avoir évalué les commentaires fournis par la direction de l'entreprise et par le commissaire, le comité d'audit a rendu un avis positif au conseil d'administration sur les résultats financiers et les faits qui les ont influencés.

B.1.3.1.3.5 Fonction d'audit externe et suivi de l'indépendance des commissaires

Le comité d'audit s'assure du fonctionnement adéquat du contrôle externe par le commissaire.

Le comité d'audit formule des avis au conseil d'administration sur la désignation ou le renouvellement du mandat du commissaire par l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que sur leur indépendance et leur rémunération.

Le comité d'audit contrôle l'indépendance du commissaire et son programme d'audit.

B.1.3.1.3.6 Monitoring du processus de reporting financier, du contrôle interne et des systèmes de gestion des risques, des comptes annuels et de l'indépendance du commissaire de Corona Direct Assurances SA

En 2017, le comité d'audit de Belfius Insurance a également assumé le rôle et les obligations du comité d'audit de Corona Direct Assurances SA, une filiale à 100 % de Belfius Insurance, conformément à la circulaire CBFA_2009_22 du 25 mai 2009 relative au comité d'audit, applicable cumulativement avec la circulaire NBB_2016_31 relative aux attentes prudentielles de la BNB.

B.1.3.1.4 Fonctionnement du comité d'audit

Le comité d'audit peut se faire communiquer toutes les informations ou pièces utiles et faire exécuter tout contrôle. Dans ce cadre, il fait appel à l'audit interne de Belfius Insurance qui dépend hiérarchiquement du président du comité de direction.

Le comité d'audit s'est réuni au total 8 fois en 2017. Pendant ses réunions ordinaires qui ont eu lieu avant les réunions du conseil d'administration, le comité d'audit a notamment analysé les données financières intermédiaires et annuelles.

Deux réunions de concertation se sont également tenues en séances communes du comité d'audit de Belfius Banque et de Belfius Insurance.

B.1.3.1.5 Audit interne

Belfius Insurance dispose d'une fonction d'audit ayant pour mission de promouvoir le contrôle interne et de veiller en permanence au fonctionnement performant, au caractère adéquat et à l'application effective des systèmes de contrôle existants, et ce conformément à la circulaire de la Banque nationale de Belgique concernant le contrôle interne et la fonction d'audit interne (circulaire BNB_2015_21 du 13 juillet 2015 concernant le contrôle interne et la fonction d'audit interne).

L'audit interne vérifie, à l'aide de missions d'audit interne et du suivi périodique de la réalisation des recommandations formulées, si les risques que prend Belfius Insurance dans le cadre de toutes ses activités sont efficacement identifiés, analysés et gérés.

La fonction d'audit contribue au maintien de la bonne réputation de Belfius Insurance et à l'efficacité et à l'intégrité de ses structures et valeurs qu'elle estime particulièrement importantes.

B.1.3.3 Comité Risk & Underwriting

Le conseil d'administration a créé en son sein un comité Risk & Underwriting. Ce comité est actif depuis le 5 juin 2012.

B.1.3.3.1 Composition

Le comité Risk & Underwriting de Belfius Insurance SA se compose au 31 décembre 2017 de quatre administrateurs non exécutifs.

Président	Rudi Vander Vennet Membre du conseil d'administration de Belfius Insurance SA et de Belfius Banque SA Professeur ordinaire
Membres	Cécile Coune Administrateur indépendant de Belfius Insurance SA
	Eric Hermann Administrateur de Belfius Insurance SA Membre du comité de direction (Chief Risk Officer) de Belfius Banque SA
	Johan Vankelecom Administrateur de Belfius Insurance SA Membre du comité de direction (Chief Financial Officer) de Belfius Banque SA

B.1.3.3.2 Compétences

Le comité Risk & Underwriting est un organe consultatif au sein du conseil d'administration et possède les compétences et responsabilités suivantes :

- Discuter de l'appétit au risque et la stratégie en matière de risque de l'entreprise ;
- Analyser l'attribution de l'appétit au risque dans le cadre des différentes catégories de risques, ainsi que les mesures et limites en matière de risque pour la gestion et la limitation des risques importants ;
- Évaluer le profil de risque de l'assureur à la lumière des prestations vis-à-vis de l'appétit au risque, les tendances en matière de risque et les concentrations de risques ;
- Évaluer la gestion prospective des besoins (concernant le risque) et la disponibilité du capital (concernant les finances) du point de vue économique et réglementaire, pour soutenir la stratégie de l'entreprise et en matière de risque. La gestion axée sur l'avenir peut notamment impliquer la direction des métiers concernant des types spécifiques et un mix de produits de l'actif et du passif ;
- Formuler un avis à propos d'opérations importantes et de nouvelles propositions d'activités stratégiques qui ont un impact considérable sur l'appétit au risque de l'entreprise ;
- Fournir un avis sur des transactions importantes en matière de gestion du passif lorsqu'il s'agit en outre des fonds propres réglementaires ;
- Prendre connaissance et analyser les rapports de gestion du management sur la nature et l'ampleur des risques auxquels la société est confrontée, le comité pouvant se pencher sur ces rapports pour l'exercice de ses tâches, comme :
 - le rapport trimestriel relatif aux risques ;
 - les résultats des tests de résistance;
 - les indicateurs trimestriels de l'appétit au risque (y compris les indicateurs relatifs au capital) et l'avis y afférent ; et
 - le reporting Solvabilité II
- Contrôler et fournir un avis au conseil d'administration sur les positions de risque existantes et la stratégie future en matière de risque, y compris l'environnement macroéconomique ;
- Évaluer l'efficacité de la fonction de gestion des risques, y compris la structure de l'organisation et les procédures principales, ainsi que la mesure dans laquelle l'analyse des risques correspond aux meilleures pratiques du secteur et à l'évolution générale de la situation ;
- Fournir un avis sur le processus de Own Risk and Solvency Assessment (ORSA), afin que celui-ci devienne un processus Risk/Finance courant qui soit repris dans l'établissement du budget annuel ;
- Analyser les études et rapports financiers externes liés aux risques ; et
- Analyser les rapports relatifs à des thèmes sélectionnés portant sur les risques/assurances, tels que les changements dans la réglementation, que le comité estime ponctuellement recommandés.

B.1.4 AUTRES COMITÉS

B.1.4.1 Comité des nominations

B.1.4.1.1 Contexte

Depuis le 16 février 2012, il existe un comité des nominations au sein du conseil d'administration de Belfius Banque. Il se compose exclusivement d'administrateurs non exécutifs de Belfius Banque. Il faut au moins que l'un de ses membres soit un administrateur indépendant.

Ce comité est également compétent pour Belfius Insurance.

Ce comité doit disposer de l'expertise nécessaire en matière de politique de nomination.

B.1.4.1.2 Compétences

Le comité des nominations :

- identifie et recommande, pour approbation par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par le conseil d'administration, des candidats aptes à occuper des sièges vacants au sein du conseil d'administration, évalue l'équilibre de connaissances, de compétences, de diversité et d'expérience au sein du conseil d'administration, élabore une description des missions et des qualifications liées à une nomination donnée et évalue le temps à consacrer à ces fonctions ;
- évalue périodiquement, et à tout le moins une fois par an, la structure, la taille, la composition et les performances du conseil d'administration et lui soumet des recommandations en ce qui concerne des changements éventuels ;
- évalue périodiquement, et à tout le moins une fois par an, les connaissances, les compétences, l'expérience, le degré d'implication, notamment l'assiduité, des membres du conseil d'administration et des comités consultatifs, tant individuellement que collectivement, et en rend compte au conseil d'administration ;
- examine périodiquement les politiques du conseil d'administration en matière de sélection et de nomination des membres du comité de direction, et formule des recommandations à l'intention du conseil d'administration ;
- prépare les propositions de nomination ou, le cas échéant, de renouvellement de mandat, des administrateurs, des membres du comité de direction, du président du conseil d'administration et du président du comité de direction ;
- apprécie l'aptitude d'un administrateur ou d'un candidat administrateur à répondre aux critères définis pour la qualification d'administrateur indépendant ;
- examine les questions relatives à la problématique de la succession des administrateurs et des membres du comité de direction ;
- établit un profil général et spécifique pour les administrateurs et membres du comité de direction ;
- veille à l'application des dispositions en matière de gouvernance d'entreprise ;
- prépare les propositions de modification du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration et du comité de direction ;
- évalue chaque année le mémorandum de gouvernance et propose, le cas échéant, des modifications ;
- contrôle le respect des valeurs de l'entreprise ;
- discute et analyse au moins une fois par an le relevé quantitatif et l'analyse qualitative des communications en matière de stress, burn-out et comportements inappropriés au travail et les actions menées pour y remédier.

B.1.4.2 Comité des rémunérations

B.1.4.2.1 Contexte

Depuis le 16 février 2012, il existe un comité des rémunérations au sein du conseil d'administration de Belfius Banque. Il se compose exclusivement d'administrateurs non exécutifs de Belfius Banque. Il faut au moins que l'un de ses membres soit un administrateur indépendant.

Ce comité consultatif est également compétent pour Belfius Insurance.

Ce comité doit disposer de l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

B.1.4.2.2 Compétences

Le comité des rémunérations prépare les décisions du conseil d'administration qui portent sur :

- la politique de rémunération de Belfius Insurance ; et
- la rémunération du président du comité de direction et, sur sa proposition, la rémunération des membres du comité de direction.

Le comité des rémunérations vérifie périodiquement auprès de la direction si les programmes de rémunération atteignent leur objectif et sont conformes aux dispositions applicables.

B.1.4.3 Comité de médiation

Le conseil d'administration de Belfius Banque a décidé de créer en 2014 un comité de médiation au sein du groupe Belfius. Ce comité est actif depuis novembre 2014.

B.1.4.3.1 Composition

Le comité de médiation se compose de trois membres :

- le président du conseil d'administration de Belfius Banque, qui préside le comité de médiation ;
- un administrateur indépendant de Belfius Banque ; et
- un administrateur indépendant de Belfius Insurance.

Si le président du conseil d'administration de Belfius Banque n'est pas également président du conseil d'administration de Belfius Insurance, le comité de médiation est élargi à 4 personnes. Le président du conseil d'administration de Belfius Insurance sera également membre du comité de médiation.

Au 31 décembre 2016 le comité de médiation se compose des membres suivants :

Président	Jos Clijsters Président du conseil d'administration de Belfius Banque SA et de Belfius Insurance SA
Membres	Jean-Pierre Delwart Administrateur indépendant de Belfius Banque SA
	Johan Tack Administrateur indépendant de Belfius Insurance SA

B.1.4.3.2 Compétences

Le comité de médiation est chargé de formuler un avis sur les divergences de vues ou les blocages concernant les transactions matérielles ou opérations entre, d'une part, Belfius Banque et ses filiales, et, d'autre part, Belfius Insurance et ses filiales, ou entre leurs filiales respectives. Ces avis sont communiqués aux conseils d'administration des sociétés concernées, qui prennent ensuite une décision définitive sur ces transactions ou opérations.

Le comité de médiation évoluera vers un rôle plus proactif. Le comité devra vérifier, à tout le moins une fois par an, si les procédures en matière de conflits d'intérêt dans les différents domaines sont respectées.

En vertu du Règlement de la Banque nationale de Belgique du 6 décembre 2011, approuvé par l'arrêté royal du 20 juin 2012, concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'entreprises réglementées, Belfius Insurance est tenue de publier les fonctions extérieures exercées par ses administrateurs et dirigeants effectifs. À cet effet, Belfius Insurance a opté pour la publication de ces mandats dans le rapport annuel de l'entreprise, qui est déposé à la Banque nationale.

B.1.5 RÉMUNÉRATION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE

B.1.5.1 Politique et pratique de rémunération

Le conseil d'administration fixe la rémunération des membres du comité de direction sur proposition du comité des rémunérations et sur avis du président du comité de direction.

Le comité des rémunérations formule des propositions au conseil d'administration de Belfius Banque et Belfius Insurance concernant la politique de rémunération pour les catégories 1 et 2 de collaborateurs conformément à la politique de rémunération pour le groupe Belfius. La catégorie 1 regroupe les membres du conseil d'administration de Belfius Banque et de Belfius Insurance (administrateurs exécutifs). La catégorie 2 concerne les membres du personnel dont les activités professionnelles ont un impact sensible sur le profil de risque du groupe Belfius, y compris la haute direction et les personnes qui exercent des fonctions comportant des risques ou des fonctions de contrôle indépendant et les collaborateurs dont la rémunération totale les place au même niveau de rémunération que celle de la haute direction ou des personnes qui exercent des fonctions comportant des risques.

Dans certains cas particuliers, le comité des rémunérations peut proposer de déroger à la politique de rémunération sur la base d'une proposition motivée du président du comité de direction (par exemple pour des raisons de rétention/ de conformité par rapport au marché). Dans ce cas, le conseil d'administration prendra une décision sur la base de l'avis du comité des nominations et des rémunérations. Les conséquences de la politique de rémunération au niveau des risques et la gestion des risques sont globalement analysées par la GRH en collaboration avec différentes directions (e.g. Risk management, Audit, Compliance).

Chaque année, le comité des rémunérations recevra du comité de direction un rapport sur la politique appliquée dans les filiales de Belfius Banque et Belfius Insurance en matière de rémunérations et de ressources humaines.

Au sein du groupe Belfius, il n'existe pas de droit à l'attribution d'options sur actions, d'actions ou d'autres composantes variables de la rémunération.

Les principales caractéristiques du régime de retraite complémentaire et de retraite anticipée des membres du comité de direction, sont les suivantes :

Les garanties couvertes par l'assurance de groupe souscrite par Belfius Insurance aux profit des membres du comité de direction, à partir du 1er juin 2012, reposent sur :

1. Capital de pension de type contribution définie
2. Couvertures de risque complémentaire en cas d'incapacité de travail

En ce qui concerne le règlement de pension, ce sont les « Conditions Générales » qui décrivent la portée, les modalités et les principes de fonctionnement des divers types d'assurances-vie et de couvertures complémentaire.

- Le point 1 de ces conditions générales décrit les principes de fonctionnement en matière de technique d'assurance, qui s'appliquent uniformément à tous les types d'assurances.
- Le point 2 décrit les différentes couvertures de risque. Ce point s'applique également uniformément à tous les types d'assurances.
- Le point 3 reprend les dispositions qui sont propres à l'assurance de groupe.
- Le point 9 reprend des dispositions diverses qui s'appliquent uniformément à tous les types d'assurances.

Les administrateurs non-exécutifs de Belfius Insurance ne disposent d'aucun système de retraite souscrit par Belfius Insurance et à charge de cette dernière. Pour les responsables de fonctions de contrôle indépendantes, ces derniers sont soumis au même régime d'assurance de groupe souscrit par Belfius Insurance pour les membres du personnel.

B.1.5.2 Procedure

La procédure suivie par Belfius Insurance lors de l'évaluation de l'expertise et de la fiabilité professionnelle des détenteurs des fonctions clés est décrite en détail dans la politique «Fit & Proper». Il comprend les procédures décrites dans la politique «Fit & Proper» en rapport avec la nomination, le renouvellement et la révocation d'une fonction clé.

B.1.6 ACTIONNARIAT

B.1.6.1 Structure

Le capital social de Belfius Insurance s'élève, fin 2017, à EUR 567.425.226,84 et est représenté par 2.579.938 actions nominatives, représentant chacune un/deux millions cinq cent septante neuf mille neuf cent trente huitième du capital.

Les actions de Belfius Insurance (anciennement Dexia Insurance Belgium) sont détenues par Belfius Banque SA (2.579.937 actions), et par Belfius Asset Finance Holding (une action).

A la date du présent document, la société a également émis 100 000 parts bénéficiaires nominatives, sans valeur nominale. Ces parts bénéficiaires ne représentent pas le capital social. Les droits liés à ces parts bénéficiaires sont décrits dans les statuts de Belfius Insurance. L'actionnaire de Belfius Insurance contribue à une gestion saine et prudente de Belfius Insurance, à sa bonne gouvernance et à son développement durable.

En ce qui concerne la filiale Corona Direct Assurances, le capital social total est de 21.000.000 €. Ce capital est représenté par 840.000 actions. Belfius Insurance est propriétaire de 839.999 actions et Belfius Insurance Invest détient une part.

Corona Direct Assurances ne détient aucune part propre. Le capital social payé est de 14.150.000 €.

B.1.6.2 Objectifs stratégiques

Belfius Insurance a pour objectif de garantir un profil financier sain et un business modèle assurant la profitabilité à long terme de la compagnie, résultant en une croissance progressive et maîtrisée de ses résultats, et ce par le biais des mesures suivantes :

- Le renforcement du capital de Belfius Insurance dans le respect de ses obligations réglementaires liées à Solvency II, par le biais d'une stratégie d'investissement prudente, d'un profil de risque géré avec soin et par l'ajustement de son offre de produits.
- Le renforcement de la rentabilité technique des assurances non-vie par le biais d'une gestion active de son portefeuille (politique d'acceptation, ajustement des tarifs, gestion des sinistres) ;
- La consolidation des résultats vie par le biais d'une croissance de production en assurance vie classique et le maintien des encours actuels en branche 21 « placements ».
- Un effort continu pour maintenir un écart stable entre les frais récurrents de la société et ses revenus ;
- La poursuite de sa stratégie de satisfaction de la clientèle,
- L'exploitation efficace de son modèle de distribution multicanaux (bancassurance).

B.1.7 TRANSACTIONS IMPORTANTES

Deux conventions doivent être mentionnées au titre des transactions importantes :

- La première est la convention de distribution entre Belfius Banque S.A. et Belfius Insurance, régulièrement mise à jour (dernièrement signée le 22 décembre 2016), conclue pour une durée indéterminée, dont l'objet est « la distribution des produits d'assurance de Belfius Insurance par Belfius Banque à sa clientèle Retail & Commercial Banking (RCB) ».
- La deuxième est la convention « Convention d'intermédiation en assurances pour la clientèle PWB » (Public Wholesale Banking) conclue entre Belfius Banque et Belfius Insurance le 17 juin 2015.

B.1.8 COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

B.1.8.1 Exigences

Chaque administrateur, membre du comité de direction ainsi que chaque responsable des fonctions de contrôle indépendantes (ci-après : les fonctions-clés) doit disposer, lors de sa nomination ainsi que pendant toute la durée d'exercice de sa fonction, de la compétence et de l'honorabilité professionnelle requises.

Ces fonctions-clés doivent dès lors répondre aux exigences relatives à la compétence (« Fit ») et à l'honorabilité (« Proper ») qui sont décrites dans la politique « Fit & Proper » de Belfius Insurance. Ces exigences impliquent que chaque titulaire d'une fonction-clé doit être apte pour la fonction qu'elle exerce et dès lors satisfaire aux normes d'évaluation « Fit & Proper » tant au niveau de Belfius Insurance que de ses filiales réglementées en Belgique (telle que la S.A. Corona Direct Assurances). Ces normes « Fit & Proper » sont notamment celles interprétées par la Banque Nationale de Belgique, en tant qu'autorité de contrôle, dans sa circulaire BNB_2013_02 du 17 juin 2013 relative aux normes en matière de compétence et d'honorabilité professionnelle pour les membres du comité de direction, les administrateurs, les responsables de fonction de contrôle indépendantes et dirigeants effectifs d'établissements financiers (ci-après abrégée : « la circulaire BNB 'Fit & Proper' »).

Un profil de fonction est en outre établi par l'entreprise concernée (Belfius Insurance ou la filiale concernée) et est adapté à la fonction recherchée. Chaque profil de fonction est transmis à l'autorité de contrôle (la BNB) au moment de la communication du dossier du candidat. Par ailleurs, il est procédé régulièrement à l'évaluation de l'aptitude des administrateurs et des membres du comité de direction et des responsables des fonctions de contrôle indépendantes.

B.1.8.2 Processus

Le processus par lequel Belfius Insurance apprécie la compétence et l'honorabilité professionnelle des titulaires des fonctions-clés, est détaillé dans la politique « Fit & Proper ». Il comprend les procédures relatives à la nomination, la reconduction et la révocation d'une fonction-clé telle que décrites à la fin de la politique « Fit & Proper ».

B.2 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

B.2.1 MISSION DE LA GESTION DES RISQUES

La mission et le rôle du département de gestion des risques est de définir et de mettre en œuvre un Risk Management Framework robuste comprenant :

- un cadre d'appétence pour le risque acceptable tenant compte de la stratégie business ;
- un ensemble de mesures des risques indépendantes et intégrées pour les différents types de risques complété par des limites internes et des triggers cohérents avec l'appétence pour le risque définie ;
- un processus efficace pour identifier, mesurer, évaluer et définir des réponses adéquates pour les risques auxquels Belfius Insurance est confronté à court et à long terme ;
- un reporting adéquat informant le management du profil de risque dans sa globalité afin de lui permettre de prendre des décisions éclairées, accompagné de recommandations claires concernant les risques.

B.2.2 OBJECTIFS DU DÉPARTEMENT DE GESTION DES RISQUES

À cette fin, les objectifs suivants sont définis pour le département de gestion des risques :

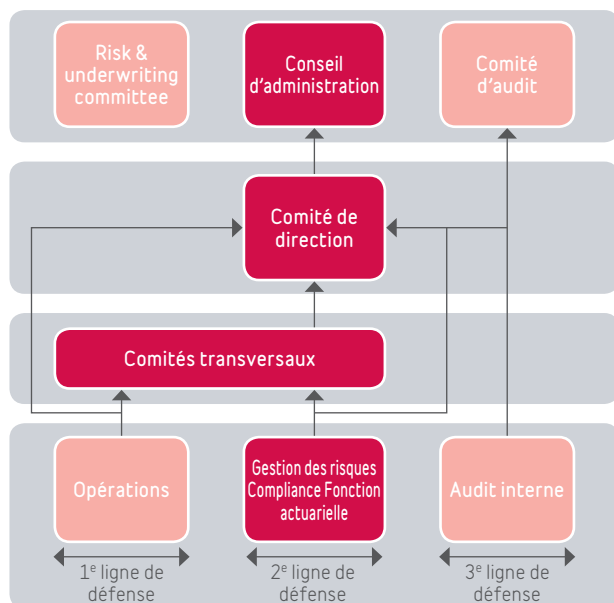
- Définir un cadre de l'appétence pour le risque pour Belfius Insurance correspondant à l'approche du Groupe.
- Suivre et gérer les risques de marché, de crédit, d'Asset and Liability Management (ALM) et de liquidité, les risques de souscription et de provisionnement, ainsi que les risques opérationnels pour Belfius Insurance.
- Optimiser le profil de risque de Belfius Insurance, en adéquation avec sa stratégie et en collaboration avec les business units et les lignes d'activités.
- Favoriser et encourager la culture du risque au sein de Belfius Insurance.
- Mettre en œuvre des méthodes d'évaluation des risques pour chaque activité soumise à ce Risk Management Framework.
- Veiller au respect des prescriptions légales et réglementaires en matière de communication de l'information (en collaboration avec le département Finance).
- Conduire l'évolution vers la nouvelle ère de gestion des risques dictée par les principes Solvency II.
- Assurer la coordination transversale pour la soumission du reporting requis par Solvency II, tant quantitatif (QRT, Quantitative Reporting Templates, y compris le rapport sur la stabilité financière, le rapport BCE et les informations au public) que qualitatif (RSR, Regular Supervisory Report, rapport régulier au contrôleur) ;
- Assurer la coordination transversale du processus Own Risk and Solvency Assessment (ORSA).

Le département de gestion des risques ne gère pas les risques de compliance, les risques fiscaux et légaux, qui relèvent de départements spécifiques.

B.2.3 GOUVERNANCE DE LA GESTION DES RISQUES

B.2.3.1 Vue globale

L'organisation de la gestion des risques de Belfius Insurance est mise en place de façon à élargir le rôle de la fonction de gestion des risques et à intégrer de façon plus structurée la prise en compte du risque dans l'ensemble des décisions de l'entreprise. L'organisation de la gestion des risques est donnée par le schéma ci-dessous :



Belfius Insurance a choisi d'implémenter le modèle des « trois lignes de défense » comme bonne pratique en matière de gouvernance interne pour suivre la conception du cadre global de risque et de contrôle, détecter les domaines d'amélioration potentiels et optimiser son approche.

Selon ce modèle, la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes doivent être différenciées et réparties à trois différents niveaux :

- Dans la 1ère ligne de défense, les managers des différents départements sont chargés et responsables de l'intégration des mesures de contrôle interne dans les processus business, et de l'évaluation, du contrôle et de la réduction des risques.
- Dans la 2ème ligne de défense, les fonctions dédiées de gestion des risques et de contrôle (fonction actuarielle, compliance) sont chargées de faciliter et de suivre la mise en place effective du cadre de risque/contrôle et des pratiques en adéquation avec l'appétence pour le risque de l'organisation. La 2ème ligne prend aussi en charge la communication du niveau de risque global et de la maturité des contrôles de l'organisation.
- Au niveau de la 3ème ligne de défense, l'Audit interne apporte, à titre ponctuel, une assurance objective tirée des audits des fonctions de risque et de contrôle dédiées, et des audits de la mise en place et du fonctionnement adéquat du cadre interne de gestion des risques/des contrôles qui font partie de la 1ère ligne de défense.

En outre, les comités transversaux gèrent les questions qui concernent les différents départements. Dans ce contexte, le département de gestion des risques doit exprimer un avis indépendant sur les thèmes abordés durant les réunions des comités transversaux. Cet avis est contraignant. En l'absence de consensus, une procédure de remontée des informations est définie pour prendre la décision finale. Ces comités rendent compte au comité de direction, qui lui-même rend compte au conseil d'administration. Ce dernier est épaulé dans ses responsabilités par des comités consultatifs : le comité Risk & Underwriting et le comité d'Audit, ainsi que décrit précédemment.

B.2.3.2 Rôles et responsabilités

B.2.3.2.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration joue un rôle clé dans le processus de gestion des risques en s'assurant qu'une réponse appropriée est apportée aux risques auxquels Belfius Insurance est confronté.

En conséquence, le conseil d'administration :

- Définit et valide la stratégie de gestion des risques, ainsi que le cadre et les politiques de gestion des risques.
- Définit et valide l'appétence pour le risque en ligne avec les objectifs stratégiques globaux.

- Veille à ce que le comité de direction ait bien intégré la gestion des risques et à ce que tous les moyens nécessaires aient été mis en œuvre pour identifier, mesurer, suivre et répondre aux risques.
- S'assure que la fonction d'audit interne revoit régulièrement la gestion des risques.
- Définit les modalités d'exécution du processus ORSA à travers la validation de la politique ORSA.
- Valide la stratégie de gestion du capital et de l'entreprise à la lumière des résultats de l'ORSA.

Ceci s'applique, mutatis mutandis, au rôle du conseil d'administration des filiales soumises au Risk Management Framework.

Dans le cadre de la gestion des risques, le conseil d'administration doit s'assurer que les décisions stratégiques et les politiques sont compatibles avec la structure, la taille et les spécificités des entités du Groupe. Il veille également à ce que les activités spécifiques et les risques associés de chaque entité du Groupe soient couverts, et s'assure en outre que la gestion des risques du groupe d'assurance est intégrée, cohérente et efficace.

B.2.3.2 Comité de direction

Le comité de direction exerce différentes responsabilités dans la gestion des risques de Belfius Insurance, car il :

- Est responsable de la mise en place du système de gestion des risques. Ce système est axé sur la définition des politiques, processus et procédures qui permettront au Groupe Belfius Insurance d'identifier, de suivre et de répondre aux risques auxquels le Groupe est confronté.
- Revoit régulièrement les limites / tolérance au risque proposées par le département de gestion des risques.
- Constitue la fonction de gestion des risques et établit tous les moyens nécessaires pour identifier, mesurer, suivre et répondre aux risques.
- Assure le suivi régulier des niveaux réels de risque en regard des limites et des triggers, et prend des mesures en cas de non-respect. Il assure notamment le suivi des risques opérationnels en rendant compte des incidents opérationnels.
- Le CRO informe régulièrement le conseil d'administration (directement ou par l'intermédiaire du comité Risk & Underwriting) des questions ayant trait à la gestion des risques.
- Challenge la performance et les résultats du processus ORSA.
- Valide les rapports qualitatifs et quantitatifs sur les risques avant leur envoi à la BNB.
- Approuve et assure le suivi des principales hypothèses utilisées dans les modèles de risque proposés par le comité de validation des modèles.
- Décide de la gestion du capital et de son allocation aux entités/activités du groupe Belfius Insurance.
- Assure le suivi de l'utilisation des fonds propres et pilote les ratios de solvabilité du groupe Belfius Insurance.
- Les responsabilités suivantes relèvent directement du comité de direction et non des comités : approbation des politiques, pilotage de l'ORSA et validation des hypothèses.

Pour éviter les conflits d'intérêts, les membres du comité de direction qui détiennent des produits de Belfius Insurance ou dont des parties liées détiennent ces produits ne peuvent, en l'absence de consensus, participer à aucun vote concernant ces produits.

B.2.3.2.2 Comités transversaux

La mission des comités transversaux est présentée dans le tableau ci-après.

Comité	Mission
Comité tarification Vie	<ul style="list-style-type: none"> Revoit régulièrement les prix des produits Vie émis par Belfius Insurance Conseille le comité de direction sur une règle et sur la dotation annuelle de participation aux bénéfices.
Comité produits et tarification Non-Vie	<ul style="list-style-type: none"> Revoit régulièrement les tarifs et les garanties pour les produits Non-Vie émis par Belfius Insurance.
ALCO stratégique et tactique	<ul style="list-style-type: none"> Organe de décision pour l'ALM et l'investissement.
ALCO groupe	<ul style="list-style-type: none"> Analyse et assure le suivi de l'évolution de l'ALM et de l'environnement réglementaire pour Belfius Insurance à l'échelle du groupe.
Comité risque de crédit et dépréciation	<ul style="list-style-type: none"> Propose (à l'ALCO) les limites de risque de crédit pour le portefeuille d'investissement dans le cadre de l'Investment Framework. Assure le suivi de l'adéquation du profil du risque de crédit de Belfius Insurance avec les politiques, les directives et les limites de crédit du groupe Belfius Insurance. Décide, assure le suivi et veille à la bonne organisation, au reporting et à la définition de limites pour le risque de crédit propre à Belfius Insurance, tel que le risque de contrepartie pour la réassurance, les prêts sur police, les créances sur les intermédiaires ou les preneurs d'assurance. Valide la méthodologie de valorisation des actifs afin de s'assurer de l'adéquation de l'évaluation à la valeur de marché. Identifie une liste d'actifs devant être dépréciés et propose le montant de la dépréciation à l'ALCO.
Comité prêts hypothécaires	<ul style="list-style-type: none"> Est responsable du suivi des exceptions liées à l'activité de prêts hypothécaires.
Comité tarification des prêts hypothécaires	<ul style="list-style-type: none"> Est responsable de la fixation des tarifs des prêts hypothécaires.
Comité risque de crédit des prêts hypothécaires	<ul style="list-style-type: none"> Assure le suivi du risque de crédit hypothécaire conformément à l'appétence pour le risque de Belfius Insurance et propose que l'ALCO prenne des mesures appropriées lorsqu'il le juge opportun.
Comité réassurance	<ul style="list-style-type: none"> S'assure que la stratégie et la politique de risque et de fonds propres du groupe Belfius Insurance soient déclinées dans les différents domaines de la réassurance et les activités associées. Analyse les études sur la réassurance et apporte au comité de direction de Belfius Insurance un point de vue prospectif sur la gestion des besoins et des opportunités de la réassurance, sous l'angle des risques, réglementaire, commercial et économique, à l'appui de la stratégie du groupe Belfius Insurance.
Comité validation des modèles	<ul style="list-style-type: none"> Supervise l'ensemble du processus de validation sur le cycle de vie du développement de modèles. Conseille le comité de direction quant aux décisions à prendre à ce niveau. Valide les modèles (préalablement à leur mise en œuvre).
Comité modèles	<ul style="list-style-type: none"> Gère efficacement les projets relatifs aux modèles utiles à la gestion des risques.
Comité gestion de crise	<ul style="list-style-type: none"> Gère efficacement les crises auxquelles Belfius Insurance est confronté.
Comité validation des QRT	<ul style="list-style-type: none"> Valide les QRT (Quarterly Reporting Templates) d'ouverture, trimestriels et annuels, y compris le rapport sur la stabilité financière, le rapport BCE et les informations au public, ainsi que les rapports narratifs associés.

B.2.4 GESTION DES RISQUES AU NIVEAU DU GROUPE

Belfius Insurance dispose d'une fonction de gestion des risques au niveau du Groupe, qui est dotée de collaborateurs compétents et de systèmes adéquats. Chaque filiale, qui peut s'appuyer sur ces ressources, est toutefois responsable en dernier ressort de la mise en place d'un système de gestion des risques pour évaluer et suivre ses propres risques.

Chaque filiale aura donc mis en place sa propre stratégie de gestion des risques, qui sera alignée sur la stratégie de gestion des risques du groupe Belfius Insurance, de même que Belfius Insurance aligne son appétence pour le risque à celle de Belfius Banque. La politique locale d'appétence pour le risque doit être approuvée par le conseil d'administration local. Le comité de direction local effectuera un suivi trimestriel de ses indicateurs de risque clés et rendra compte de leur évolution à son conseil d'administration. Outre la politique d'appétence pour le risque, chaque politique individuelle de gestion des risques sera également soumise au conseil d'administration.

Le glossaire sur les risques de Belfius Insurance s'applique aux filiales soumises au cadre de gestion des risques. Les processus d'évaluation individuels, dont les évaluations du risque opérationnel, du contrôle des risques internes et l'ORSA seront alignés sur ceux de Belfius Insurance.

La méthodologie et la gestion des modèles, ainsi que leur validation, sont centralisées par le département de gestion des risques de Belfius Insurance. Les entités locales apportent leur expertise pour développer une méthodologie et des modèles propres tels que les modèles d'évaluation des passifs ou la définition de paramètres propres à la société (USP) pour l'activité Non-Vie. Les modèles et applications seront disponibles pour les filiales afin qu'elles puissent préparer leur reporting sur la solvabilité et les risques. L'industrialisation peut conduire à un reporting centralisé, mais les entités locales demeurent responsables du rapprochement et de la validation finale des résultats fournis.

Belfius Insurance applique la règle de la transparence pour les sociétés détentrices d'actifs dans le cadre du calcul de ses indicateurs de risque.

Des correspondants ont été nommés dans chaque filiale afin d'assurer une communication adéquate entre la société mère et ses filiales. Des réunions sont régulièrement organisées entre le CRO (Chief Risk Officer) et les correspondants pour les risques afin de veiller à la cohérence des approches de gestion des risques.

En outre, certains thèmes spécifiques sont discutés directement par le comité de réassurance et l'ALCO pour l'ensemble du groupe d'assurance.

La gestion des risques au niveau du Groupe tient compte du système de gestion des risques tant à l'échelle individuelle qu'à celle du Groupe, et de leurs interdépendances.

B.2.5 PROCESSUS ORSA

L'ORSA est un processus descendant dont le conseil d'administration est propriétaire. Le conseil d'administration élabore une stratégie et supervise sa mise en œuvre. Il peut être épaulé dans sa tâche par des comités consultatifs tels que le Risk & Underwriting Committee (RUC) de Belfius Insurance et le comité d'audit. Dans le cadre de l'ORSA, le comité de direction pilote et coordonne les différentes activités de l'ORSA, dont il supervise la gestion et le déroulement.

La fonction de gestion des risques est chargée de l'intégration de tous les aspects du risque dans les décisions de gestion et les processus opérationnels de la Société. Elle joue donc un rôle actif dans la mise en œuvre de l'ORSA.

Un processus parallèle ascendant peut alors démarrer. Le processus ORSA est réalisé conformément aux guidelines du conseil d'administration, et les résultats consolidés font l'objet d'un rapport. Celui-ci est discuté au RUC et transmis au comité de direction et au conseil d'administration.

La définition claire d'une stratégie d'entreprise, d'objectifs stratégiques et d'un cadre d'appétence pour le risque est une condition préalable à l'ORSA. L'articulation entre les objectifs (financiers et non financiers) de Belfius Insurance, sa stratégie et son appétence pour le risque apparaît alors clairement. Les trois composants doivent être déterminés en parallèle dans un processus itératif, car ils sont liés et s'influencent mutuellement.

Le processus ORSA comporte les mêmes sept étapes que le processus de gestion des risques décrit plus haut :

B.2.5.1 Identifier les risques

La première étape de l'exercice ORSA consiste à identifier et évaluer les risques significatifs pour Belfius Insurance. À cette fin, l'exercice de contrôle interne permet d'établir le profil de risque des différentes business units et lignes d'activités en étroite collaboration avec celles-ci, et de recenser les mesures de réduction des risques existants. Cet exercice, réalisé chaque année, est un processus en trois étapes comprenant :

- L'identification des risques (risques inhérents)
 - Les risques inhérents sont les risques qu'une activité poserait en l'absence de contrôles ou autres facteurs de réduction des risques (le risque brut ou avant contrôles). Aux fins de la cohérence entre les différentes entités de Belfius Insurance, un glossaire commun sur le risque est utilisé.
 - Le niveau de risque inhérent est déterminé par deux facteurs : l'impact potentiel et la probabilité de survenance. La nature de l'impact (financier / non financier) peut varier en fonction du risque et du processus considérés.
- Le recensement et l'évaluation des contrôles liés aux risques identifiés
 - Les contrôles existants des risques les plus significatifs sélectionnés doivent être pris en compte. Un contrôle est lié à un risque s'il réduit l'impact potentiel de ce risque ou sa probabilité de survenance. Un risque peut être couvert par plusieurs contrôles.
- L'évaluation du risque résiduel
 - Le risque résiduel désigne le risque lié à une situation normale, en partant de l'hypothèse que tous les contrôles existants dans leur qualité actuelle sont pris en compte. Le niveau du risque résiduel est déterminé par le niveau du risque inhérent et par la qualité des contrôles.

Ces évaluations couvrent toutes les catégories de risques : risques d'assurance, risques financiers, risques opérationnels, risques stratégiques et risques de réputation. Elles sont facilitées par le département de gestion des risques et le profil de risque défini est présenté au comité de direction, revu par l'audit interne, puis soumis au conseil d'administration.

La première étape de l'ORSA permet d'évaluer partiellement à quel point le profil de risque s'écarte du capital de solvabilité requis sur le plan qualitatif (écart par rapport au cadre). L'identification et l'évaluation des risques permettent en effet d'examiner si tous les risques significatifs sont pris en compte dans le calcul du capital de solvabilité requis.

B.2.5.2 Mesurer les fonds propres et la solvabilité actuelle

La deuxième étape consiste à calculer (et évaluer) le capital de solvabilité requis (SCR) et les ressources financières disponibles. La qualité des fonds propres (affectation aux différents niveaux) est également évaluée. Durant cette étape, la fonction actuarielle fournit les données sur le respect constant des exigences sur le calcul des provisions techniques et des risques inhérents à ce calcul.

Cette étape permet d'évaluer le besoin global de solvabilité compte tenu du profil de risque spécifique de Belfius Insurance. En effet, durant cette étape, d'autres données ou modèles que ceux utilisés pour le capital de solvabilité requis peuvent être utilisées si nécessaire. Il est possible d'utiliser des bases d'évaluation et de comptabilisation différentes de celles de Solvabilité II dès lors qu'elles tiennent mieux compte du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque et de la stratégie business.

B.2.5.3 Prévoir les fonds propres et la solvabilité

L'évaluation du besoin global de solvabilité est prospective. L'étape suivante du processus ORSA consiste donc à projeter le capital de solvabilité requis et les ressources financières disponibles sur l'horizon du business plan. Cette évaluation prospective vise à s'assurer que le besoin de solvabilité est couvert sur l'ensemble de la période du business plan.

Le scénario de base servant à alimenter l'exercice de prévision est élaboré en étroite collaboration par les départements Gestion des Risques, Strategic Planning and Performance Management (SPPM) et Investissements. Il comporte des hypothèses sur les niveaux de production, ainsi que sur l'évolution économique attendue.

Les résultats sont présentés. Si le besoin en solvabilité n'est pas couvert, le comité de direction doit en être informé et prendre les mesures appropriées. Le business plan peut être revu. Durant cette étape, la fonction actuarielle analyse le respect constant des exigences liées au calcul des provisions techniques et des risques inhérents à ce calcul. Cette étape permet d'évaluer le besoin global de solvabilité compte tenu du profil de risque spécifique de Belfius Insurance et de la qualité des fonds propres, tout cela sous un angle prospectif.

B.2.5.4 Déterminer et réaliser des stress tests et des analyses de scénarios

Dans le cadre du business plan et de la planification des fonds propres, Belfius Insurance réalise des stress tests, des reverse stress-tests et des analyses de scénarios afin d'alimenter l'ORSA :

- Les tests de sensibilité sont une méthode de test qui permet d'évaluer l'impact de chocs significatifs ou mineurs pour un facteur de risque spécifique ;
- Les analyses de scénarios / stress tests permettent d'évaluer l'impact de modifications multiples d'un seul facteur de risque ou de modifications multiples de plusieurs facteurs de risque ;
- Les reverse stress tests consistent à identifier et évaluer les événements et les scénarios qui pourraient rendre le business model d'un établissement financier non viable.

Ces stress tests, reverse stress tests et analyses de scénarios sont proposés par le département de gestion des risques et validés par le comité de direction. Au moins un stress test est aussi réalisé par Belfius Banque, afin de cerner son impact sur le groupe. Les autres stress tests sont basés sur une évaluation des principaux risques auxquels Belfius Insurance est confronté.

Les stress tests sont réalisés en collaboration avec :

- le département de gestion des risques de Belfius Banque afin de veiller à la cohérence des approches adoptées par l'ORSA et l'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP) ;
- le département SPPM afin d'inclure les stress tests dans les scénarios sur les hypothèses du business plan ;
- le département Investment pour inclure les stress tests sur les hypothèses économiques.

Les stress tests sont réalisés chaque année dans le cadre du processus ORSA, ou lorsque le profil de risque de Belfius Insurance connaît un changement important (ORSA ponctuel). D'autres stress tests internes ou réglementaires sont réalisés à la demande.

Cet exercice permettra d'évaluer le besoin global de solvabilité et le respect des exigences en capital dans des situations extrêmes. Il contribuera également à évaluer les besoins en liquidité dans ces situations, ainsi que le ratio de couverture.

B.2.5.5 Évaluer le respect des limites de l'appétence pour le risque

Un autre aspect important de l'ORSA est celui de l'appétence pour le risque, qui désigne le risque maximum qu'une institution est prête à accepter pour réaliser ses objectifs commerciaux et stratégiques, compte tenu des attentes et du mandat qu'elle a reçu des principaux acteurs.

Belfius Insurance a adopté une approche de « signaux lumineux » (rouge, orange et vert) pour l'appétence pour le risque. L'évaluation de la solvabilité actuelle et future, dans le scénario du plan stratégique ainsi que dans les scénarios des stress permet de démontrer l'adéquation des activités commerciales futures prévues avec l'appétence et les limites de risque de l'entité.

B.2.5.6 Élaborer un plan de contingence

À l'issue de l'évaluation réalisée précédemment, la Société élabore un plan de continuité des activités selon un scénario de base et des scénarios de stress. Il comprend un plan d'action pour gérer les dépassements imprévus des indicateurs d'appétence au risque.

Ce plan peut couvrir plusieurs thèmes :

- Le capital : stratégie pour augmenter les fonds propres si nécessaire et stratégie de distribution des dividendes ;
- La liquidité : plan pour assurer que le niveau de liquidité est suffisant ;
- Les hypothèses commerciales : modifications potentielles de la stratégie commerciale ;
- Les hypothèses d'investissement : modifications potentielles de l'allocation d'actifs pour gérer les risques de marché coûteux en fonds propres ;
- Les stratégies de réduction des risques (par exemple à travers la réassurance).

Le plan de continuité des activités est élaboré par le département de gestion des risques en étroite collaboration avec le département SPPM.

B.2.5.7 Rapport sur l'ORSA

Les deux dernières étapes du processus ORSA consistent à produire un rapport sur cet exercice d'évaluation.

Le rapport est préparé par le département de Gestion des risques (d'autres départements, par exemple SPPM et Investissement, sont consultés si besoin) et présenté au comité de direction, au RUC et au conseil d'administration pour approbation. Une fois le rapport approuvé, il doit être transmis aux dirigeants.

B.3 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

B.3.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

B.3.1.1 Tâches du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus donnant une assurance raisonnable que les objectifs de l'organisation, l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et le respect des lois et des réglementations atteindront le niveau désiré.

À l'instar de tout système de contrôle interne, il est conçu pour réduire le risque résiduel à un niveau acceptable conforme aux exigences de Belfius Insurance.

Plus précisément, les tâches affectées au contrôle interne de Belfius Insurance peuvent être regroupées sous cinq axes principaux :

- vérifier l'efficacité du mécanisme de gestion des risques ;
- veiller à la fiabilité et à la pertinence des informations comptables et financières ;
- veiller au respect des réglementations et des règles déontologiques, tant sur le plan interne qu'externe ;
- améliorer le fonctionnement de Belfius Insurance tout en veillant à la gestion efficace des moyens existants ; et
- veiller à l'efficacité opérationnelle de toutes les lignes d'activités.

B.3.1.2 Gouvernance du système de contrôle interne

Conformément aux instructions du conseil d'administration, le comité de direction de Belfius Insurance dirige et coordonne les différentes lignes d'activités.

Pour garantir le bon fonctionnement et le développement de Belfius Insurance, le comité de direction est in fine responsable de l'introduction et du maintien d'un système de contrôle interne approprié. Il définit et coordonne la politique de gestion de Belfius Insurance dans le cadre de la stratégie définie par le conseil d'administration. Il affecte les moyens et définit les dates butoir pour la mise en place de mesures décidées dans le cadre de cette politique. Il vérifie que les objectifs visés sont atteints et que le système de contrôle interne répond à toutes les exigences. Enfin, il ajuste ces exigences en fonction des évolutions internes et externes.

Les équipes concernées par la réalisation de l'exercice de contrôle interne sont les départements de gestion des risques, de compliance et de fonction actuarielle comme deuxième ligne de défense et l'audit interne comme troisième ligne de défense.

B.3.2 PROCESSUS D'ÉVALUATION DES RISQUES ET DES CONTRÔLES

L'évaluation des risques et des contrôles comporte trois étapes, à savoir :

- L'identification des risques (risques inhérents) ;
- Le recensement et l'évaluation des contrôles liés aux risques identifiés ;
- L'évaluation du risque résiduel.

L'évaluation peut ou non donner lieu à des plans d'action.

B.3.3 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE AU NIVEAU DU GROUPE

L'environnement de contrôle interne au niveau du groupe est mis en œuvre à travers les structures de gestion et l'organisation interne qui intègre des contrôles dans tous les processus de Belfius Insurance et de ses principales filiales.

L'évaluation du risque dans le cadre du contrôle interne, facilitée par le service de gestion de risques, est un processus en trois étapes comprenant:

- Identification des risques (risques inhérents).
- Inventaire et évaluation des contrôles liés aux risques identifiés.
- Évaluation du risque résiduel. L'évaluation peut ou non donner lieu à des plans d'action.

Les résultats de l'évaluation sont signalés au comité de direction et au comité d'audit. Ce processus est appliqué à Belfius Insurance et sa principale filiale (Corona Direct Assurances).

B.4 COMPLIANCE

La fonction de compliance est organisée conformément à la politique de compliance du groupe Belfius (charte de compliance et politique d'intégrité) avec l'objectif de prévenir et contrôler les risques de compliance suite au non-respect des lois, règlements et règles internes.

Belfius Insurance possède une fonction de compliance centralisée visant à prévenir les opérations de blanchiment, conseiller le management et le business sur les risques au sein des domaines d'activité de la fonction de compliance, harmoniser les initiatives de formation et de sensibilisation au sein des domaines de compliance, vérifier l'efficacité et le respect des procédures et des lignes stratégiques au sein de ces domaines et de communiquer sur les activités et les risques de ces domaines. La fonction de compliance veille également à couvrir les risques de compliance par des contrôles de première ligne adéquats. La fonction de compliance peut également faire appel aux correspondants compliance dans divers départements importants.

L'entreprise reste vigilante vis-à-vis des risques en matière de blanchiment et de financement du terrorisme. Des rapports supplémentaires sont rédigés à l'attention du management concernant le respect de la réglementation Twin Peaks II et des réglementations apparentées et des procédures internes.

Outre la tâche plus traditionnelle de conseiller du management, des business units et des activity lines, la fonction de compliance continue à développer l'activité de monitoring et constitue le premier point de contact pour les régulateurs pour les différentes matières de compliance.

B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

B.5.1 MISSION

Conformément à la loi Solvency II (article 58) et aux standards de l'Institut d'Audit Interne (IIA), la fonction d'audit interne a pour objet de fournir au conseil d'administration et au comité de direction une évaluation objective et indépendante de la qualité et de l'efficacité du contrôle interne, de la gestion des risques et du système de gouvernance de Belfius Insurance. L'audit interne apporte ses conseils au management pour améliorer ses processus et contribue de ce fait à créer de la valeur ajoutée.

Les principes fondateurs de la fonction d'audit interne sont définis dans une charte d'audit du groupe Belfius revue et validée annuellement par le comité d'audit de Belfius Banque et de Belfius Insurance.

L'audit interne de Belfius Insurance s'inscrit en troisième niveau de contrôle dans un modèle de contrôle interne à trois lignes de défense.

En termes d'interactions avec les différentes fonctions de contrôle, Audit partage les modalités d'évaluation des risques avec la fonction ORM (i.e. Operational Risk Management) ainsi que les résultats des audits (i.e. avec l'ORM dans le cadre des Self Assessments et avec la fonction Compliance pour les sujets relatifs à MiFID e.a.). En outre, différentes initiatives sont en cours afin d'optimiser ces interactions avec l'ensemble des fonctions de contrôles (i.e. communication, méthodologie d'évaluation, outils, reportings, clarification des rôles et responsabilités, etc.).

B.5.2 ORGANISATION & INDÉPENDANCE

Afin de garantir l'indépendance de la fonction d'audit interne, cette dernière rapporte directement au Chief Executive Officer (CEO) ainsi qu'au conseil d'administration via le comité d'audit comme illustré ci-dessus.

L'auditeur général est responsable de l'organisation des activités d'audit conformément au prescrit réglementaire, à la charte d'audit, à la définition de l'audit interne, au code de déontologie ainsi qu'aux normes d'audits. Il définit à cet égard la méthodologie à appliquer et vérifie son application. Il réalise sur base annuelle un risk assessment de l'univers d'audit (i.e. l'ensemble des processus) tant pour Belfius Insurance que pour ses filiales. Ce risk assessment permettra la définition d'un plan d'audit validé par le comité d'audit. Il veille également à s'assurer de l'adéquation des ressources tant en nombre qu'au niveau des compétences disponibles et peut faire appel à des ressources externes le cas échéant.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE

Conformément à l'article 59 de la loi du 13.03.2016 et au chapitre 5.3 de la circulaire BNB_2016_31², la Fonction actuarielle est chargée des missions suivantes :

- la coordination des provisions techniques, telles qu'elles figurent au bilan établi conformément aux principes de Solvency II ;
- l'appréciation du niveau des provisions techniques, tel qu'il figure dans les comptes annuels (établis selon les normes comptables belges) ;
- l'appréciation de la politique de souscription et de tarification ;
- l'évaluation de la politique de réassurance ;
- les tâches liées à la mise en œuvre du système de gestion des risques ;
- l'appréciation de la politique de participation bénéficiaire et de ristourne.

Dans ce cadre, la Fonction actuarielle valide également les différents modèles pour déterminer la meilleure estimation des engagements techniques d'assurance - en ce compris la part du réassureur.

Les tâches de la Fonction actuarielle sont détaillées dans la Politique en matière de Fonction Actuarielle.

Le champ d'application de la Fonction actuarielle couvre Belfius Insurance, Corona Direct Assurances et Belfius Insurance consolidée.

La Fonction actuarielle siège aussi, structurellement ou selon les circonstances, au sein de divers organes de concertation : Risk & Underwriting Committee, Pricing Committee Life³, Product Committee Non-Life, Model Committee, Model Validation Committee, Cost Committee, ReAssurance Risk Committee, Reserving Committee.

Le dirigeant du département Fonction actuarielle rapporte au CRO, les autres collaborateurs rapportant au senior Executive Manager du département.

Les conclusions de la Fonction actuarielle en ce qui concerne les différents avis formulés ainsi que les recommandations sont présentées aux membres du Comité de direction et aux membres du Comité d'audit (pour les avis sur les provisions et la participation bénéficiaire) et aux membres du Risk and Underwriting Committee (pour les autres avis).

Les conclusions tirées par la Fonction actuarielle à propos des provisions, de la rentabilité et des réassurances, de même que les recommandations correspondantes, sont présentées aux membres du comité de direction et du comité d'audit.

Un rapport d'activité est établi chaque année à l'intention du conseil d'administration.

L'Executive Manager Fonction actuarielle peut soumettre à tout moment au comité de direction, au Risk & Underwriting Committee, au comité d'audit et au conseil d'administration, ses demandes d'avis urgent.

² Circulaire BNB_2016_31 relative aux attentes prudentielles de la BNB en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance.

³ Au sein duquel la question de la participation bénéficiaire est abordée également.

B.7 OUTSOURCING

Belfius Insurance travaille en collaboration avec plusieurs partenaires externes pour certaines activités IT déterminées et principalement techniques (Innovative Solutions for Finance (IS4F) pour la gestion de l'infrastructure IT, Hexaware pour certains développements IT ou autres fournisseurs externes). Cette collaboration est suivie en continu et des plans d'action sont définis et implémentés pour traiter d'éventuels points d'attention. Dans ce cadre, une série de mesures ont été mises en place avec IS4F pour améliorer la performance et la stabilité des systèmes. Ces efforts se poursuivront à l'avenir dans une volonté d'amélioration continue.

Par ailleurs, une part conséquente de la surveillance anti-blanchiment est par ailleurs confiée à Belfius Banque (Compliance). Dans ce cadre, un SLA définissant les modalités de travail a été signé.

Les rôles et responsabilités concernant la gestion des actifs sont quant à eux décrits dans le contrat avec Candriam relatif à la gestion discrétionnaire et les services liés à la gestion financière des portefeuilles d'assurance de Belfius Insurance et de ses filiales.

Pour la gestion des instruments financiers, la décision finale revient au comité ALCo. L'exécution des instructions données par l'ALCo est assurée par Candriam et suivie par l'ALCo. Ainsi, une réunion de l'ALCo durant laquelle Candriam communique le statut des ordres passés est organisée toutes les deux semaines.

B.8 AUTRES INFORMATIONS

Néant.

PROFIL DE RISQUE

Les paragraphes suivants abordent plus en détail les différents risques auxquels Belfius Insurance est exposée.

C.1 RISQUES DE SOUSCRIPTION

Belfius Insurance, filiale du groupe Belfius, accepte des risques au travers des contrats d'assurance qu'elle souscrit. Les risques dits de souscription sont associés d'une part à l'exposition couverte par la branche d'assurance concernée (Vie, Non-Vie, Santé) et d'autre part par les processus associés à l'activité d'assurance (traitement des déclarations de sinistre, encaissement des primes, tarification, sélection, etc).

De manière générale, les risques s'appliquant à toutes les branches de l'activité d'assurance peuvent être catégorisés comme suit.

C.1.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION VIE

Il s'agit du risque résultant de la souscription de contrats d'assurance Vie. Il se subdivise comme suit :

- Risque de mortalité : il correspond au risque d'augmentation de la mortalité. Il s'applique à tous les engagements pour lesquels les paiements devraient augmenter en cas de hausse de la mortalité.
- Le risque de longévité : contrairement au risque de mortalité, il s'applique aux polices pour lesquelles une baisse de la mortalité engendrerait une hausse des paiements attendus (p. ex. polices d'assurance retraite). En raison des progrès de la médecine, grâce auxquels la durée de vie est prolongée sans rétablissement de l'aptitude au travail, ces risques pourraient se concrétiser à une fréquence plus grande que celle observée actuellement.
- Le risque de morbidité ou d'invalidité : il désigne le risque de perte ou d'évolution défavorable des prestations attendues due à des changements de niveau, de tendance ou de volatilité de niveau du taux d'invalidité.
- Le risque de rachat Vie se définit : il se définit comme le risque de perte ou d'augmentation des paiements dus à un écart entre le taux réel d'exercice des options contractuelles du preneur d'assurance et celui estimé. Le terme « options » doit être interprété au sens large : le sous-module couvre les options de rachat, de résiliation, de réduction des primes, mais aussi d'extension de garanties. Pour certains contrats, l'exercice d'options peut être profitable à la compagnie d'assurances, pour d'autres, il engendrera des pertes. Ce sous-module comprend donc deux scénarios : un premier pour lequel les options seront plus exercées que prévu, et un second pour lequel elles le seront moins.
- Le risque de frais de gestion : il correspond au risque que les frais de gestion soient plus élevés que prévu dans la mesure où ils subissent une inflation plus importante que l'inflation estimée.
- Le risque de révision : il ne s'applique qu'aux rentes dont les montants peuvent évoluer dans un sens négatif pour l'assureur à la suite d'un changement du cadre légal ou de l'état de santé du preneur d'assurance.
- Le risque de catastrophe : il est limité aux contrats pour lesquels une hausse de la mortalité engendrerait une hausse des prestations.

C.1.2 RISQUE DE SOUSCRIPTION NON-VIE

Il s'agit du risque spécifique découlant des contrats d'assurance Non-Vie. L'incertitude quant aux résultats de la souscription de l'assureur peut être définie comme suit :

- Le risque de prime : risque que le montant des primes reçues soit insuffisant pour payer les sinistres encourus au cours de la période de couverture relative à ces primes.
- Le risque de réserve : risque de perte ou d'évolution défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant la fréquence et la gravité des événements assurés, ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres.
- Le risque de catastrophe : risque d'occurrence d'un événement d'une grande importance non couvert par les deux risques précédents. On appelle catastrophes des événements tels que, notamment, tempêtes, inondations, tsunamis, conditions météorologiques hivernales extrêmes et autres événements liés aux conditions météorologiques, tremblements de terre, explosions industrielles, incendies de grande ampleur, pandémies et autres catastrophes provoquées par l'homme telles que troubles sociaux et attentats terroristes.

C.1.3 GESTION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le comité Risk & Underwriting (RUC) donne son avis sur la stratégie de souscription et de réserve des entités d'assurance de Belfius Insurance et la politique qui en découle, en particulier concernant les points suivants :

- types et caractéristiques des activités d'assurance que Belfius Insurance est prête à gérer ;
- critères de sélection des risques en ligne avec l'appétence pour le risque ;
- manière dont la souscription effective est suivie ;
- adéquation entre, d'une part, les primes d'assurance perçues et, d'autre part, les sinistres à payer ajoutés aux frais supportés ;
- identification des risques découlant des engagements de Belfius Insurance, y compris les options implicites et le capital garanti par les produits d'assurance ; et
- le provisionnement des sinistres.

Au niveau des filiales, cette stratégie est appliquée et suivie par les responsables locaux.

La réassurance est une des méthodes permettant de limiter le risque d'assurance. En effet, son objectif est de réduire la volatilité des besoins en capitaux et des bénéfices et donc l'incertitude liée au risque de valorisation de l'assureur.

Les fonctions de la réassurance sont les suivantes :

- capacité : la réassurance permet une plus grande flexibilité aux assureurs quant à l'importance, aux types de risques, et aux volumes d'activités qu'ils peuvent accepter de manière sûre. Cela donne la possibilité aux assureurs d'entrer dans de nouvelles activités, ou de les étendre dans une courte période ;
- stabilité : les programmes de réassurance structurés permettent aux assureurs de stabiliser leur résultat opérationnel ;
- protection : la réassurance fournit une protection contre des pertes financières cumulées dues à une succession d'événements (par exemple des intempéries) ou des pertes financières significatives découlant d'un seul événement ;
- financement : la réassurance peut être une alternative à l'augmentation de capital ; et
- expertise : les réassureurs portent assistance aux assureurs dans leur domaine d'expertise. Le personnel qualifié des compagnies de réassurance offrira ses services dans la mise en place d'une nouvelle activité par exemple.

Nous effectuons des calculs de sensibilités sur les fonds propres économiques. Ceux-ci considèrent les provisions techniques en valeur de marché.

Risque de souscription Vie : Scénario correspondant à	Impact sur les moyens financiers avant impôts disponibles au (en millions d'EUR)		Risque de souscription Non-Vie : Scénario correspondant à	Impact sur le résultat avant impôts au (en millions d'EUR)	
	31/12/16	31/12/17		31/12/16	31/12/17
Une hausse de 15 % des taux de mortalité	(34,7)	(34,7)	Une baisse de 10 % des frais administratifs	6,6	9,0
Une hausse de 10 % des frais + 1 % inflation	(101,0)	(126,4)	Une hausse de 5 % des sinistres survenus	(18,4)	(18,3)
Une baisse de 10 % des taux de rachat	(23,5)	(20,6)			

Scope : Belfius Insurance SA (= Belins solo), Branche 23 incluse

Scope : Belfius Insurance SA (= Belins solo), Branche 23 incluse

C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations de prix des instruments financiers qui composent un portefeuille. Les différents facteurs de risque liés au marché sont les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions ou de l'immobilier. Les variations de ces différents éléments donnent naissance au risque de marché.

Le suivi du risque de marché est sous la responsabilité de l'équipe Gestion des risques.

Cette équipe de gestion des risques est notamment responsable de la définition de l'Investment Framework en ligne avec l'appétence au risque et les limites de risques, et de l'élaboration de la Strategic Asset Allocation (SAA) qui consiste en la définition d'allocations appropriées pour les différents actifs à des passifs d'assurance. Les passifs d'assurance sont quant à eux répartis en portefeuilles homogènes en fonction du type de produits et de leurs optionalités.

L'appétence pour le risque et la stratégie relative au risque de marché sont définies au niveau du groupe Belfius Insurance. Les correspondants locaux sont responsables de son implémentation au niveau de leur entité respective. La présence d'un représentant des départements Gestion des Risques et Investissements au sein des ALCo locaux assure la cohérence au niveau local de la gestion du risque de marché.

Les différents risques sont suivis de près et rapportés au moins une fois tous les trois mois à l'ALCo. Le processus d'approbation préalable en ce qui concerne les nouveaux investissements garantit l'anticipation de nouveaux risques.

C.2.1 RISQUE DE CHANGE

Le risque de change n'est pas significatif chez Belfius Insurance où moins de 1 % de la valeur totale de marché du portefeuille est libellée en devises étrangères. En effet, la possibilité de détenir des positions en devises étrangères est volontairement limitée par l'Investment Framework. Le risque de change actuel provient principalement de positions en couronnes danoises (Danish mortgage bonds) dont la valeur est largement liée à celle de l'euro. En 2017, l'exposition à la couronne danoise a augmenté de EUR 99 millions.

Valeur de marché (en millions d'EUR)	31/12/16	31/12/17
EUR	20 779	19 504
DKK	73	172
GBP	4	1
TOTAL	20 856	19 677

C.2.2 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'objectif est de gérer et limiter la volatilité des résultats pouvant être induite par des mouvements des taux d'intérêt et de préserver la valeur économique du capital des actionnaires. Ainsi, aucune position comportant un risque de taux d'intérêt élevé n'est volontairement prise par Belfius Insurance.

La mesure de duration en tant que sensibilité de la valeur du bilan aux taux d'intérêt est l'outil principal de mesure globale du risque de taux d'intérêt. Les sensibilités partielles et globales du risque de taux d'intérêt par intervalle de temps constituent des indicateurs plus précis. Ces divers indicateurs sont suivis au sein de l'ALCo.

Les limites de risque de taux sont approuvées par le comité de direction et le conseil d'administration. Elles sont traduites dans l'Investment Framework dans le cadre de la gestion d'actifs et suivies par l'ALCo.

Belfius Insurance a maintenu sa stratégie ALM qui consiste à maintenir les durations des actifs et des passifs pratiquement identiques. La faiblesse actuelle des taux n'a donc qu'un impact limité sur les actifs et passifs existants.

Néanmoins, si le niveau de taux d'intérêt historiquement bas persiste sur une plus longue période, Belfius Insurance devra inévitablement revoir sa gamme de produits actuelle. En effet, compte tenu de la fiscalité actuelle et des exigences en capital sous Solvency II, le niveau bas des taux d'intérêts ne permet plus d'offrir des produits d'assurance d'investissement intéressants à nos clients en Branche 21 et en Branche 26. Dans l'intervalle, différentes initiatives ont déjà été prises par lesquelles nous offrons à nos clients la possibilité de renforcer la sécurité de leurs investissements en Branche 23 via le concept de Branche 44.

C.2.3 RISQUE LIÉ AUX MARCHÉS D' ACTIONS ET À L'IMMOBILIER

Au niveau du groupe Belfius, diverses méthodes sont utilisées pour suivre le risque de prix (risque lié aux actions et à l'immobilier) : la Value at Risk (VaR qui représente la perte potentielle maximale sur un portefeuille sur un intervalle de temps avec une probabilité donnée), des tests de sensibilité ou stress tests.

Sur la base de ces indicateurs, une limite est fixée pour la portion maximum des actifs qui sont investis dans ces classes d'actifs.

Afin d'assurer une gestion diversifiée, des limites globales et spécifiques en termes de diversification, de concentration et de contrepartie sont également établies.

C.2.4 SENSIBILITÉS

Le risque de taux peut prendre deux formes : la volatilité de la valeur économique de l'assureur ou la volatilité du résultat de taux. Les deux mesures de risque sont complémentaires pour comprendre le scope complet du risque de taux au bilan (excluant les marchés financiers).

Les indicateurs pour la valeur économique mesurent l'impact long terme des changements des taux d'intérêt. La sensibilité de la valeur économique au taux d'intérêt mesure le changement de la valeur économique ALM si toute la courbe de taux augmente de 10 points de base.

- Le risque de taux d'intérêt reste faible grâce à un gap de duration qui demeure très limité ;
- Le risque lié à l'immobilier baisse légèrement suite à la vente d'un bâtiment.

Impact op de beschikbare financiële middelen

Événement (en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
RISQUE DE TAUX D'INTERÊT		
Sensibilité (augmentation des taux d'intérêt de 10 pb)	12 844	18 768
Earnings at risk (augmentation des taux d'intérêt de 50 pb)	2 586	2 743
RISQUE LIÉ AU MARCHÉ D' ACTIONS		
Choc 30 % (négatif)	(320 364)	(336 950)
VaR (99 %, 10 jours)	83 595	35 720
RISQUE LIÉ À L'IMMOBILIER		
Choc 12,5 % (négatif)	(88 588)	(74 104)
LA SENSIBILITÉ DES ÉCARTS DE CRÉDIT		
Augmentation des écarts de 1 pb	(8 338)	(9 294)

C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit résulte de l'incertitude quant à la capacité d'un débiteur à remplir ses obligations. Il comporte trois composantes :

- le risque de défaut : tout manquement ou tout retard de paiement du principal et/ou des intérêts qui se traduit par une perte pour l'institution financière ;
- le risque de dégradation de la qualité du crédit qui se traduit par une baisse de la valorisation financière de la dette en question ; et
- l'incertitude sur le montant à récupérer en cas de défaut.

Belfius Insurance est exposée au risque de crédit à plusieurs niveaux :

- crédits accordés aux particuliers et aux entreprises ;
- obligations du portefeuille d'investissement ;
- transactions sur produits dérivés ; et
- part des réassureurs dans les provisions techniques (position nette de dépôts des réassureurs).

Le contrôle du risque de crédit de Belfius Insurance est effectué en collaboration avec les équipes de Credit Risk Management (CRM) de Belfius Banque. Un système opérationnel de gestion des risques et de limites a été défini dans le cadre de l'Investment Framework de Belfius Insurance.

Le département de gestion des risques de Belfius Insurance donne un cadre directeur au département des Investissements. Ces lignes directrices spécifiques sont respectées dans les activités de gestion des actifs et tiennent compte de l'appétit au risque de l'entreprise.

Le tableau ci-dessous montre la répartition du portefeuille hors branche 23 (en valeur de marché) par type d'investissement et par pays au 31 décembre 2017.

Valeur de marché au 31/12/17⁽¹⁾

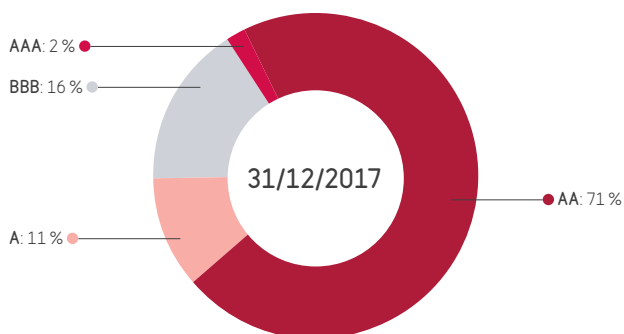
(en millions d'EUR)	Cash	Immobilier	Actions	Obligations d'État	Obligations sécurisées	Obligations des institutions financières	Obligations d'entreprises et prêts	Prêts hypothécaires	Produits dérivés	Total
Belgique	374	592	594	6 707	0	114	1 116	3 696	0	13 193
France	0	0	245	381	515	153	947	0	0	2 241
Italie	0	0	1	733	6	20	117	0	0	878
Espagne	0	0	1	360	115	20	100	0	0	596
Royaume-Uni	0	0	13	0	287	23	163	0	0	485
Allemagne	0	0	171	22	10	31	92	0	0	327
Pays-Bas	0	0	176	9	11	92	80	0	0	367
Luxembourg	0	0	10	17	0	53	669	0	0	749
États-Unis	0	0	0	0	0	49	186	0	0	236
Pologne	0	0	0	180	0	0	0	0	0	180
Irlande	0	0	0	37	24	0	32	0	0	93
Danemark	0	0	0	0	0	0	172	0	0	172
Autres	0	0	16	292	1	60	65	0	0	428
TOTAL	374	592	1 220	8 739	970	615	3 739	3 696	0	19 945

(1) Les catégories d'actifs sont basées sur une classification du département gestion des risques.

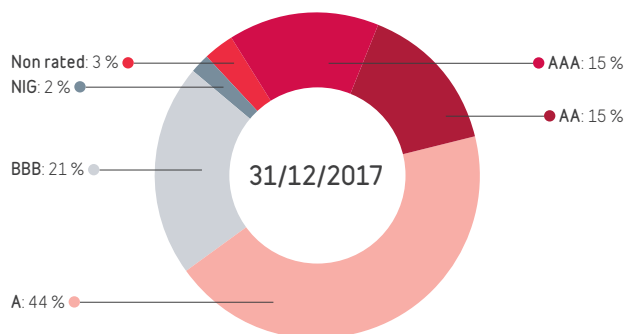
Une part importante du portefeuille est investie en Belgique. Belfius Insurance tient à respecter le cadre qu'elle s'est imposée pour les risques de crédit.

Les graphiques ci-dessous montrent les répartitions des ratings par type d'actifs au 31 décembre 2017.

Répartition des ratings des obligations d'État au 31/12/2017



Répartition des ratings des crédits (hors RMBS) au 31/12/2017



C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

En tant que compagnie d'assurances, Belfius Insurance présente un passif à relativement long terme dont les flux sont largement stables et prédictibles. Son besoin en financement est donc réduit. Les primes payées par les preneurs d'assurance sont investies sur le long terme pour garantir le capital et les intérêts associés à la maturité du contrat. Différents indicateurs de liquidité interne et réglementaires montrent que Belfius Insurance détient constamment assez d'actifs liquides pour couvrir ses engagements au passif.

De plus, Belfius Insurance détient un montant significatif d'actifs éligibles selon la Banque centrale. En effet, la compagnie investit une large partie de son portefeuille obligataire dans des obligations d'État pouvant être utilisées pour des opérations de repo dans le cadre de la gestion de sa liquidité.

Le département Investments est responsable de la gestion de liquidité et de trésorerie. À cet effet, il s'appuie, d'une part, sur des projections à long terme des flux de trésorerie d'actifs et de passifs simulées à des conditions normales ou sous stress et, d'autre part, sur des projections de besoin de trésorerie à douze mois.

C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

Le cadre de gestion du risque opérationnel repose sur une gouvernance solide, qui implique des responsabilités et des rôles clairement définis. Le comité de direction, dont les réunions sont hebdomadaires, examine régulièrement l'évolution du profil de risque des différentes activités de Belfius Insurance et prend les décisions qui s'imposent.

Le responsable des risques opérationnels traduit en détail la politique approuvée par le comité de direction en recommandations adaptées aux activités commerciales. Il revoit les incidents opérationnels ainsi que les analyses réalisées.

Les managers des différents départements sont les principaux responsables de la gestion des risques opérationnels (première ligne de défense). Dans leur domaine d'activité, ils désignent un correspondant pour les risques opérationnels dont le rôle est de coordonner la collecte de données et l'autoévaluation des risques, avec l'appui de la fonction de gestion des risques opérationnels.

Une autoévaluation des risques et contrôles associés est effectuée chaque année pour les diverses activités de Belfius Insurance.

C.6 AUTRES RISQUES MATÉRIELS

En plus des risques quantitatifs mentionnés ci-dessus Belfius Insurance a identifié d'autres risques qualitatifs, eux aussi à monitorer de près :

- Risque « business »
- Risque stratégique
- Risque de réputation
- Risque de modèle.

Le suivi et la limitation de ces risques est assuré via une gouvernance solide mise en place chez Belfius Insurance et ses filiales.

C.7 AUTRES INFORMATIONS

Néant.

VALORISATIONS AUX FINS DE LA SOLVABILITE

D.1 VALORISATION DES ACTIFS

D.1.1 BASES ET MÉTHODES DE VALORISATION AUX FINS DE SOLVABILITÉ II

D.1.1.1 Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu en contrepartie de la vente d'un actif dans une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Les prix de marché cotés sont utilisés pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif (tel qu'une Bourse officielle). Ces prix de marché sont en effet la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Un modèle de valorisation reflète le prix de transaction en date d'évaluation dans des conditions de concurrence normale et dans un cadre normal d'activités, c'est-à-dire le prix que recevrait le détenteur de l'actif financier dans une transaction normale qui n'est pas une vente ou une liquidation forcée. Le modèle de valorisation prend en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prennent en considération pour valoriser l'actif. Évaluer la juste valeur d'un instrument financier requiert la prise en compte des conditions de marché existantes au moment de l'évaluation. Dans la mesure où des données observables sont disponibles, elles doivent être incorporées dans le modèle. Les principes de valorisation retenus par Belfius Insurance pour ses instruments financiers peuvent être résumés comme suit :

Instruments financiers - marché actif

Il s'agit des instruments financiers évalués à la juste valeur pour lesquels des cotations de marchés fiables sont disponibles.

Si le marché est actif – ce qui implique qu'il y a des cours d'achat-vente représentant des transactions effectives conclues dans des conditions normales de marché entre parties consentantes, ces prix de marché correspondent à la meilleure évidence de juste valeur et seront donc utilisés pour les valorisations.

Instruments financiers - marché inactif

Il s'agit des instruments financiers à la juste valeur pour lesquels il n'existe pas de prix de marché fiable. Ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, mais sont évalués sur la base de techniques d'évaluation. La détermination de l'existence ou non d'un marché actif est faite selon des critères tels que le volume de transaction, les transactions récentes, la liquidité du marché, l'écart achat/vente. Les modèles utilisés par Belfius Insurance varient de modèles standards à des modèles développés en interne.

La disponibilité de prix observables sur le marché et des paramètres d'input varie en fonction des produits et des marchés et est soumise à des changements reposant sur des événements spécifiques et le contexte des marchés financiers. Pour les obligations, nous nous basons en premier lieu sur les prix du Lead Manager. Sinon, le prix est déterminé par les prix des différents courtiers pondérés en fonction de la qualité, le prix validé en interne (c'est-à-dire le modèle de prix dont les paramètres d'input sont observables) et le prix d'un proxy. Pour les modèles non validés ayant des paramètres d'input observables, ou les modèles non validés ayant des paramètres d'input non observables, les inputs utilisés sont (le cas échéant) les taux des swaps, le z-spread du marché obligataire, le z-spread d'une obligation de référence, la prime d'illiquidité, les spreads des CDS d'assureurs monoline, la durée moyenne pondérée, le rendement actuariel d'obligations souveraines indexées sur l'inflation, etc.

D.1.1.2 Évaluation des biens immobiliers

L'évaluation des biens immobiliers est confiée à un évaluateur externe. L'évaluation des biens immobiliers est réalisée tous les trois ans, sauf en cas d'évolution importante ou de la vente du bien.

L'évaluateur analyse constamment les transactions de vente, d'achat et de location, qui lui permettent d'identifier l'évolution des prix obtenus et de calculer les statistiques de marché (bases de données sur les loyers, les prix de vente et les rendements) en fonction des paramètres suivants :

- Emplacement
- Age et catégorie du bien

- État et standing
- Qualité architecturale
- Ratio des surfaces brutes et nettes
- Ratio de parking (surface de parking / m²)
- Qualité du locataire, le cas échéant

À partir de ces données, l'évaluateur estime la valeur de chaque bien immobilier.

La valeur d'un bien immobilier est évaluée en effectuant la moyenne des méthodes « par capitalisation » et « des prix unitaires ».

Méthode par « capitalisation » : Le rendement est calculé globalement en fonction d'un taux de capitalisation basé sur la valeur locative. Le taux de rendement inclut donc les anticipations des investisseurs sur la croissance des revenus et la prime de risque exigée par le marché compte tenu des caractéristiques du bien immobilier, en fonction de paramètres de marché résultant de l'analyse de transactions similaires, réalisées à des dates similaires et présentant des caractéristiques similaires.

Méthode « des prix unitaires » : Cette méthode consiste à déterminer la valeur de marché en fonction des prix (hors coûts d'acquisition) au mètre² de terrains non bâtis et / ou de terrains constructibles. Ces valeurs unitaires sont estimées en fonction d'informations de marché et tiennent compte de différents facteurs, dont l'emplacement du bien, son standing, son âge...

D.1.1.3 Valorisation des prêts hypothécaires

La valorisation du portefeuille de prêts hypothécaires de Belfius Insurance est effectuée en utilisant un modèle développé dans le logiciel « Prophet ».

Selon le paramétrage du modèle, les étapes de calcul utilisées pour évaluer le portefeuille de prêts hypothécaires peuvent être mensuelles ou annuelles. Outre la valorisation contractuelle du crédit hypothécaire, le modèle intègre une règle sur le remboursement anticipé (qui tient compte d'un remboursement anticipé du principal par rapport à l'échéance contractuelle) pouvant être paramétrée par l'utilisateur. Le modèle prévoit deux types de règles sur le remboursement anticipé : un taux de remboursement anticipé déterministe ou une règle dynamique de remboursement anticipé basée sur le bénéfice que l'emprunteur pourrait tirer du remboursement anticipé de son crédit hypothécaire. Chaque type de remboursement anticipé peut être défini pour tout sous-ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires et tout sous-ensemble de l'horizon de valorisation. De surcroît, en cas de remboursement anticipé, le modèle tient compte d'une pénalité correspondant à un nombre de mois d'intérêts défini par l'utilisateur.

Les inputs du modèle sont :

- Les caractéristiques des différents prêts hypothécaires ligne à ligne
- Un éventail de scénarios économiques risques-neutres
- Les hypothèses définissant la règle sur le remboursement anticipé des prêts hypothécaires

Les outputs du modèle sont :

- Le paiement des intérêts sur les prêts hypothécaires
- Le remboursement contractuel du capital des prêts hypothécaires
- Les remboursements anticipés des prêts hypothécaires
- Les pénalités de remboursement anticipé des prêts hypothécaires
- Les flux de trésorerie des prêts hypothécaires (correspondant à la somme des quatre éléments précités)
- La « juste valeur » des prêts hypothécaires, qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie des prêts hypothécaires

À l'heure actuelle, les hypothèses suivantes sont utilisées pour calculer la juste valeur des prêts hypothécaires :

- Un modèle de remboursement anticipé dynamique fonction des scénarios macroéconomiques
- Les flux de trésorerie sont actualisés à l'aide de la courbe des swaps de taux d'intérêt majorée d'une courbe de liquidité.

D.1.1.4 Valorisation des avances sur police

La valeur des avances sur police selon Solvency II correspond à la valeur des flux de trésorerie des avances sur police ligne à ligne, actualisée à l'aide de la courbe des swaps.

D.1.2 EXPLICATION DES DIFFÉRENCES

Les écarts analysés dans les sections suivantes sont basés sur la comparaison entre les montants selon Solvency II et les montants en IFRS sur base du périmètre de consolidation sous Solvency II afin de limiter les différences dues au périmètre.

Assets (en Millions EUR)	a) IFRS	b) IFRS - Scope SII	c) Solvency II	c) - b)
Goodwill	6			
Frais d'acquisition différés				
Immobilisations incorporelles	35	35		(35)
Actifs d'impôts différés	15			
Excédent du régime de retraite				
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	48	49	64	14
INVESTISSEMENTS (AUTRES QU'ACTIFS EN REPRÉSENTATION DE CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE ET INDEXÉS)	14 703	14 695	15 033	339
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	424	398	529	131
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	3	72	72	
Actions	1 158	1 123	1 123	
<i>Actions – cotées</i>	1 085	1 085	1 085	
<i>Actions – non cotées</i>	73	38	38	
Obligations	11 656	11 647	11 855	208
<i>Obligations d'État</i>	7 626	7 626	7 770	144
<i>Obligations d'entreprise</i>	3 793	3 785	3 836	51
<i>Titres structurés</i>	133	133	141	9
<i>Titres garantis</i>	104	104	108	4
<i>Organismes de placement collectif</i>	1 463	1 454	1 454	
<i>Produits dérivés</i>				
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>				
<i>Autres investissements</i>				
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	2 598	2 598	2 598	
PRÊTS ET PRÊTS HYPOTHÉCAIRES	4 117	3 994	4 376	383
Avances sur police	81	81	88	7
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	3 559	3 436	3 696	260
Autres prêts et prêts hypothécaires	477	477	592	116
MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DES CONTRATS DE RÉASSURANCE:	277	297	270	(27)
Non-vie et santé similaire à la non-vie	97	116	71	(45)
<i>Non-vie hors santé</i>	97	116	56	(59)
<i>Santé similaire à la non-vie</i>			15	15
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	180	181	199	18
<i>Santé similaire à la vie</i>				
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	180	181	199	18
Vie UC et indexés				
Dépôts auprès des cédantes	23	42	42	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	73	73	56	(17)
Créances nées d'opérations de réassurance	79	89	89	
Autres créances (hors assurance)	98	95	95	
Actions propres auto-détenues (directement)				
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	374	353	353	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	13	10	10	
TOTAL DE L'ACTIF	22 457	22 330	22 987	657

D.1.2.1 Immobilisations corporelles pour usage propre

La différence de 14 millions EUR s'explique par la valorisation à la valeur de marché selon Solvency II, alors qu'en IFRS, les immeubles sont évalués au coût amorti.

D.1.2.2 Biens immobiliers (autres que pour usage propre)

L'écart de 131 millions EUR est dû à l'évaluation à la valeur de marché du portefeuille de biens immobiliers aux fins de Solvency II.

D.1.2.3 Obligations

Les différences entre les montants selon Solvency II et en IFRS proviennent des règles d'évaluation.

En IFRS, certains titres sont comptabilisés à leur juste valeur (les titres disponibles à la vente), et les autres sont comptabilisés au coût amorti. Selon Solvency II, toutes les obligations sont comptabilisées à leur juste valeur.

D.1.2.4 Prêts et prêts hypothécaires

La valeur des prêts hypothécaires selon Solvency II est calculée en utilisant un modèle de valorisation dynamique développé dans le logiciel « Prophet », qui produit des valeurs différentes de celles en IFRS, où les prêts sont évalués au coût amorti.

D.1.2.5 Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance sont évalués à leur meilleure estimation et conformément à toutes les autres provisions techniques. Pour de plus amples informations, voir les sections D.2 et D.3 de ce document.

D.1.2.6 Créances nées d'opérations d'assurance et sur les intermédiaires

La différence de -17 millions EUR pour cette catégorie correspond au droit de recours déjà pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques Non-Vie selon Solvency II, ce qui n'est pas le cas en IFRS.

D.2 ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

Les actuariats IARD ont calculé la meilleure estimation de la provision non actualisée pour sinistres pour les 16 années d'accidents les plus récentes des lignes d'affaires suivantes : Auto responsabilité civile, Auto autres branches, incendie et autres dommages matériels, responsabilité civile, frais d'accident et frais juridiques, ainsi que l'activité dans le cadre des assurances santé, notamment Soins de santé, Revenus garanti et Accidents du travail. Les groupes de risque homogènes utilisés pour calculer les provisions techniques correspondent aux lignes d'activité figurant à l'annexe I des règlements délégués. Si nécessaire, les lignes d'activité sont divisées en plus de groupes de risque homogènes. Par exemple, pour les frais juridiques, l'évaluation de la meilleure estimation se fait séparément entre Auto et les autres garanties.

D.2.1 VUE D'ENSEMBLE DES PROVISIONS TECHNIQUES

Lignes d'activité (en EUR)	Total de la meilleure estimation brute de la provision pour sinistres	Total de la meilleure estimation brute de la provision pour primes	Total de la meilleure estimation nette de la provision pour sinistres	Total de la meilleure estimation nette de la provision pour prime	Marge de risque
Couverture médicale	39 180 143	761 811	39 082 498	770 381	1 625 502
Protection de revenu	86 903 650	2 232 033	77 513 057	3 287 198	6 848 825
Rémunération des salariés	93 638 042	-894 559	86 638 110	-280 481	6 545 164
TOTAL SANTÉ	219 721 835	2 099 285	203 233 665	3 777 099	15 019 490
Auto, responsabilité civile	454 136 859	32 920 575	401 116 007	35 505 776	28 232 916
Auto, autres	8 922 251	8 300 686	8 881 510	9 101 107	6 575 411
Marine, aviation et transports	0	0	0	0	0
Incendie, accident et risques divers	49 648 577	31 048 936	45 956 330	33 095 520	20 344 253
Responsabilité civile	87 888 799	4 225 778	79 646 977	5 009 594	6 643 283
Crédits et cautions	2 462 822	0	2 462 822	0	309 492
Protection juridique	75 953 171	12 166 296	75 953 171	12 166 296	6 060 036
Assistance	466 996	574 195	49 561	3 635 855	345 094
Assurance Non-Vie - divers	339 601	-265 412	339 601	-265 412	91 477
Réassurance non proportionnelle - habitation	0	0	0	0	182 194
Réassurance non proportionnelle - dommages	0	0	0	0	2 047 891
TOTAL NON-VIE	679 819 075	88 971 054	614 405 979	98 248 737	70 832 047
TOTAL SANTÉ + NON-VIE	899 540 910	91 070 339	817 639 644	102 025 836	85 851 537

D.2.2 BASES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION SELON SOLVENCY II

D.2.2.1 Meilleure estimation de la provision pour sinistres

La provision pour sinistres en cours concerne des sinistres survenus, qu'ils aient ou non été déclarés. Les flux de trésorerie projetés pour calculer la provision pour sinistres à payer comprennent les prestations et les charges liées à ces événements.

La provision pour sinistres à payer et la provision pour frais internes de règlement de sinistres (ULAE) se rapportant aux frais de gestion des sinistres sont calculées séparément.

Les calculs sont effectués au moins pour chaque principale ligne d'affaires directes. Dans certains cas, la ligne d'activité est subdivisée de façon plus détaillée afin d'obtenir des sous-portefeuilles plus homogènes. À l'heure actuelle, aucune technique « similaire à la vie » n'est utilisée. Pour la branche Accidents du travail, l'impact de l'utilisation des techniques similaire à la vie est évalué. Cet impact est intégré dans la meilleure estimation pour les sinistres en cours.

On distingue 2 situations pour l'évaluation de la provision actualisée pour sinistre à payer, dépendant des informations disponibles et de la taille du business :

1. Les triangles de paiements et de provisions pour run-off sont disponibles pour les 16 dernières années de sinistres : La meilleure estimation de la provision non actualisée pour sinistres à payer par année de sinistres correspond à la différence entre la charge brute ultime et les paiements cumulés à la date d'évaluation.

- (i) La charge brute ultime peut être calculée selon deux modèles :

Méthode fondée sur les triangles – méthode complète :

La meilleure estimation non actualisée des sinistres à payer est calculée selon les méthodes Chain Ladder et De Vylder, qui produisent 4 estimations de l'Ultimate Loss par année de sinistre. Certaines d'entre elles sont sélectionnées selon le jugement d'experts pour calculer une moyenne. Cette moyenne représente la perte à l'ultime pour chaque année de sinistre. Les flux de trésorerie futurs de ces provisions pour sinistres à payer sont déterminés sur base du triangle basé sur les paiements.

Méthode proxy :

Un modèle simplifié permet de calculer la meilleure estimation des sinistres sans les triangles annuels, mais en utilisant les données sur les paiements et les provisions à la date de clôture. Cette méthode utilise les résultats précédemment produits par la méthode complète.

Le modèle proxy propose différentes méthodologies pour calculer une nouvelle perte à l'ultime par ligne d'activités et par année de sinistre. L'utilisateur a besoin du jugement d'experts pour choisir entre les différentes méthodologies proposées. La même méthodologie est appliquée pour le calcul brut de réassurance et net de réassurance, avec les données correspondantes.

- (ii) La provision pour frais internes de règlement de sinistre est calculée en appliquant la méthode New -York.⁴
- (iii) En additionnant les deux ensembles de flux de trésorerie (i) et (ii) et en appliquant la courbe de rendement de l'EIOPA avec ajustement pour volatilité, on obtient la meilleure estimation actualisée.
- (iv) Les calculs ci-dessus concernant les sinistres à payer sont effectués bruts et nets de réassurance. La différence entre les deux est considérée comme la meilleure estimation des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance (méthode simplifiée autorisée par la directive Solvency II). La perte probable afférente à ce montant est calculée en utilisant la méthode simplifiée décrite dans l'article 61 des actes délégués⁵ – compte tenu, le cas échéant, de l'existence d'un dépôt de réassurance.

2. Triangles non disponibles pour les 16 dernières années et autres :

Nous considérons la valeur comptable (non actualisée) en IFRS des provisions pour sinistres (y compris la provision ULAE) comme la meilleure estimation de la provision pour sinistre. La même approche est appliquée aux montants recouvrables au titre des contrats de réassurance.

Au 31 décembre 2017, les provisions pour sinistres ainsi calculées représentaient 12,7 % du total des provisions pour sinistres en IFRS.

La meilleure estimation de la provision pour sinistre est égale à la somme des deux montants (1. et 2.) ci-dessus.

Dans la dernière étape, la valeur comptable de la provision pour risque de vieillissement est ajoutée à la meilleure estimation. Cette situation tient au fait que Belfius Insurance n'a pas encore mis en place de modèle similaire à la vie.

D.2.2.2 Meilleure estimation de la provision pour primes

La provision pour primes concerne des sinistres futurs couverts par des contrats d'assurance entrant dans les limites de la somme des 3 éléments définis ci-après :

V1 = Provision pour primes non acquises

V2 = Reliquat des primes sur les contrats dont le paiement des primes est échelonné (mensuel, trimestriel, etc.)

V3 = Primes au titre des contrats qui seront renouvelés dont l'échéance résiduelle est inférieure à 3 mois.

Les projections des flux de trésorerie utilisées pour le calcul de la provision pour primes comprennent les prestations, les frais et les primes liés à ces événements. Le calcul de la provision pour primes nettes de la réassurance tient également compte des flux de trésorerie liés à la réassurance (primes cédées et montants recouvrables au titre des contrats de réassurance) et la perte anticipée due au risque de contrepartie⁶.

Belfius Insurance utilise la méthode de calcul simplifiée indiquée par l'EIOPA. Cette méthode est fondée sur une estimation du ratio combiné définitif (net) actualisé par ligne d'activités. La courbe de rendement de l'EIOPA incluant l'ajustement pour volatilité est utilisée pour l'actualisation.

Durant la dernière étape, la meilleure estimation est majorée de la valeur comptable en IFRS des provisions pour participations et ristourne et de la provision pour surprime liée à l'expérience.

⁴ La méthode utilisée est basée sur la méthode décrite à l'annexe technique de la circulaire BNB _2016_26.

⁵ Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvency II).

⁶ Pour le calcul des sinistres, la méthode utilisée est la même que pour la meilleure estimation de la provision pour sinistres.

D.2.2.3 Marge de risque

La marge de risque doit être telle que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant qu'une entreprise d'assurance et de réassurance exigerait pour couvrir et respecter ses engagements d'assurance et de réassurance.

Depuis le 31 décembre 2015, Belfius Insurance utilise la méthode 2, mentionné dans l'orientation 62 de la circulaire BNB-2016-26 pour calculer la marge de risque Non-Vie :

D.2.2.4 Qualité des données

Les rôles et responsabilités liés aux données ont été clarifiées grâce au déploiement du processus de gouvernance des données. Ceci à l'aide d'un dataflow, permettant de visualiser les processus. Les données utilisées et celles créées à chaque étape du processus ont été décrites dans un dictionnaire des données. La qualité des données est contrôlée à chaque étape du processus de calcul. Les contrôles existants ont été formalisés et les résultats de ces contrôles sont documentés dans des évaluations de la qualité des données (DQA : Data Quality Assessments). Le niveau et l'efficacité des contrôles sont activement suivis dans le cadre de la gouvernance des données et s'améliorent clôture après clôture, puisque :

- L'efficacité du contrôle est satisfaisante et progresse ;
- Les problèmes connus sont en voie d'être résolus ;
- Les problèmes sont globalement très peu nombreux.

La qualité des données utilisées pour le calcul de la meilleure estimation Non-Vie est considérée comme bonne.

D.2.3 EXPLICATION DES DIFFÉRENCES

Ce tableau récapitule les provisions techniques agrégées telles que présentées dans le bilan QRT.

(en EUR)	Montant selon Solvency II	Montant en IFRS
Provisions techniques - Non-Vie	1 076 462 786	1 245 370 707

En IFRS, les provisions pour primes correspondent aux primes publiées diminuées des commissions payées. Selon Solvency II, les limites du contrat et la rentabilité technique du portefeuille sous-jacent sont prises en compte. En outre, les provisions sont actualisées et une marge de risque est ajoutée.

Le tableau ci-après présente une vue d'ensemble quantitative par ligne d'activités des différences entre les montants en IFRS et selon Solvency II pour les provisions techniques Non-Vie.

BELINS - Provisions pour sinistres bruts 31/01/2017

Meilleures estimations des sinistres (en EUR)	Provisions	Sous-/ surprovi- sionnement - méthodes Chain Ladder	Actualisation	Ajustement des provisions de la provision pour frais de réglement de sinistres - méthode New-York	Provision pour risque de vieillisse- ment	Total de la meilleure estimation
Couverture médicale	14 539 542	(4 106 844)	6 381	143 609	28 597 454	39 180 143
Protection de revenu	84 956 477	(1 368 973)	(2 752 557)	(61 394)	6 130 098	86 903 650
Rémunération des salariés	125 231 978	(22 717 341)	(7 944 174)	(932 420)	0	93 638 042
TOTAL SANTÉ	224 727 997	(28 193 158)	(10 690 350)	(850 205)	34 727 552	219 721 835
Auto, responsabilité civile	556 642 817	(77 378 268)	(22 923 716)	(2 203 974)	0	454 136 859
Auto, autres	23 353 559	(13 842 127)	6 539	(595 721)	0	8 922 251
Marine, aviation et transports	0	0	0	0	0	0
Incendie, accident et risques divers	78 392 206	(28 110 144)	(173 626)	(459 859)	0	49 648 577
Responsabilité civile	110 051 934	(16 800 440)	(7 125 319)	1 762 624	0	87 888 799
Crédit et cautions	2 462 822	0	0	0	0	2 462 822
Protection juridique	78 714 304	(2 258 158)	(1 588 610)	1 085 635	0	75 953 171
Assistance	466 996	0	0	0	0	466 996
Assurance Non-Vie - divers	339 601	0	0	0	0	339 601
Assurance non proportionnelle - habitation	0	0	0	0	0	0
Assurance non proportionnelle - dommages	0	0	0	0	0	0
TOTAL NON-VIE	850 424 239	(138 389 138)	(31 804 731)	(411 295)	0	679 819 075
TOTAL SANTÉ + NON-VIE	1 075 152 236	(166 582 296)	(42 495 081)	(1 261 500)	34 727 552	899 540 910

BELINS - Provisions pour primes brutes - 31/01/2017

Meilleure estimation des primes (en EUR)	Provision pour primes non acquises = V1	Adjustment de la meilleure estimation de V1	Meilleure estimation de V2	Meilleure estimation de V3	Provision pour participation aux bénéfices et ristournes	Provision pour surprime d'expérience	Total des meilleures estimations
Couverture médicale	1 698 157	(259 532)	(495 893)	(180 921)	0	0	761 811
Protection de revenu	4 734 064	(1 616 102)	(793 468)	(2 782 992)	2 690 532	0	2 232 033
Rémunération des salariés	120 885	(3 644)	(97)	(1 011 703)	0	0	(894 559)
TOTAL SANTÉ	6 553 105	(1 879 278)	(1 289 459)	(3 975 616)	2 690 532	0	2 099 285
Auto, responsabilité civile	36 681 339	(1 152 858)	(1 013 821)	(1 594 086)	0	0	32 920 575
Auto, autres	16 667 540	(2 285 915)	(2 738 288)	(3 342 650)	0	0	8 300 686
Marine, aviation et transports	0	0	0	0	0	0	0
Incendie, accident et risques divers	54 814 611	(3 031 041)	(6 218 620)	(14 516 014)	0	0	31 048 936
Responsabilité civile	7 014 761	(816 435)	(347 134)	(1 625 414)	0	0	4 225 778
Crédit et cautions	0	0	0	0	0	0	0
Protection juridique	7 430 542	1 996 851	905 495	1 833 408	0	0	12 166 296
Assistance	3 805 644	(1 776 903)	(451 920)	(1 002 625)	0	0	574 195
Assurance Non-Vie - divers	156 850	(91 089)	(32 259)	(298 914)	0	0	(265 412)
Assurance non proportionnelle - habitation	0	0	0	0	0	0	0
Assurance non proportionnelle - dommages	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL NON-VIE	126 571 288	(7 157 391)	(9 896 548)	(20 546 296)	0	0	88 971 054
TOTAL SANTÉ + NON-VIE	133 124 393	(9 036 669)	(11 186 006)	(24 521 911)	2 690 532	0	91 070 339

V1 = Provision pour primes non acquises

V2 = Versements à recevoir au titre des périodes couvertes en cours.

V3 = À la date d'évaluation, tous les contrats non résiliés arrivant à échéance au cours des trois mois suivants sont pris en compte dans le calcul de la meilleure estimation pour une année supplémentaire de couverture (à compter de la date d'expiration).

D.2.4 CRÉANCES NÉES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE ET DES VÉHICULES DE TITRISATION

Les calculs ci-dessus concernant les sinistres à payer sont effectués bruts et nets de réassurance. La différence entre les deux est considérée comme la meilleure estimation des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance (méthode simplifiée autorisée par la directive Solvency II). La perte probable afférente à ce montant est calculée en utilisant la méthode simplifiée décrite dans l'article 61 des actes délégués⁷ - compte de tenu, le cas échéant, de l'existence ou non d'un dépôt de réassurance.

Les flux de trésorerie liés à la réassurance (primes cédées et créances au titre des sinistres) et les pertes attendues liées au risque de contrepartie⁸ sont inclus dans le calcul de la provision pour primes nette de réassurance.

(en EUR)	Montant selon Solvency II	Montant en IFRS
Créances nées des contrats de réassurance Non-Vie et Santé similaire à la Non-Vie	70.945.770	96.791.780

D.3 ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES VIE

D.3.1 VUE D'ENSEMBLE DES PROVISIONS TECHNIQUE VIE

Le tableau ci-après récapitule les provisions techniques, les meilleures estimations et la marge de risque selon Solvency II, par ligne d'activités :

Lignes d'activités (en milliers d'EUR)	Meilleure estimation	Marge de risque	Provision technique
Assurance avec participation aux bénéfices	14 169	144	14 313
Autres assurances-vie*	337	15	352
Contrats indexés et en unités de compte	2 562	7	2 569
TOTAL VIE	17 068	166	17 234

* La réassurance acceptée est incluse dans les Autres assurances-vie. Toutefois, ce montant est présenté séparément dans les QRT.

D.3.2 BASES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION SELON SOLVENCY II

Les provisions techniques correspondent à la somme des meilleures estimations et de la marge de risque. Les meilleures estimations des passifs peuvent être ventilées en deux sous-composants :

- La meilleure estimation de la valeur des flux de trésorerie fixes
- La meilleure estimation des flux de trésorerie variables

La meilleure estimation des flux de trésorerie fixes correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie d'assurance qui ne sont pas dépendants des conditions économiques. Ces flux de trésorerie sont modélisés dans le modèle de flux de trésorerie des passifs et dépendent d'hypothèses biométriques, commerciales et réglementaires.

Les principaux composants des flux de trésorerie fixes sont :

- Entrées
 - Primes ;
 - Renouvellement des primes
- Sorties
 - Prestations et paiements d'indemnités ;
 - Frais opérationnels ;
 - Autres flux de trésorerie.

⁷ Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvency II).

⁸ Pour le calcul des sinistres, la méthode utilisée est la même que pour la meilleure estimation de la provision pour sinistres.

La meilleure estimation des flux de trésorerie variables correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie d'assurance qui dépendent des conditions économiques. Ces flux de trésorerie sont modélisés dans le modèle ALM et dépendent partiellement des flux de trésorerie fixes.

Les principaux composants des flux de trésorerie variables sont :

- L'évolution du fonds de financement des produits d'assurance de groupe classiques ;
- Les frais financiers et les commissions variables ;
- La participation bénéficiaire ;
- La valeur de marché ajustée de la pénalité de rachat.

Belfius Insurance utilise le logiciel Prophet pour la modélisation des flux de trésorerie des passifs et la modélisation ALM. Prophet, qui est un logiciel utilisant des méthodes actuarielles généralement admises, est spécifiquement conçu pour modéliser les portefeuilles d'assurance, en commençant par les passifs et leur interaction avec les actifs sur lesquels ils sont adossés, tout en permettant la gestion discrétionnaire d'éléments tels que le réinvestissement et l'allocation de la participation aux bénéfices.

Belfius Insurance a mis en place différents modèles déterministes et stochastiques en Prophet pour calculer les meilleures estimations Vie :

- Les produits d'assurance Classique, Financier et Groupe (83 % du total de la meilleure estimation Vie) sont modélisés en deux étapes. La première étape utilise un modèle déterministe pour produire une meilleure estimation des flux de trésorerie fixes. La seconde étape consiste à alimenter un modèle stochastique à partir des flux déterministes pour faire interagir les actifs et les passifs.
- Le portefeuille en unités de compte (15 % du total de la meilleure estimation Vie) est modélisé selon un modèle déterministe.
- Une partie non matérielle des provisions Vie est proxy modelled ou non modélisée dans Prophet. Celle-ci concerne moins de 2 % du total de la meilleure estimation Vie.

De deterministische kasstromen worden gegenereerd rekening houdend met de contractgrenzen van de polissen. De berekening gebeurt polis per polis. De resulterende kasstromen worden gegroepeerd in modelpunten (op het niveau van het verzekeringsproduct en per waarborglaag) en dienen dan als input voor het stochastisch ALM-model om de geïntegreerde opties van de verzekeringscontracten te meten (bv. de winstdelingscashflows).

Les flux de trésorerie déterministes générés tiennent compte de la règle des limites des contrats (« Contract Boundary » en anglais). Le calcul est effectué police par police. Les flux de trésorerie obtenus sont regroupés par produit d'assurance et par niveau de garantie. Ils servent à alimenter le modèle ALM stochastique pour évaluer les options implicites des contrats d'assurance (par exemple les flux de trésorerie des participations bénéficiaires).

Les scénarios économiques utilisés dans les projections stochastiques sont produits par un générateur de scénarios économiques distinct (Moody's Analytics ESG).

La meilleure estimation des provisions techniques est calculée comme suit :

Meilleure estimation = meilleure estimation des flux de trésorerie fixes + meilleure estimation des flux de trésorerie variables, où

- La meilleure estimation des flux de trésorerie fixes est obtenue en utilisant un scénario déterministe basée sur la courbe des taux publiée par l'EIOPA avec la correction pour volatilité (y compris les taux négatifs) ;
- La meilleure estimation des flux de trésorerie variables est obtenue en calculant la moyenne des flux de trésorerie actualisés avec un modèle stochastique avec comme point de départ la courbe des taux de l'EIOPA.

Ce processus s'assure que les flux de trésorerie fixes du passif sont actualisés à l'aide de la courbe de rendement sans risque de l'EIOPA avec la correction pour volatilité et que la valeur temps des options et garanties financières est prise en compte en utilisant des simulations stochastiques pour calculer la meilleure estimation des flux de trésorerie variables.

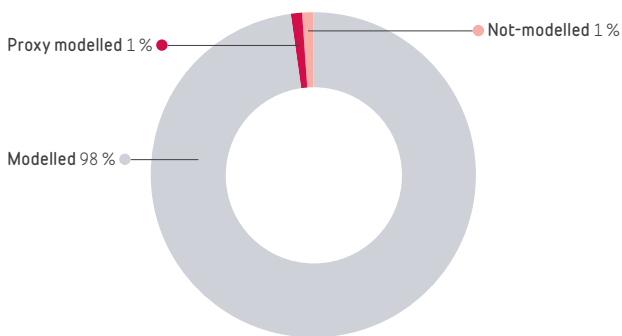
D.3.3 HYPOTHÈSES DE TRAVAIL UTILISÉES POUR ÉVALUER LES PROVISIONS TECHNIQUES

D.3.3.1 Hypothèses à l'appui des meilleures estimations

Belfius Insurance distingue trois types de calcul de la meilleure estimation :

- Modélisation complète de la meilleure estimation,
- Modélisation estimée de la meilleure estimation,
- Non-modélisation de la meilleure estimation.

Au 4e trimestre 2017, 98 % des provisions du portefeuille Vie étaient directement modélisés. Le solde de 2 % concerne des produits modélisés via proxy ou non modélisés.



Les produits modélisés via des proxies ne sont pas intégrés totalement dans Prophet. Pour ceux-ci, le profil des flux de trésorerie est basé sur l'évolution du profil de flux d'un produit similaire. Ils représentent 1 % du montant de la meilleure estimation au 4e trimestre 2017.

Les produits non modélisés de la meilleure estimation correspondent à des éléments tels que la réassurance acceptée, les provisions pour sinistre Vie et les provisions complémentaires. Les provisions en norme comptables belges sont reprises comme valeur de la meilleure estimation.

Produit	Reserve = BE-valeur (en MEUR)	% BE
Provisions complémentaires	42	0,25%
Provisions pour sinistres	115	0,67%
Dotation participation aux bénéficiaires	4	0,03%
Réassurance acceptée	2	0,01%

Le tableau ci-dessus montre que la couverture des modèles peut être considérée comme acceptable pour Belfius Insurance, car les provisions au titre de ces éléments (modélisés via proxy et non modélisés) sont marginales en regard du montant total de la meilleure estimation des provisions techniques.

D.3.3.2 Résumé des hypothèses

Les hypothèses représentent un élément clé des projections de flux de trésorerie.

Au premier semestre 2017, les hypothèses non économiques (sauf celles relatives aux frais) ont été calibrées en fonction des données les plus récentes, présentées et validées par le Comité de Validation afin de pouvoir être utilisées à partir de la clôture du 4e trimestre 2017.

Les hypothèses sur les frais opérationnels ont été analysées et validées par le comité de direction de Belfius Insurance le 18 décembre 2017 afin de pouvoir être utilisées à compter de la clôture du 4e trimestre 2017.

D.3.3.3 Hypothèses de mortalité

Pour les hypothèses de mortalité, Belfius Insurance utilise les tables d'expérience d'Assuralia basés sur la période 2011-2015. Certains coefficients furent appliqués sur les taux de mortalité pour tenir compte de la mortalité observée sur le portefeuille spécifique de Belfius Insurance.

D.3.3.4 Hypothèses de rachats

Les hypothèses de rachats sont calculées selon le type de produit d'assurance et l'année de la police d'assurance.

Un historique de 5 années est retenu. Pour les produits pour lesquels les données disponibles sont insuffisantes, un taux de rachat d'un produit similaire est utilisé.

Les hypothèses sont challengées par le responsable de la ligne d'activité, la fonction actuarielle et le département de gestion des risques avant d'être présentées au Comité de Validation qui les challenge à son tour. Ainsi, les taux de rachat peuvent être adaptés si nécessaire à la lumière du jugements d'experts.

D.3.3.5 Hypothèses sur les frais

Les hypothèses sur les frais sont déterminées par les lignes d'activités en fonction des informations émanant du département Contrôle de Gestion. Les frais sont ventilés entre :

- Frais relatifs aux acquisitions
- Frais administratifs
- Frais de gestion des sinistres
- Frais financiers

Un taux d'inflation est appliqué année après année sur les flux de trésorerie liés aux frais (hors frais financiers). Les hypothèses d'inflation du business plan sont utilisées.

D.3.3.6 Courbe des taux d'intérêt sans risque

Comme indiqué dans les actes délégués de Solvency II, « La meilleure estimation correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents. »⁹

Belfius Insurance utilise la courbe des taux d'intérêt sans risque de l'EIOPA pour actualiser les passifs.

La courbe des taux d'intérêt sans risque de l'EIOPA de base (sans la correction pour volatilité) est utilisée pour actualiser les flux de trésorerie des contrats en unités de compte.

Les courbes de taux d'intérêt sans risque de l'EIOPA (c-a-d avec la correction pour volatilité) sont utilisées pour actualiser les flux de trésorerie des contrats qui ne sont pas en unités de compte.

La structure et la liquidité des produits en unités de compte ne justifient pas d'ajuster la courbe de taux d'intérêt avec la correction pour volatilité.

La courbe des taux peut être ajustée selon les éléments suivants :

1. Le taux d'intérêt fixe long terme vers lequel les taux sont censés converger (« Ultimate Forward Rate » ou « UFR ») ;
2. Le point à partir duquel les données de marché cessent d'être utilisées (le dernier point liquide - Last Liquid Point ou LLP) ;
3. La vitesse de convergence des taux du marché du LLP à l'UFR.

Pour tous les scénarios, le taux à long terme (UFR) retenu est de 4,2 %. Le LLP retenu est de 50 ans pour la livre sterling et de 20 ans pour l'euro.

Concernant l'UFR et le LLP, Belfius Insurance utilise les méthodes préconisées dans le document de guidance de l'EIOPA et les met à jour lorsque l'EIOPA actualise ce document.

⁹ Directive 2009_138_CE, Article 77, Page 46

D.3.3.7 Générateur de scénarios économiques

Les scénarios économiques utilisés dans les projections stochastiques sont générés par l'outil « Moody's Analytics Economic Scenario Generator (ESG) ». Les outputs de l'outil ESG alimentent le modèle ALM pour l'évaluation stochastique des portefeuilles qui ne sont pas en unités de compte. L'évaluation de la meilleure estimation est basée sur des scénarios risque neutre.

Belfius Insurance utilise le modèle « Moody's Analytics ESG » et la calibration qui y est liée pour l'économie en euros. L'exposition au risque de change du portefeuille de Belfius Insurance est négligeable. Tous les passifs d'assurance sont libellés en euros. La seule exposition de change significative se limite à la couronne danoise, une monnaie ancrée à l'euro ne comportant pas de risque de change significatif. L'autre exposition est un investissement non significatif en livres sterling.

D.3.3.8 Horizon temporel des projections de flux de trésorerie

Comme indiqué dans les actes délégués de Solvency II, « La projection en matière de flux de trésorerie utilisée dans le calcul de la meilleure estimation tient compte de toutes les entrées et sorties de trésorerie nécessaires pour faire face aux engagements d'assurance et de réassurance pendant toute la durée de ceux-ci. »¹⁰

Ceci signifie que l'horizon temporel utilisé pour calculer la meilleure estimation doit être la durée de vie totale estimée du contrat existant à la date de valorisation. Il est donc nécessaire d'utiliser un horizon de projection suffisamment long pour capter tous les flux de trésorerie significatifs liés au contrat d'assurance valorisé.

Belfius utilise un horizon temporel suffisant (50 ans) pour que les provisions mathématiques disponibles à l'échéance des contrats n'aient pas d'incidence significative sur les résultats.

D.3.3.9 Marge de risque

La marge de risque doit être telle que la valeur des provisions techniques soit équivalente au montant nécessaire à une entreprise d'assurance et de réassurance pour reprendre et régler les engagements d'assurance et de réassurance. La marge de risque pour le portefeuille d'engagements d'assurance et de réassurance Vie est calculée sur la base du coût du capital du portefeuille d'assurance. À cette fin, les futures exigences en matière de capital et le coût du capital sont estimés sur la durée restante du portefeuille.

La courbe de rendement EIOPA est ensuite utilisée sans correction pour volatilité afin d'intégrer les coûts futurs du capital vers la date de clôture.

D.3.4 CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE

À l'heure actuelle, seule la réassurance quota-share sur la vie est modélisée. La réassurance excess of loss n'est pas modélisée. Pour celle-ci, la valeur donnée est celle en BGAAP.

Dans le bilan au 31 décembre 2017, les créances nées d'opérations de réassurance s'élèvent à 199 millions EUR.

D.3.5 CONTRÔLES ET VALIDATION DE LA MEILLEURE ESTIMATION

Un programme de gouvernance des données est mis en place afin d'assurer la qualité des données. Au 4e trimestre 2017, il a été estimé que la qualité des données pour le processus de la meilleure estimation était bonne.

Outre la qualité des données utilisées et des exercices de réconciliation, la meilleure estimation est soumise à différents contrôles qualitatifs et quantitatifs au fil du processus de valorisation afin de vérifier la qualité des résultats.

¹⁰ Directive 2009_138_CE, Article 77(2), Page 46

D.4 IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME

Belfius Insurance utilise l'ajustement de la volatilité pour évaluer les provisions techniques, à l'exception des produits de la branche 23. L'impact de l'ajustement de la volatilité sur la solvabilité de Belfius Insurance est indiqué dans le tableau ci-dessous:

(en millions d'EUR)	With volatility adjustment	Without volatility adjustment
Fonds propres disponibles	2 458	2 427
Fonds propres éligibles	2 469	2 438
Capital de solvabilité requis	1 128	1 137
Solvency Ratio	219%	214%

D.5 VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

D.5.1 VALORISATION DES AUTRES PASSIFS SELON SOLVENCY II

La valorisation en IFRS est considérée comme représentative de la valeur économique des autres passifs, sauf pour les catégories suivantes :

- Provisions autres que les provisions techniques
- Engagements de retraite
- Dépôts des réassureurs
- Passifs d'impôts différés

D.5.2 EXPLICATION DES DIFFÉRENCES

Pour simplifier la comparaison des valeurs des autres passifs selon qu'elles soient mesurées suivant Solvency II ou les normes IFRS, une colonne supplémentaire indiquant les valeurs en IFRS selon le périmètre de consolidation selon Solvency II a été ajoutée dans le tableau comparatif ci-après.

Le tableau ci-après récapitule les autres passifs:

Passif (Mios EUR)	a) IFRS	b) IFRS - Scope SII	c) Solvency II	c) - b)
Autres provisions techniques				
Passifs éventuels				
Provisions autres que les provisions techniques	38	38	222	184
Provisions pour retraite	120	120	120	
Dépôts des réassureurs	257	276	294	18
Passifs d'impôts différés	183	171	183	12
Produits dérivés				
Dettes envers des établissements de crédit	1 032	903	903	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit				
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	71	71	71	
Dettes nées d'opérations de réassurance	20	31	31	
Autres dettes (hors assurance)	216	206	206	
PASSIFS SUBORDONNÉS :	583	583	580	(3)
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	<i>62</i>	<i>62</i>	<i>62</i>	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	<i>521</i>	<i>521</i>	<i>518</i>	<i>(3)</i>
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	7	6	6	

D.5.2.1 Provisions autres que les provisions techniques

Selon Solvency II, une provision supplémentaire de 184 millions EUR est prise en compte. La provision supplémentaire est constituée au titre d'éléments non intégralement couverts par le modèle de valorisation de la meilleure estimation.

D.5.2.2 Dépôts des réassureurs

Selon Solvency II, les dépôts des réassureurs sont revalorisés à leur valeur économique. L'augmentation de 18 millions EUR de la valeur tient compte de toutes les dispositions des traités de réassurance et du rendement sur les dépôts des réassureurs.

D.5.2.3 Passifs d'impôts différés

La différence provient des impôts différés supplémentaires calculés au titre des différences d'évaluation en IFRS et selon Solvency II.

GESTION DE CAPITAL

E.1 OBJECTIFS DE LA GESTION DE CAPITAL

La gestion des fonds propres a pour objectif d'assurer une adéquation permanente et une affectation optimale des capitaux disponibles. Au vu de l'ensemble des évolutions du marché potentiellement préjudiciables à l'entreprise, il est essentiel, pour calculer le capital (fonds propres) dont l'entreprise doit disposer pour faire face à ses risques, d'avoir une excellente connaissance de la nature et de l'ampleur de ces risques.

La gestion des fonds propres est un élément essentiel d'une gestion saine et appropriée. Elle tient compte de l'appétence au risque validée et des limites de risques opérationnelles qui en découlent. Dans ce cadre, Belfius Insurance évalue régulièrement son exposition au risque et identifie les exigences en matière de fonds propres correspondant à cette exposition. Elle évalue également le niveau des fonds propres disponibles pour faire face aux exigences réglementaires en matière de fonds propres.

Belfius Insurance veille à ce que le tiering des fonds propres réunissent les conditions d'admissibilité définies par Solvency II. La politique de Belfius Insurance en matière de fonds propres a défini les lignes de conduite nécessaires à l'encadrement d'un suivi et d'une classification efficaces des éléments de fonds propres.

Belfius Insurance prévoit en outre de procéder à des contrôles périodiques du ratio Solvency II, dans le cadre du système de gestion des risques et des fonds propres élaboré au moyen de procédures. Le comité de direction et le conseil d'administration sont informés tous les trois mois au moins de la position de solvabilité et de son évolution.

Belfius Insurance effectue par ailleurs des tests de sensibilité, pour lesquels elle soumet à des chocs certains paramètres spécifiques du marché. Il doit ressortir de ces tests que les fonds propres disponibles sont suffisants pour résister à ces chocs. Pour chacun des chocs appliqués en 2017, le ratio de solvabilité s'avère supérieur à la limite interne en matière d'appétence au risque approuvée par le conseil d'administration.

Gérer les fonds propres consiste également à établir chaque année des prévisions futures relatives à la solvabilité et à analyser la structure des fonds propres de même que les besoins en matière de fonds propres auxquels l'entreprise pourrait être confrontée à l'avenir.

Belfius Insurance évalue à cette fin non seulement l'actuelle exposition au risque, mais aussi l'évolution de cette exposition au regard du plan stratégique de l'entreprise, au titre de composante de l'Own Risk and Solvency Assessment (ORSA). Au sein du plan stratégique, la stratégie d'exploitation reflète les activités que Belfius Insurance entend mener ces cinq prochaines années, les produits qu'elle souhaite proposer, de même que les tarifs auxquels ces produits seront mis sur le marché.

Le plan relatif aux fonds propres établi par Belfius Insurance traduit par conséquent l'évolution attendue des fonds propres à la suite de la mise en place du plan stratégique. Le plan relatif aux fonds propres tient de surcroît compte des risques implicites et explicites liés au plan stratégique et, partant, de l'évolution escomptée des fonds propres exigés par la loi.

Une comparaison de l'évolution attendue des fonds propres disponibles et des fonds propres exigés permet à Belfius Insurance de calculer l'évolution attendue du ratio de solvabilité, dans le scénario de base mais aussi dans divers tests de sensibilité et des scénarios de stress sévères mais plausibles. En analysant ainsi les fonds propres disponibles au sein des divers scénarios, Belfius Insurance fournit une illustration prospective de l'adéquation de ses fonds propres avec les exigences en matière de fonds propres définies à la lumière de son profil de risque, compte tenu d'une série de conditions (de marché). Belfius Insurance analyse aussi la faisabilité du plan stratégique du point de vue de la solvabilité, évalue son impact sur les principaux indicateurs financiers et apprécie l'effet des tests de sensibilité exécutés sur la résilience de Belfius Insurance.

Si le ratio de solvabilité attendue au sein d'un scénario donné devait se révéler inférieur au niveau accepté par le conseil d'administration, Belfius Insurance mettrait au point un plan d'action visant à maîtriser ce risque sur les fonds propres. Les actions susceptibles d'être décidées dans le but de maîtriser le risque lié aux fonds propres peuvent consister d'une part en une diminution des fonds propres exigés (et donc, des risques sous-jacents) et d'autre part, en un renforcement de la base de capital.

La planification en matière de fonds propres de Belfius Insurance prévoit un autofinancement des fonds propres du fait de la croissance prévue dans le plan stratégique par rapport au niveau acceptable de solvabilité fixé par le conseil d'administration. Belfius Insurance vise dans ce cadre à s'appuyer, pour constituer les fonds propres exigés, sur une base de capitaux solide composée d'une combinaison de bénéfices mis en réserve et d'emprunts subordonnés (existants). Aucune émission d'actions n'est donc à l'ordre du jour.

Les objectifs de la gestion de capital et des risques sont étroitement liés à la politique en matière de dividendes, laquelle tient compte des souhaits des actionnaires, de la direction et de l'organisme de contrôle tout en offrant une bonne protection à nos clients. Notre objectif interne pour le ratio de solvabilité est de disposer de fonds propres suffisants mais non excessifs, nous permettant de respecter notre propension aux risques ainsi que les exigences de toutes les parties prenantes. Ce ratio doit nous permettre d'utiliser au mieux le capital afin de servir un scénario de croissance bénéficiaire.

Après prise en compte du dividende de EUR 120 millions, le ratio Solvency II est égal à 219 % fin 2017.

E.2 STRUCTURE ET QUALITÉ DES FONDS PROPRES

Belfius Insurance évalue la classification de ses éléments de fonds propres conformément à la structure définie dans la classification « Tiering » de Solvency II. Les caractéristiques de l'intégralité des éléments de fonds propres déterminant cette classification sont examinées pour savoir s'ils peuvent être considérés comme éléments de fonds propres disponibles, et pour identifier le « Tier » dont ils relèvent. Le calcul des fonds propres pris en considération dans le cadre des exigences minimum en matière de fonds propres (MCR) et de capital de solvabilité (SCR) tient compte des critères et limites imposés par la loi.

Belfius Insurance dispose de fonds propres Tier 1 non-restreint, de fonds propres Tier 1 restreint, de fonds propres Tier 2 et de fonds propres Tier 2 auxiliaires. L'exercice 2017 s'achevant sur une dette fiscale différée au bilan établi selon les normes Solvency II, aucune créance fiscale différée ne peut être utilisée au titre de fonds propres Tier 3.

Le tableau ci-après présente les fonds propres pris en compte, classés par Tier.

Belfius Insurance Conso (en Mio EUR)	Tier 1 non-restreint	Tier 1 restreint	Tier 2	Tier 3	Total
Eléments de fonds propres de base	1 940	170	347	0	2 458
<i>Capital en actions ordinaires libéré</i>	557	-	0	-	557
<i>Réserve de réconciliation</i>	1 384	-	-	-	1 384
<i>Passifs subordonnés</i>	-	170	347	0	518
<i>Actifs d'impôt différés nets</i>	-	-	-	0	0
Eléments déduits des fonds propres	0	0	0	0	0
Eléments de fonds propres auxiliaires	-	-	11	0	11
<i>Capital en actions ordinaires non libéré</i>	-	-	0	0	0
Fonds propres éligibles MCR	1 940	170	102	0	2 213
Fonds propres éligibles SCR	1 940	170	358	0	2 469

Les fonds propres Tier 1 non-restreint sont composés du capital social ordinaire entièrement libéré et de la réserve de réconciliation.

Belfius Insurance recense un seul actionnaire majoritaire (Belfius Banque SA, 99,9 %). Le capital social ordinaire s'établit à 567,4 millions EUR, dont 556,5 millions sont libérés. Il n'est pas subordonné et sa durée est illimitée. Belfius Insurance n'a pas émis d'actions préférentielles et ne dispose ni de fonds excédentaires, ni de primes d'émission.

La réserve de réconciliation correspond à la différence positive entre les actifs et les passifs évalués conformément à la directive Solvency II, diminuée du capital social ordinaire libéré et des dividendes prévus.

Veillez trouver ci-dessous une analyse de l'évolution des éléments de fonds propres de base Tier 1 non-restreint :

Changements en 2017(en Mio EUR)	Tier 1 non-restreint
SITUATION INITIALE 2017	1 969
<i>constituée de :</i>	
la différence positive des actifs par rapport aux passifs	2 089
Dividendes prévus	(120)
<i>Ou autrement dit :</i>	
Capital en actions ordinaires libéré	557
Réserve de réconciliation	1 413
AUGMENTATIONS DE CAPITAL DURANT LA PÉRIODE	0
CHANGEMENTS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION	(29)
Changements IFRS fonds propres	26
Changements dans la valeur des actifs	(106)
Changements dans la valeur des provisions techniques	283
Changements dans la valeur de la réassurance	(17)
Changement dans la valeur des emprunts subordonnés	3
Différence au niveau des dividendes attendus	0
Autres actifs et passifs	(185)
Delta impôts différés	(34)
SITUATION FINALE 2017	1 940
<i>constituée de :</i>	
La différence positive des actifs par rapport aux passifs	2 060
Dividendes prévus	(120)
<i>Ou autrement dit :</i>	
Capital en actions ordinaires libéré	557
Réserve de réconciliation	1 384

Les fonds propres Tier 1 restreint sont constitués d'un emprunt subordonné perpétuel d'un montant nominal de 170 millions EUR entièrement émis avant le 18 janvier 2015 qui, en vertu d'une mesure transitoire, peut être comptabilisé pour 10 ans parmi les fonds propres de base Tier 1. Belfius Insurance n'a pas l'intention de rembourser cet emprunt dans un futur proche.

Les deux emprunts subordonnés versés affichent des caractéristiques qui leur permettent d'être qualifiés d'éléments de fonds propres Tier 2 de base. La valeur de marché de ces passifs a été calculée conformément à la réglementation Solvency II.

Le premier a une valeur nominale de 250 millions EUR, un taux d'intérêt fixe et une durée de 10 ans. Le deuxième a une valeur nominale de 100 millions EUR, un taux d'intérêt variable, une durée de 10 ans avec un call après cinq ans.

Le capital social ordinaire non libéré et non appelé, pouvant être appelé sur demande pour un montant de 10,9 millions EUR, possède les caractéristiques qui lui permettent d'être qualifié de fonds propres Tier 2 auxiliaires du Groupe Belfius Insurance. La BNB a approuvé la demande relative à cette composante patrimoniale auxiliaire non actée au bilan. L'emploi de cet élément est soumis à des restrictions quantitatives ; la composante ne peut pas être utilisée pour couvrir le MCR.

Belfius Insurance ne disposant dans des organismes financiers ou organismes de crédit d'aucune participation supérieure à 10 % du capital social ordinaire libéré et de la réserve de réconciliation, les fonds propres n'ont été diminués d'aucun élément.

Belfius Insurance Group ne détient plus qu'une seule participation dans une autre entreprise d'assurances : il s'agit d'une participation à 100 % dans Corona Direct Assurances pour une valeur comptable BGAAP de 17,7 millions EUR. Les 20 % de participation dans Aviabel ont été vendus le 1er avril 2017.

Les filiales de Belfius Insurance n'ont émis, outre leur capital social propre, aucun élément de fonds propres.

Les éléments de fonds propres ne font l'objet d'aucune restriction significative en termes de réversibilité et de disponibilité.

E.3 RÉCONCILIATION ENTRE VALEUR NETTE DES ACTIFS SOUS SOLVABILITÉ 2 ET FONDS PROPRES IFRS

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre les fonds propres repris dans les comptes annuels IFRS consolidés de Belfius et la valeur des actifs nets (égale à la différence entre les actifs et les engagements) telle que calculée sous Solvabilité II:

(en Mio EUR)	
Capital en actions ordinaires libéré	557
Réserve légale	54
Réserves indisponibles	0
Réserves disponibles	52
Bénéfice/perte reporté€	728
Ajustements pour les gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres	1 709
Ajustements pour Shadow accounting (comptabilité reflet) & Shadow loss	(627)
Impôts différés sur les ajustements Solvency II précédents	(301)
FONDS PROPRES IFRS DU GROUPE BELFIUS INSURANCE	2 173
Ajustements Solvency II	
Ajustement de la valorisation des actifs	565
Ajustement de la valorisation des actifs incorporels	(41)
Ajustement de la valorisation des obligations subordonnées	3
Ajustement de la valorisation des provisions techniques	(553)
Ajustement de la valorisation de la réassurance	(25)
Périmètre et autres changements	(46)
Impôts différés sur les ajustements Solvency II précédents	(15)
DIFFÉRENCE POSITIVE DES ACTIFS PAR RAPPORT AUX PASSIFS TELLE QUE CALCULÉE À DES FINS DE SOLVABILITÉ	2 060

La différence entre les fonds propres IFRS consolidés et la valeur des actifs nets (différence entre actifs et engagements) calculés sous Solvabilité II s'explique en grande partie par le fait

- que tous les actifs relevant de Solvency II sont évalués à la valeur de marché, alors que l'évaluation dans IFRS dépend de la classification des instruments financiers ; et
- que les provisions techniques sont également énoncées en valeur de marché au bilan Solvency II.

Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez vous référer au chapitre D - Valorisations aux fins de la solvabilité.

E.4 EXIGENCES EN MATIÈRE DE FONDS PROPRES

E.4.1 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Le calcul du capital de solvabilité requis dans le cadre de la réglementation Solvency II (SCR) est basé sur le portefeuille d'actifs et de passifs consolidés de Belfius Insurance, de Corona Direct Assurances et des entités d'investissement consolidées par intégration globale aux fins de solvabilité.

Le SCR est calculé selon la « formule standard » définie selon la directive Solvency II. Elle tient compte de la mesure transitoire relative aux actions et de la restriction liée à la capacité d'absorption des pertes des impôts différés, comme le prévoit la BNB.

Pour déterminer une valeur market consistant de son passif d'assurance, Belfius Insurance utilise la possibilité prévue dans la réglementation Solvency II de tenir compte d'une correction pour volatilité qui exprime l'insensibilité intrinsèque des engagements à long terme de l'entreprise à la volatilité à court terme au niveau de la valeur de marché de ses actifs.

L'évolution escomptée du capital requis a fait l'objet d'une projection dans le cadre de l'Own Risk & Solvency Assessment (évaluation interne des risques et de la solvabilité). Les exigences projetées en matière de capitaux restent relativement stables.

Le tableau ci-dessous présente un aperçu du capital disponible, du capital requis (SCR) et du ratio Solvency II au 31 décembre 2017 (tableau du rapport annuel).

Belfius Insurance consolidé (en millions d'EUR)	2016	2017
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES AVANT DIVIDENDES PRÉVISIBLES	2 621	2 589
Tier 1	2 090	2 060
Fonds propres IFRS	2 147	2 173
Différences de valorisation	(58)	(113)
Tier 1 restreint	170	170
Tier 2	361	358
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES APRÈS DIVIDENDES PRÉVISIBLES	2 501	2 469
Fonds propres disponibles avant dividende	2 621	2 589
Dividendes prévisibles	(120)	(120)
CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR)	1 207	1 128
Risque de marché	1 097	1 111
Risque de défaut de la contrepartie	209	157
Risque de souscription	545	603
Diversification	(484)	(491)
Risque opérationnel	100	97
Capacité d'absorption de pertes impôts différés & provisions techniques	(260)	(350)
RATIO SOLVABILITÉ II		
AVANT DIVIDENDES PRÉVISIBLES	217 %	230 %
APRÈS DIVIDENDES PRÉVISIBLES	207 %	219 %

Fin 2017, le capital Solvency II consolidé disponible s'élève à 2 621 millions EUR au total, avant distribution du dividende. Il est composé, à concurrence de 86 %, d'un capital de première qualité, le capital Tier 1.

Les exigences en matière de capitaux propres consolidés (SCR) de Belfius Insurance, qui atteignaient 1 128 millions EUR fin décembre 2017, ont donc diminué par rapport à fin 2016. Ce recul résulte, pour l'essentiel, de l'adaptation de la règle de la BNB en ce qui concerne l'utilisation de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés (désormais davantage alignée à la réglementation de l'UE), en partie compensée par la récente baisse du taux d'imposition des sociétés.

La part la plus importante des capitaux propres requis (SCR) est constituée des risques de marché, du fait, surtout, du risque de spread et du risque actions. Compte tenu de la bonne correspondance globale des durations des actifs et des passifs au bilan de Belfius Insurance, les capitaux propres requis pour faire face au risque de taux d'intérêt sont limités.

Le Minimum Capital Requirement (MCR) est calculé selon une formule basée sur le SCR et s'élève pour Belfius Insurance à 512 millions EUR.

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au Quantitative Reporting Template (QRT) S.25.01.22.

L'évolution des capitaux propres exigés a fait l'objet d'une projection dans le cadre de l'Own Risk & Solvency Assessment. Le résultat de la projection peut être qualifié de stable.

E.4.2 RATIO DE SOLVABILITÉ CONSOLIDÉ SOLVENCY II

Le ratio Solvency II de Belfius Insurance s'élève à 230 % fin décembre 2017, sans tenir compte du dividende escompté à verser à Belfius Banque, en hausse par rapport au ratio fin décembre 2016. Cette progression s'explique par le dynamisme des fonds propres dans la conjoncture actuelle, combiné au fait que les exigences en matière de capital ont été revues à la baisse à la suite de l'application de la nouvelle règle de la BNB concernant l'utilisation de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés.

Après paiement du dividende intermédiaire de 120 millions EUR en 2018, conformément à notre politique en matière de dividendes, le ratio Solvency II s'élève encore à 219 %, nous permettant de conserver un bon équilibre entre les rendements, les risques et les intérêts des autres parties prenantes.

Belfius Insurance effectue des tests de sensibilité, pour lesquels elle soumet à des chocs certains paramètres spécifiques du marché. Il en ressort que ses fonds propres sont suffisamment élevés pour faire face à ces stress. Pour chacun des chocs appliqués, le ratio de solvabilité après choc s'avère supérieur à la limite approuvée par le conseil d'administration dans son cadre d'appétence au risque.

	Choc	Ratio Solvency II
Scénario de base	0	219 %
Scénario de stress		
Taux d'intérêt	-25 pb	215 %
Actions	-30 %	213 %
Spread	+50 pb	177 %
Immobilier	-15 %	211 %
Correction pour volatilité (VA)	n.a.	214 %
UFR	3,20 %	214 %

Ainsi une baisse de 0,25 % du taux d'intérêt (par rapport au niveau de fin 2017) pèse-t-elle à concurrence de -4 % sur le ratio de solvabilité. Si les cours actions venaient à s'effondrer de 30 %, l'impact serait de -6% ; si les spreads de crédits enregistraient une hausse de 0,50 % sur l'intégralité du portefeuille obligataire, la répercussion serait de -42 %. Si Belfius Insurance ne tenait pas compte, dans le calcul de la valeur de marché du passif d'assurances, de l'ajustement pour la volatilité, le ratio de solvabilité serait de 214 %.

Belfius Insurance a également testé la sensibilité de son ratio de solvabilité à une baisse, jusqu'à 3,20 %, de son Ultimate Forward Rate (UFR). L'augmentation de valeur des passifs d'assurances qui en résulte s'opère au détriment du ratio de solvabilité. L'effet de cette baisse est toutefois limitée à 5 %, conséquence de la faible part proportionnelle du passif d'assurances à long terme au bilan de Belfius Insurance.

E.5 MODÈLE INTERNE

Non applicable dans le cas de Belfius Insurance.

E.6 PARAMÈTRES SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE

Non applicable dans le cas de Belfius Insurance.

E.7 RISQUE DE NON-CONFORMITÉ

Compte tenu des capitaux propres disponibles de Belfius Insurance, le risque de non-conformité avec le SCR ou le MCR est peu élevé. Les résultats des tests de résistance du business plan et des diverses analyses de sensibilité exécutés à la date de la clôture ne remettent en cause ni le SCR, ni le MCR.

E.8 AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

Aucun événement exceptionnel, susceptible d'influer significativement sur la solvabilité de Belfius Insurance, ne s'est produit entre la date de clôture et la publication du SFCR.

LISTE DES ABREVIATIONS

AFR	Available Financial Resources
AMBS	Administrative, Management or Supervisory Body
ALCO	Assets & Liabilities Committee
ALM	Assets & Liabilities Management
BCP	Business Continuity Plan
BE	Best Estimate
BGAAP	Belgian Generally Accepted Accounting Principles
CEO	Chief Executive Officer
CF	Cash Flow
CFO	Chief Financial Officer
CRO	Chief Risk Officer
COO	Chief Operations Officer
CO PCI & Reinsurance	Chief Officer Public and Corporate Insurance and Reinsurance
CCO	Chief Commercial Officer
CP	Consultation Paper
CRIC	Credit Risk and Impairment Committee
CRM	Credit Risk Management
ECB	European Central Bank
EIOPA	European Insurance and Occupational Pensions Authority
ESG	Economic Scenarios Generator
FHIC	Federal Holding and Investment Company
FTE	Full Time Employee
ICAAP	Internal Capital Adequacy Assessment Process
IFRS	International Financial Reporting Standards
IWI	International Wealth Insurer
LOB	Line Of Business
LLP	Last Liquid Point
MBO	Management By Objectives
NBB	National Bank of Belgium
ORSA	Own Risk and Solvency Assessment
P&L	Profit and Losses
PCI	Public and Corporate Insurance
PPRA	Process, Product, Reporting, Actuarial studies
QRT	Quantitative Reporting Templates
QRR	Quarterly Risk Report
RAC	Risk Appetite Committee
RACI	Responsible, Accountable, Consulted, Informed
RCI	Retail and Commercial Insurance
RCC	Risk and Capital Committee
RMF	Risk Management Framework
RSR	Regular Solvency Reporting
RUC	Risk and Underwriting Committee
SAA	Strategic Asset Allocation
SCR	Solvency Capital Requirements
SFCR	Solvency and Financial Condition Reporting
SPC	Strategic challenging, Planning and Controlling Department
ULAE	Unallocated Loss Adjustment Expenses
UFR	Ultimate Forward Rate

ANNEXES

G.1 ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES DU GROUPE

Naam	Adres	Participation
BELFIUS EUROPEAN LOANS FUND ⁽¹⁾ AXA Investment Managers Paris	6, Place de la Pyramide FR-92908 Paris La Défence Frankrijk	100 %
BELFIUS INSURANCE INVEST NV	Galileelaan 5 B-1210 Brussel	100 %
BELFIUS INSURANCE SERVICES FINANCE SA	20, rue de l'Industrie L-8399 Windhof	100 %
BELINS HIGH YIELD ⁽¹⁾ Candriam France	40, rue Washington FR-75408 Paris Frankrijk	100 %
BELINS US CORPORATE BONDS ⁽¹⁾ Candriam France	40, rue Washington FR-75408 Paris Frankrijk	100 %
CORONA NV	Metrologielaan 2 B-1130 Brussel	100 %
COQUELETS NV	Galileelaan 5 B-1210 Brussel	100%
ELANTIS SA	Rue des Clarisses 38 B-4000 Liège	100 %
IMMOACTIVITY SA ⁽²⁾	Galileelaan 5 B-1210 Brussel	100 %
IMMO MALVOZ SPRL	Galileelaan 5 B-1210 Bruxelles	100 %
IMMO ZEEDRIFT SA	Galileelaan 5 B-1210 Brussel	100 %
LEGROS RENIER - LES AMARANTES SEIGNEURIE DE LOVERVAL SA	Galileelaan 5 B-1210 Bruxelles	100 %
LFB SA	Galileelaan 5 B-1210 Bruxelles	100 %
BUREAU LAVEAUX & MARTIN BVBA	Ravensteinstraat 2 bus 3 B-9000 Gent	100 %
CARING PEOPLE NV	Metrologielaan 4 B-1130 Brussel	100 %
QUALITASS NV	Vilvoordsesteenweg 166 1850 Grimbergen	100 %
VDL - INTERASS NV	Brusselsesteenweg 346 bus c B-9090 Melle	100 %
ZAKENKANTOOR FRANS VERFAILLIE BVBA	Grote Markt 38 B-8600 Diksmuide	100 %
AUXIPAR NV	Urbain Britsierslaan 5 B-1030 Brussel	39,7%
ASSURCARD NV	Fonteinstraat 1 A bus 0301 B-3000 Leuven	20 %
BELWING NV	Avenue Maurice-Desteny 13 4000 Liège	20 %
NEWTON BIOCAPITAL, Pricaf Privée de droit Belge SA	Avenue de Tervueren 273 1150 Woluwe-Saint-Pierre	24,4 %
SYNECO ASBL	Place L'Illon 13 B-5000 Namur	20 %
NORTH LIGHT NV ⁽³⁾	Kunstlaan 58 B-1000 Brussel	60%
POLE STAR NV ⁽³⁾	Kunstlaan 58 B-1000 Brussel	60%

(1) liquidé en Q4/2017

(2) acquis le 03/02/2017

(3) Vendu le 29 septembre 2017

Aviabel : vendfu le 1/04/2017

G.2 ANNEXE 2 : LISTE DES QRT PUBLICS

Les QRT's sont publiés sur le site : <http://www.belfius-insurance.be/FR/publications>

CONTACT

Vous souhaitez plus d'informations sur Belfius Insurance ? Envoyez un mail à communication@belfius-insurance.be.

Vous pouvez également nous joindre au +32 2 286 76 11 (du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h30).

Vous pouvez bien entendu nous suivre sur :



[LinkedIn.com/company/belfius-insurance](https://www.linkedin.com/company/belfius-insurance)
www.belfius-insurance.be